

N° 158

Juin 2021

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



ISSN 0755 - 9607

Trimestriel



Jean-Michel Caradec, un artiste amoureux de sa Bretagne - La famille Weber, l'Alsace en Bretagne - Regard sur la période révolutionnaire en Cornouaille - Les voyages du capitaine Maurice Gillet (1798-1839) sur les côtes d'Afrique - Faits divers, faits d'hier - L'actualité des libraires - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <https://cgf.bzh> <https://recif.cgf.bzh>
Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Christian BOLZER, vice-président général, président d'antenne et vice-président. Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M).
Secrétaires : Thierry MARTIN, secrétaire général (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit.
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix).
Membres : BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2026), Philippe LEONI (2024), Daniel MAZÉ (2022).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2026), Bernard AUDIGOU (2024).
QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Pierrick CHUTO (2022), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne TYMEN (trésorière, 2024), Philippe PIRON (2024), Jean-Yves BARVEC (2022), Bernard DIEVAL (2026), Sylvie CURIEL (2024), Dominique CLEMENT (2026), Michel LE TALLEC (2026).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

| ANTENNES | PERMANENCES | PRESIDENTS | SECRETAIRES | CHARGES DE COMPTES |
|--------------------|---|------------------|------------------------|--------------------|
| BREST (B) | Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-17h 30, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h. | Michel DUROSE | Véronique GUENEGUES | Corinne TOUZE |
| MORLAIX (M) | Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr | Thierry NOIREL | Yvonne FLOCH | Marcel JACOB |
| QUIMPER (Q) | Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudi 10-17 h | Christian BOLZER | Didier LE LAN | Maryvonne TYMEN |

Commission informatique :

BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Robert MARHIC, Hervé LE BOT.

Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2021 : Cotisation individuelle : 26 € - Cotisation couple / duo 44 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €* - Cotisation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 62 €*.
* dont 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Communication du CGF :

Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 62 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 10 634 784 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 158, juin 2021: 5 400 exemplaires
Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0523 G 88054

Sommaire du LIEN n° 158

- * Sommaire et éditorial p. 1
- * L'actualité des libraires p. 2
- * Regard sur la Révolution en Cornouaille, par Joanny Person p. 4
- * Jean-Michel Caradec, un artiste amoureux de sa Bretagne, par Gilles Menez p. 13
- * Chassé-croisé : d'Alsace en Bretagne et de Bretagne en Moselle, par Georges Cloître p. 21
- * Faits divers sous le règne de Louis-Philippe, relevés par Carl Rault p. 30
- * Les voyages du capitaine Maurice Gillet (1798-1839), sur les côtes d'Afrique, par Thierry Nedelec p. 35
- * Faits divers, faits d'hier dans "La Dépêche de Brest" p. 44

Page 1 de couverture :

Le village de pêcheurs de Meneham en Kerlouan.

Photo Jean François Pellan.

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans LE LIEN n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Vous arrive-t-il d'évoquer avec vos petits-enfants le temps de votre jeunesse, celle où il n'y avait pas de télévision, de téléphone portable, d'internet et aucun de ces réseaux prétendus sociaux ?

Ne vous disent-ils pas : mais comment viviez-vous alors ? Ils ne peuvent imaginer une vie sans ces éléments et ont l'impression que l'on était dans une époque quasiment préhistorique !

Je vous invite alors à penser à ce qu'était la généalogie, il y a une soixantaine d'années, sans ordinateur, ni internet, ni appareil photo numérique.... ni association généalogique.

Certains diront que c'était le bon vieux temps, ce temps où l'on visitait les sites d'archives, les mairies pour feuilleter les vieux documents qui somnolaient au fond des placards.

Du temps, il en fallait et de la patience encore plus avant de trouver l'ancêtre qui permettrait une nouvelle remontée. Le mérite de ces recherches était de pouvoir mettre ses pas dans ceux de ses ancêtres et de visiter villes et villages où ils avaient vécu. La généalogie avançait pianissimo vous laissant grandement sur votre faim à la fin des vacances, en attendant les suivantes.

La donne a été bouleversée avec la création de votre association, ses nombreux relevés, puis avec l'arrivée de l'informatique sous toutes ses formes (ordinateurs, photos numériques, internet)

Avouez qu'avec Internet, vous n'avez pas été véritablement bridé, pendant toute cette période de pandémie. Votre association a pu continuer, grâce au dévouement de ses bénévoles, faire des relevés à partir de photos réalisées par nos soins dans les mairies ou de celles mises en ligne sur le site des Archives du Finistère.

Vous avez pu faire fleurir votre arbre, sans aucun doute, mais ce qui a manqué à beaucoup ce sont les réunions dans les antennes, ou la participation à des salons généalogiques.

Vos antennes vont rouvrir, les salons vont revoir le jour et l'on va dire adieu avec joie au "distanciel". Bref, votre association va se remettre en marche, mais était-elle vraiment sur le mode pause ? Non, bien sûr.

Les projets d'avenir sont là : terminer les relevés de 1792 jusqu'à 1920, bien avancer la saisie des registres matricules de l'époque napoléonienne, développer la base BAGAD, refondre la bibliothèque numérique, compléter les relevés de la Légion d'honneur suite à la refonte d'une partie du site de Mémoire des Hommes, continuer de faire des photos en mairie, etc.

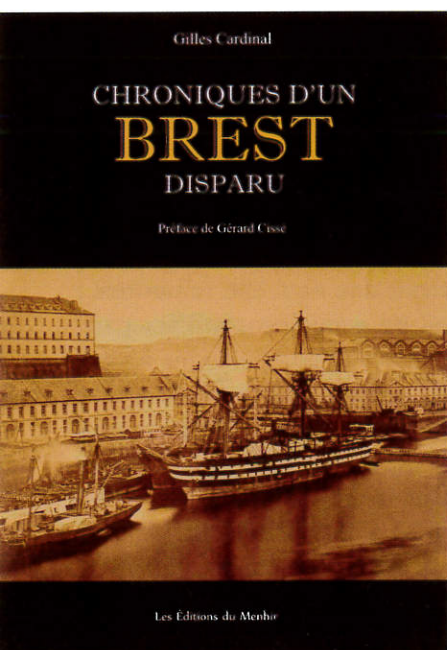
Les relevés d'actes sont l'ossature de toute généalogie, mais ce qui est important c'est d'évoquer ce que fut la vie de nos ancêtres, à partir des documents d'archives. Nous avons un projet ambitieux en la matière, que j'espère pouvoir lancer dans quelque temps. Nous vous en reparlerons...

Jean François PELLAN

L'actualité des libraires

Chroniques d'un Brest disparu, par Gilles Cardinal.

Les éditions du Menhir ISBN :

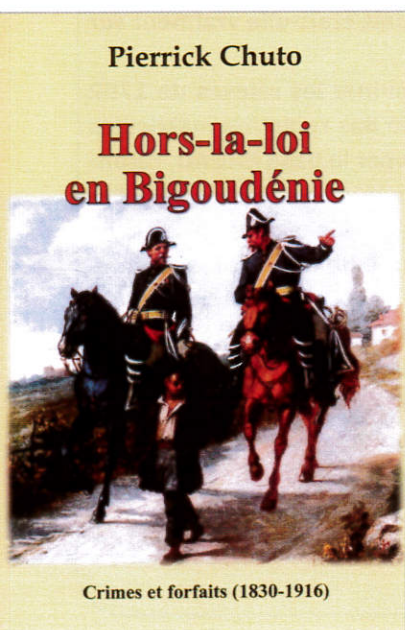


ce livre est consacrée, de manière inédite, au quartier disparu des Sept Saints, cœur de la cité, mais dont bien des Brestois ignorent jusqu'à l'existence même. Un ouvrage magistral et abondamment illustré de photographies souvent inédites, sur une société dont bien des aspects sont tombés dans l'oubli.

Hors-la-loi en Bigoudénie,

par Pierrick Chuto

ISBN : 9782954607658



Lors de discussions avec des adhérents du CGF, ceux-ci nous disent leur grand intérêt pour les *Faits divers, Faits d'hier*, que nous relatons dans chaque numéro de notre revue.

Pierrick Chuto nous conte, avec son talent habituel, dix-sept affaires, qui ont valu à des Bigoudènes et des Bigoudens de s'asseoir sur le banc d'infamie de la Cour d'assises du Finistère entre les années 1830 et 1916. L'auteur entre dans le détail de ces histoires qui ont conduit des hommes et des femmes à devenir meurtriers, assassins, parricides, pyromanes, vo-

leurs, qui ont fauté par colère, avarice, jalousie, luxure, paresse ou orgueil. Des affaires qui nous font plonger dans l'esprit d'une époque où existe un clergé tout puissant, une moralité qui doit être sans faille, et une Justice des Hommes qui condamne sans état d'âme ceux qui s'écartent du droit chemin.

La Justice de l'époque était particulièrement dure. A-t-elle empêché crimes et délits de se commettre ? Grande question dont on connaît la réponse mais qui continue de se poser de nos jours quand on demande plus de répressions. On ne retient généralement pas les leçons de l'histoire. On punit, certes, mais s'est on véritablement penché sur les causes qui conduisent dans certains à la violence, aux crimes et délits ? Ces faits divers plus ou moins tragiques ont encore de l'avenir, quelle que soit la dureté de la Justice...

Cap Caval – La revue du Pays bigouden,

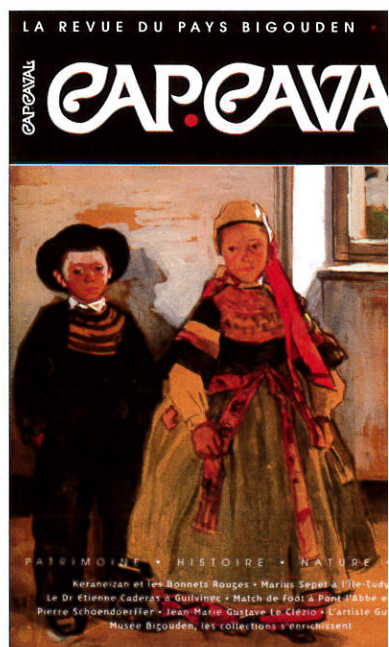
n° 45

Que vous soyez originaire ou non du pays bigouden, il vous faut lire cette belle revue semestrielle dont les articles sont toujours de qualité.

Serge Duigou nous conte l'histoire du manoir de Kerazeizan en Plonéour, qui a subi en 1675, les foudres des Bonnets Rouges. Le seigneur en est François de Trémic. Il appartient à ces familles bigoudènes tombées dans l'oubli, alors qu'elles ont imprimé leur marque sur le Cap Caval pendant quatre siècles.

A l'été 1675, les vassaux de François de Trémic laissent exploser leur colère. C'est le pillage jusqu'à Combrit et Pont-L'Abbé. Lors de la répression des clochers seront décapités. L'auteur évoque les divers propriétaires, qui se sont succédés, après la mort de François de Trémic en 1680. Déserté, le manoir n'est plus habité "noblement" et devient une exploitation agricole. Le manoir du XV^e siècle est abattu en 1920. Il ne reste plus qu'une aile construite en 1701, des piliers, un puits et une échauguette qui disparaît sous la végétation.

Il y a un siècle sévissait une pandémie encore plus terrible que celle que nous connaissons actuellement, celle de la "grippe espagnole". Un médecin lanionnais, le Dr Caderas, s'était installé en 1905 au Guilvinec. C'est une période de mi-



sère noire, et le médecin fait tout son possible pour améliorer les conditions des malades. La famille Riou de Saint Guénolé est décimée par la grippe espagnole. Le docteur Caderas, qui l'a soignée, succombe à son tour succombe à son tour à trente-neuf ans, laissant une population de 15 000 personnes sans médecin. Un de ses fils sera professeur de médecine et un grand spécialiste hospitalier.

Vous aimerez certainement découvrir cet article de Christophe Castel consacré à Jean-Marie Gustave Le Clézio, natif de Nice, mais avec des origines morbihannaises, qui n'a jamais oublié ses vacances d'été à Sainte-Marine de 1948 à 1954. Un long passage de cet article est consacré à l'évaporation de la langue bretonne, qui se termine par cette belle incantation : *"Je crois que c'est cette musique qui porte l'éternité de ce lieu [...] si quelqu'un joue du biniou, là, un soir, dans la lande, dans le vent et la pluie [...] tout ce qu'on a cru disparu reviendra."*

Le patrimoine breton,

revue n° 2 – Printemps 2021

Editions Glad Breizh/Le patrimoine breton

Nous vous avons fait part dans notre précédent numéro de la naissance de cette belle revue qui s'intéresse au riche patrimoine des cinq départements de la Bretagne historique.

Un grand entretien est consacré à Philippe Abjean, qui fut à l'origine de la renaissance du Tro Breiz et de la vallée des Saints à Carnoët. En 2021, il vient de créer une Université du Sens à Saint-Pol-de-Léon dont le but est de faire entendre une

voix forte sur les questions de société.

Le titre de la revue permet de toucher à tous les pans du patrimoine comme cet article consacré à l'arbre de Jessé dans le vitrail breton (à Notre-Dame de Lانسالاün, à Kerfeunteun, à Paule, à Ploërmel, à Pleyben), mais aussi d'évoquer le jardin des simples avec un voyage au cœur des plantes médicinales.

Gavrinis était-il un temple ? Quelle était la fonction du magnifique dolmen gravé sous le cairn de Gavrinis dans cette île du Morbihan ? Les opinions oscillent entre un tombeau et un temple. Une étude comparative des gravures pourra-t-elle nous éclairer ?

Plus près de nous, Jean-yves Le Goff nous invite à une visite du château de Maillé, d'époque Renaissance, en Plounevez-Lochrist, qui connut trois siècles de diverses infortunes. Sa renaissance viendra tout au long du XX^e siècle avec les restaurations entreprises par les différents propriétaires.

Pour terminer, un article d'intérêt incontestable pour les généalogistes à propos de la loi du 8 nivôse de l'an II, concernant l'instauration du séquestre des biens nationaux de seconde origine. ♦



APPEL AUX BONNES VOLONTÉS

Dans notre lettre d'info de la mi-mai, nous avons lancé un appel pour compléter les mariages de Quimperlé. Voici ce que nous avons écrit à ce propos :

Vous êtes des fans de RECIF et tous les jours vous constatez l'efficacité de notre travail de mise en ligne.

Vous recevez... mais avez-vous pensé à donner en contrepartie ?

Les mariages de Quimperlé pour la période 1793 à 1893 ont été indexés, mais seulement sur les noms et prénoms des couples. Notre appel a pour but de mettre les filiations sur ces relevés.

Si une vingtaine de volontaires se présentent, cette affaire peut être réglée très rapidement. Nous mettrons à disposition, via notre application Gael, une ou plusieurs années. Il suffira ensuite de compléter les filiations à partir des photos qui sont en ligne sur le site des archives.

La moitié du travail est déjà faite. Alors, n'avez-vous pas l'équivalent en temps d'une simple matinée à consacrer à votre association pour saisir une simple année filiative ?

Serons nous entendus ? Difficile de le savoir au moment de la conception de notre revue.

Quoi qu'il en soit, toutes les communes et paroisses du Finistère n'ont pu encore être indexées en totalité. Nous avons donc besoin encore de volontaires pour continuer cette oeuvre. Si vous avez du temps, faites-le nous savoir par un courriel à notre adresse habituelle : cg29@cgf.bzh

Merci par avance !

Regard sur la période révolutionnaire en Cornouaille,

par Joanny PERSON, CGF n° 3180 .

Après avoir recensé mes ascendants paternels ayant vécu durant la période révolutionnaire, tous présents en région quimpéroise et fouesnantaïse, je me suis demandé s'ils avaient laissé une trace et joué un rôle, si modeste soit-il.

C'est cette quête que je me propose de mener auprès des seize familles de mon arbre généalogique, dans cette période allant de 1750 à 1800 environ : six à Fouesnant / LaForêt-Fouesnant, deux à Plomelin / Bodivit et à Clohars-Fouesnant, une à Ergué-Armel, à Ergué-Gabéric, à Pleuven, à Saint-Yvi / Trêve d'Elliant, au Perguet, et à Saint-Evarzec.

1. La société cornouillaïse à la veille de la Révolution

Sous l'Ancien Régime, la société quimpéroise et environnante est composée :

* d'une vingtaine de familles de haute noblesse, très minoritaire : on peut citer les familles Penfeutenyo (Cheffontaines), Moellien, Esclabissac, Ploëuc et Euzenou de Kersalaun.

* d'une petite et moyenne noblesse : citons les familles de Silguy et Kerguelen.

* d'une grande bourgeoisie composée d'une douzaine de familles : celle du négociant Joseph Torrec-Bassemaison, du faïencier de Locmaria La Hubaudière, de Laennec, ou de gens de robe comme Le Goazre de Kervélégan, sans oublier le "nabab" René Madec, anobli en 1780.

* d'une moyenne bourgeoisie (on parlerait aujourd'hui de "classe moyenne") composée de négociants, de marchands, de gens de robe et de membres du clergé qui se recrutaient surtout en son sein.

* d'une classe populaire qui représente 75 à 80 % de la population, aux trois quarts illettrée. C'est une population simple, croyante, mais d'une forte constitution par les mœurs, la langue, le costume, les traditions et la foi. Ces hommes aux longs cheveux ne demandent qu'à travailler leurs champs et aimer leurs prêtres.

Un document de 1788, dresse une liste des paroissiens de Fouesnant assujettis à la capitation. On y découvre que :

* Louis Lahuec, de Silijeu (Sosa n° 66) paye 1 livre 10 sols (soit un revenu annuel de 60 livres),

* Louis Sauveur (Sosa n° 68), de Pen a Lenn, paye 11 livres 10 sols (soit un revenu annuel de 460 livres),

* Jacob Costiou, (Sosa n° 88) du Verger paye 5 livres 15 sols (soit un revenu annuel de 230 livres),

* Jean Le Carr, (oncle du Sosa n° 90) de Pen ar Cap Bras paye 15 livres (soit un revenu annuel de 600 livres),

* Alain Nédélec (le juge de paix de "l'affaire Nédélec) paye 21 livres (soit un revenu annuel de 840 livres), ce qui en fait le plus riche contributeur de la paroisse.

Une échelle de valeur indique qu'un revenu annuel inférieur à dix livres reflète une vie médiocre, voire pauvre, qu'un revenu inférieur à soixante livres est assez aisé et que, supérieur à cent livres, il est confortable. Pour rendre ces chiffres plus parlants, une vache peut valoir vingt livres et un cheval de selle cent livres. Il faut 5 à 6 sols par jour pour le pain d'un ménage (une livre = 20 sols).



Augustin, Bernard Le Goazre de Kervélégan
© Assemblée nationale

comme Euzenou de Kersalaun, doyen du Parlement de Bretagne, – dont la fille, madame de Guernizac dira : "C'est monsieur Le Goazre qui a soulevé la canaille de Quimper ; nous le foulerons au pied" –, il prend en main les revendications du Tiers État et une part active aux événements révolutionnaires qui s'annoncent.

Dans ces années qui précèdent 1789, des turbulences politiques agitent le microcosme quimpérois, avec, à chaque fois, comme personnage principal, le sénéchal, conseiller du roi et premier magistrat de Cornouaille, Augustin Le Goazre de Kervelegan¹.

Que ce soit dans ses démêlés avec l'évêque Toussaint Conen de Saint-Luc (décédé le 30 septembre 1790) acquis aux jésuites, à la tête des francs-maçons de la loge de la "Parfaite Union", dont il est le vénérable, ou que ce soit dans son opposition en tant que représentant du "peuple", avec des nobles

2. Convocation des États généraux Réunion des sénéchaussées Cahiers de doléances

La noblesse et le haut-clergé de Bretagne, convoqués à Saint-Brieuc le 17 avril 1789, protestent énergiquement contre la violation de leurs droits et refusent de députer aux États généraux du royaume.

¹ Voir informations complémentaires dans les n° du LIEN 81, 101, 117 et 118.

Les ecclésiastiques de second rang, les recteurs, les chefs de communautés religieuses et ecclésiastiques s'assemblent à Quimper, siège de la ville épiscopale, les 2, 3 et 4 avril 1789. Ils élisent :

* Guillaume Hervé, recteur de Guisriff.

* Jean Marie de Leissègues de Rosaven, (1732-1802) recteur de Plogonnec, oncle de l'abbé qui dirige à Rome l'ordre des jésuites. Il émigra en Angleterre, puis en Allemagne et mourut à Vienne.



* Jacques-Louis Guino, (1734-1807) recteur d'Elliant. Il fut témoin au remariage de Le Goazré de Kervélégan avec son épouse, dont ce dernier était divorcé ! Il fut curé de Recouvrance en 1807.

* Nicolas Joseph Loedon de Keromen (1738-1794), recteur de Gourin, en tant que suppléant, remplace Guillaume Hervé. Il s'exila en Espagne où il mourut, près de Tolède.



2.1. Sénéchaussée de Quimper

L'ordonnance de monsieur Le Goazre de Kervélégan porte qu'au 7 avril 1789, *"tous les habitants des dites villes, bourgs, paroisses et communautés de campagne, nés français ou naturalisés tels, âgés de 25 ans, domiciliés et compris au rôle des impositions, seraient tenus de s'assembler..."*

À Ergué-Armel (mille habitants) on trouve dans l'assemblée électorale Germain Riou, (Sosa n° 76), marguillier. Il ne fait pas partie des trois députés désignés pour participer à l'élection au second degré à Quimper.

À Plomelin, depuis 1786, le recteur est Jean Lagadec. Il y reste seize ans, serviteur zélé de la Révolution, et en 1792 et 1793, président du district de Quimper.

En 1792, parmi les dix-neuf membres du premier conseil général de la commune, on trouve le notable Germain Cap (Sosa n° 84).

2.2. Sénéchaussée de Concarneau

Si le 5 mai 1789 (ouverture des États généraux) est considéré traditionnellement comme marquant le début de la Révolution, pour les habitants du canton de Fouesnant c'est probablement le 5 avril 1789.

Ce jour-là se tiennent dans toutes les paroisses du canton les premières assemblées générales qui vont bouleverser l'organisation de la vie publique. Il s'agit de rédiger les fameux cahiers de doléances et de désigner les électeurs qui doivent participer

aux élections du deuxième degré au siège de la sénéchaussée de Concarneau, en ville-close.

Chaque paroisse doit désigner un nombre d'électeurs – tous français, à jour de leur impôt et âgés de plus de vingt-cinq ans –, variable suivant la population : jusqu'à deux cents feux, deux délégués ; de deux cents à trois cents feux, trois délégués ; au-delà de trois cents, quatre délégués.

Dans ces paroisses, on trouve parmi les comparants :

* À Fouesnant (avec la Forêt), les quatre délégués : Alexandre Parquer, de Kergoadic ; Alain Nédelec, du Cosquer (le fameux juge de paix de "l'affaire Nédelec") ; Guillaume Guillermou, du bourg, et Jean Le Carr (oncle du Sosa n° 90), de Pen an Cap Bras. Ces deux derniers font partie des délégués qui ne signèrent pas.

* À Locmand (750 habitants), Laurent Le Vincour, de Kergabin.

* À Saint-Evarzec, on trouve parmi les comparants Guillaume Le Breton (Sosa n° 72), de Kervoyen, et son frère Alain.

* À Elliant et sa trêve de Saint-Yvi : Jean Le Vincour, (Sosa n° 74), de Kervenec.

* À Pleuven (457 habitants), deux délégués : Pierre Nédelec, de Kerlevot (frère d'Alain), et Alain Clorennec, notaire, du manoir de Kerguily. Ce dernier tient un rôle important tout au long de la période révolutionnaire et inspire la litanie des revendications à porter aux États généraux, en plus de celles de Pleuven, du Perquet, de Clohars et de Saint-Evarzec, en empruntant un schéma édité à Rennes en 1788.

* À Clohars-Fouesnant, deux délégués : Jean Quilfen (Sosa n° 80), de Squvidan, et Corentin Guillermou, de Kerdanet. Ils font partie des délégués qui ne signent pas.

Tous ces délégués doivent se rendre à Concarneau le lendemain 6 avril afin de désigner les quatre représentants de la sénéchaussée à Quimper pour l'élection des trois députés du Tiers État. Sont élus : Yves François Le Beau, procureur du roi à Concarneau ; Hilaire Pierre Descourbes, avocat à Pont-Aven ; Jean Marie Aumont, entrepreneur à Pont-Aven, et Jean Cotten, cultivateur, de Lanriec.

Le Sénéchal de Concarneau – agent du Roi avec une fonction administrative et judiciaire – est Louis du Laurens de la Barre ; il recueille les doléances des paroisses.

La Sénéchaussée de Concarneau (63 délégués pour 4 députés) est regroupée avec celle de Quimper (16 députés) pour élire seulement trois délégués du district aux États généraux du 5 mai 1789 à Versailles. Ils reçoivent une indemnité compensatrice de dix livres.



De gauche à droite : François Jérôme Le Déan, Jean Marie Le Guillou de Kerincuff, Amand Louis François Trehot de Clermont.

Sont élus le 22 avril trois Quimpérois :
Augustin Bernard Le Goazre de Kervélégan, sénéchal ; François Jérôme Le Déan, négociant, et Joseph Jean Marie Le Guillou

de Kerincuff, avocat. Ce dernier est remplacé dès novembre 1789 par Amand Louis François Trehot de Clermont, avocat et sénéchal de Pont-Croix.

4. avril 1789
Scaër

Cahier de Doléances
 plaintes & Remontrances des habitants de la paroisse de Scaër évêché de Cornouaille, au ressort de la Sénéchaussée Royale de Concarneau, pour être présentée à l'assemblée dudit siège, qui sera tenue le 6 du présent mois d'avril 1789, devant et en présence de M^r Du Laurent de La Barre, sénéchal & premier magistrat.

Extrait du cahier de doléances de Scaër (sénéchaussée de Concarneau) :

Cahier de doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Scaër, évêché de Cornouaille, au ressort de la sénéchaussée royale de Concarneau, pour être présenté à l'assemblée dudit siège, qui sera tenue le 6 du présent mois d'avril 1789, devant et en présence de M(onsieu)r Du Laurent de La Barre, sénéchal et premier magistrat [...].

Le dit général et communes de la paroisse de Scaër, rendant hommage aux vues bienfaisantes de Sa Majesté, qui cherche tous les moyens possibles pour opérer le bien-être et le bonheur de son peuple, ont donné à leurs députés les charges suivantes qui contiennent et forment leurs vœux. De demander (que) les impositions tant réelles que personnelles de quelque nature qu'elles soient, que les corvées des grands chemins, charrois de troupes, leur logement, garnison et, en général, toutes charges quelconques de la province, seront également supportées par les trois ordres du clergé, de la noblesse et du Tiers Etat, à proportion de la fortune de chaque individu sans égard aux privilèges, ni aux exemptions, que pour cet effet il n'y aura qu'un seul et même rôle pour les trois ordres.

3. Les "révoltés" de Fouesnant²

Le 29 juin 1792, Alain Nédelec demande aux paroissiens de lui rester fidèle et de ne pas obéir aux lois nouvelles.

Un de ses fidèles, René Boussard (parent du Sosa n° 71), de Kerangoff, invite le peuple à se réunir à Kerbader. Le 8 juillet, Louis Le Meur, de la trêve de Saint-Yvi, rencontre Alain Nédelec dans le bois de Pleuven pour qu'il invite les gens de Saint-Yvi à se rendre au Cosquer. Le Directoire, devant le blocage de la Jus-

tice depuis dix-huit mois dans le canton, y envoie une force armée de cent cinquante gardes et quinze gendarmes, sous les ordres du lieutenant de la Gendarmerie nationale de Quimper, Daniel de Coloe.

L'affrontement se produit le 10 juillet 1792 et fait huit morts et de nombreux blessés. Il est l'un des premiers où le sang français est versé par des mains françaises (le combat de Bressuire, cité comme ayant été le premier de la Vendée, date du 24 août 1792, et postérieur à la chute du trône le 10 août).

² Informations complémentaires dans les n° du LIEN 80, 82 et 112.



Le Tiers-Etat portant le fardeau de la noblesse et du clergé



Paysan de Confort. Dessin de l'auteur.

Journal du lieutenant de la Gendarmerie nationale de Quimper, tenu par Daniel de Coloe, (qui sera vénérable de la loge "La parfaite union" et commandera la gendarmerie du Finistère) sur les événements du mardi 10 juillet 1792 :

"...Le tocsin avait continué à sonner dans plusieurs églises circonvoisines et entre autres dans la chapelle Sainte-Anne. J'y ai envoyé un détachement de trente hommes pour s'emparer des cloches et se saisir du juge de paix Nédelec, qu'on disait s'y être retiré".

Alain Nédelec est conduit dans la sacristie de l'église Saint-Pierre ; il tire un pistolet chargé de sa poche, que Julien Le Quilliec (cousin de Jacques Costiou, Sosa n° 44) lui arrache immédiatement. Sous les applaudissements des membres du Conseil général, et l'accolade du président Kergariou, en témoignage de ses actes de bravoure, le Conseil général arrête "qu'il sera accordé au citoyen Quilliec une somme de cent livres comme ayant été le citoyen le plus hardi et le plus exposé lors de la prise du juge de paix, et qu'il lui sera, comme aux deux autres citoyens maire et procureur de la commune, accordé un fusil pour sa sûreté personnelle et celle des individus de son village".

Alain Nédelec est condamné à mort par le tribunal criminel du Finistère, présidé par Joseph Jean-Marie Le Guillou de Kerincuff, et guillotiné à Brest le 20 mars 1793.

4. La Constitution civile du clergé

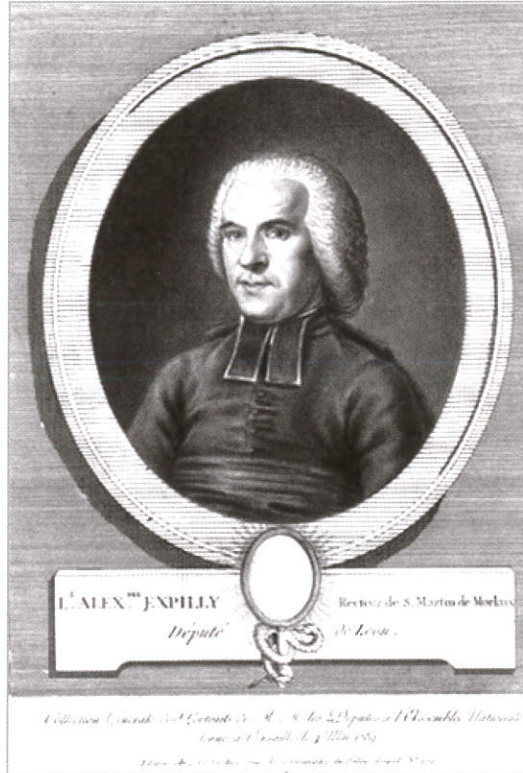
Les principales dispositions du décret du 12 juillet 1790, sur la Constitution civile du clergé, portent qu'il n'y a qu'un siège épiscopal par département, une seule paroisse par commune, et l'élection des évêques et des curés.

Tous les ecclésiastiques doivent transmettre, par écrit, et deux jours à l'avance, au greffe de leur commune, une déclaration portant qu'ils se soumettent au serment et le dimanche venu, à l'issue de la messe, jurer de veiller avec soin sur les fidèles de leur diocèse ou de leur paroisse, et d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi.

Député aux États généraux de 1789, l'abbé Expilly est l'un des premiers membres du clergé breton à embrasser entièrement les nouvelles idées, et un des plus ardents à les propager. Il collabore à la rédaction de la Constitution civile du clergé, qui est votée le 12 juillet 1790, et sanctionnée par le roi le 24 août suivant.

Le clergé breton figure, dans sa grande majorité, parmi les prêtres réfractaires ou insermentés, et refuse de reconnaître la Constitution civile du clergé. En Cornouaille, cent soixante et

onze prêtres ont refusé la prestation de serment contre cent sept assermentés. Louis Alexandre Expilly est au nombre des exceptions et prête le serment exigé par la loi, le 27 décembre 1790.



En récompense de son zèle et de son civisme, Expilly est le premier évêque élu de France, en raison de la vacance du siège épiscopal de Quimper, à la suite de la mort de Mgr Conen de Saint-Luc, survenue le 30 septembre 1790. M. de Talleyrand-Périgord sacre Expilly, le 24 février 1791, en l'église de l'Oratoire à Paris.

À l'issue de la cérémonie, le nouveau prélat se rend à l'Assemblée Nationale où il est salué par de vifs applaudissements.

Le pape Pie VI le traite d'usurpateur, et face à la réduction du nombre de prêtres, Expilly ordonne des sujets en formation accélérée, en disant : "Quand on ne peut travailler la terre avec des chevaux, on la travaille avec des ânes". Il est guillotiné à Brest en

1794 (le 3 prairial an II), avec des girondins.

Son successeur, Audrein, ancien professeur de Robespierre et Camille Desmoulins, consacré en 1798, trouve une fin tragique en novembre 1800, à Kerfeunteun, assassiné par des chouans. Ainsi s'achève dans le diocèse de Quimper, un schisme de près de dix ans.

Les religieux réfractaires doivent se cacher ou s'exiler, comme le font le 2 juillet 1792, une trentaine d'entre eux, au départ de Bénodet pour l'Espagne, dont Thomas Compagnon, de Bodivit, Olivier Sizun, de Fouesnant, Jacques l'Haridon et Guillaume Henri Pellerin, du Perguet.

D'autres prennent aussi le chemin de l'exil, comme Henri Quéré, de Pleuven ou Guillaume Le Meur (parent du Sosa n° 74), de Kergabin en Locamand, qui part de Raguenees pour l'Espagne et, à son retour, débarque à Port-Manech.

Les curés assermentés se chargent de tenir les registres des BMS, et certains, comme J-B Demizit (1755-1818), à partir de juillet 1792, ont en charge les trois paroisses du Perguet, Clohars-Fouesnant et Pleuven, après l'exil de leurs titulaires. Ils prêtent serment, sans complexe, à la Révolution, au Directoire, au Consulat et à l'Empire, ils font l'objet de fortes réticences de leurs paroissiens et subissent leurs quolibets :

- "Sel ar hure gant e bar treus" (voyez le curé avec son bonnet de travers),
- "Harz ar bleiz" (au loup !!)

D'un mariage fait par eux, il est constant que les enfants qui en naîtront seront des bâtards. Certains connaissent une fin tra-

gique comme Jacques Lavalot, curé jureur à Saint-Evarzec, assassiné en 1796 par des chouans. Mais, à l'inverse, tout citoyen qui, au lieu de faire baptiser ses enfants par le prêtre constitutionnel, recourt aux insoumis sera déféré à l'accusateur public !

Un extrait de baptême de Jean Person (Sosa n° 32) est établi en septembre 1793, d'une main tremblante, par Mathurin Le Gall (1743-1805), alors âgé de cinquante ans, que l'on trouve comme officier municipal à Fouesnant.

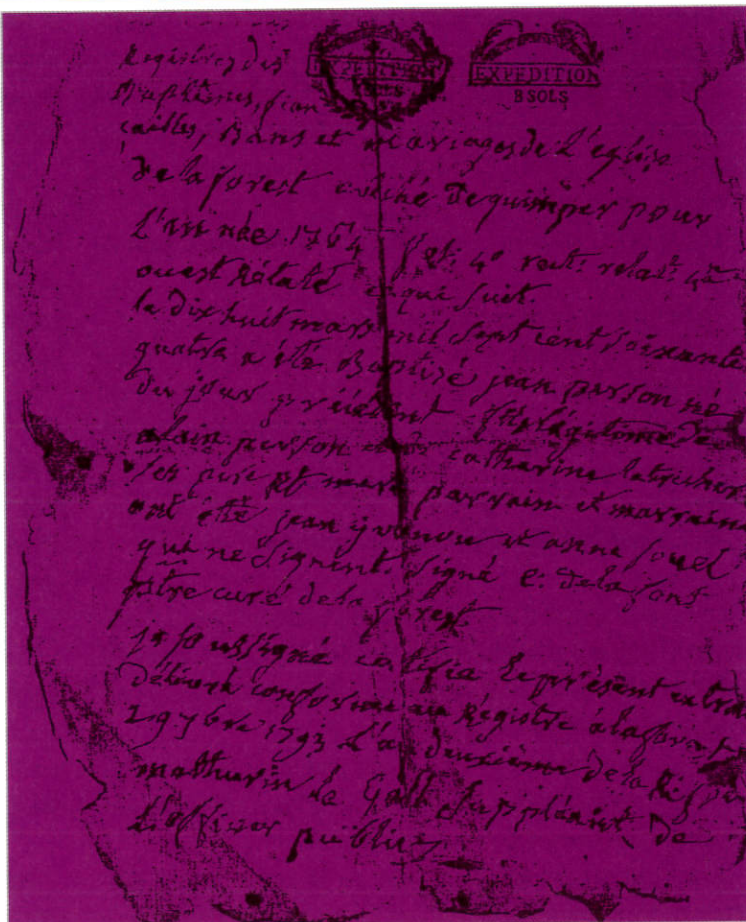
5. La levée des "volontaires"

Au printemps 1793, la situation militaire est grave pour le pays ; la Convention décrète une levée de trois cent mille volontaires.

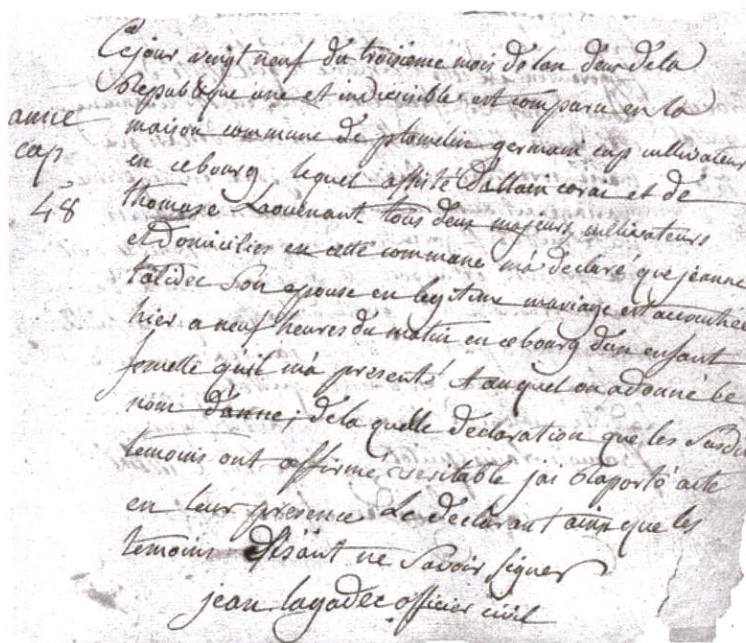
À Plomelin, Jean Lagadec écrit : "j'ai trouvé dans la cour de la maison commune les jeunes gens et veufs sans enfant depuis 18 ans jusqu'à 40 ans, convoqués par moi au prône dimanche dernier... On ne pouvait satisfaire à l'ardeur de leur zèle vu qu'on demandait que 10..."

Parmi les "heureux élus", on trouve Louis Taridec, 20 ans (5 pieds) et son cousin Gabriel Daoufars, (frère du Sosa n° 86) 29 ans (4 pieds, 11 pouces) de Kerlec.

Cet enthousiasme ne se retrouve ni à Combrit, ni à Fouesnant, où de sérieux incidents se produisent.



Extrait de l'acte de baptême de Jean Person



Acte de naissance, le 29 novembre 1793, d'Anne Cap

6. L'état civil

Le calendrier républicain est adopté. La première année de la République commence à minuit le 21 septembre 1792, pour finir à minuit le 21 septembre 1793.

À Plomelin, le premier exemple de ces changements est donné par l'acte de naissance le 29 novembre 1793 d'Anne Cap, fille de Germain (Sosa n° 84).

7. La vente des biens nationaux

Les biens nationaux sont devenus propriété nationale par des lois de décembre 1789 et 1793 (nivôse an II), en distinguant les biens de première origine (clergé) et de deuxième origine (émigrés nobles et fugitifs). Certains y ont vu l'évènement le plus important de la Révolution.

À Fouesnant, le 23 messidor an IV (le 11 juillet 1796), a lieu la vente des biens de la fabrique : la chapelle Sainte-Anne, et les cent treize arbres du placître, sont vendus à Louis Jamin, distillateur à Fouesnant, pour neuf cents livres.

Le moulin de Kervransel est adjugé à Alain Clorennec pour 1980 livres. Ce dernier se porte acquéreur du Cosquer qui était en vente après l'exécution d'Alain Nédelec. Il était témoin à charge à son procès et avait demandé sa condamnation.

À Locamand, à Kergabin, tenu par S. Le Vincour, est vendue une rente viagère dépendant des biens du prieuré. Les seigneurs de Penfenteunyo / Cheffontaines ont vu, outre le château et un domaine de trois mille hectares à Clohars-Fouesnant, leurs immenses biens possédés sur tout le canton de Fouesnant, séquestrés.

Le domaine congéable de Kermorvan, affermé à Joseph Nédelec (Sosa n° 82) est adjugé à M. Hernio, chirurgien militaire à Quimper, pour la somme de 6 200 francs (vente aux enchères

du 15 mai 1798), ainsi que le château de Bodinio et son moulin. François Le Déan avait aussi soumissionné.

La famille de Guernizac possédait le manoir du Stang : il fut acquis par M. Girbon, négociant à Quimper, pour 22 489 livres. Les Tréouret de Kerstrat ont cédé le domaine de Pen ar c'hoat / chef du bois.

Les Kerret-Quillien ont cédé Pen-an-cap, affermé à Jean Le Carr.

Le Borgne de Kermorvan a cédé Pen a Ienn.

La famille Esclabissac possédait le moulin du bois et le manoir de Bréhoulou, occupés par Louis Sauveur (Sosa n° 68), et Kerangoff, où vit aussi la famille de Pierre Le Guiffant (Sosa n° 70).

8- Le refuge des députés girondins

Désignés comme "ennemis de la Révolution" par la Commune de Paris et les Montagnards, vingt-deux députés girondins sont décrétés d'arrestation lors de la journée du 2 juin 1793 qui scellera le sort du groupe girondin.

Le Goazre de Kervélégan, ayant pris parti pour les Girondins, est arrêté mais s'évade ; il rejoint les rescapés et leur trouve des abris dans la campagne cornouaillaise.

Avant leur départ pour la Gironde, où ils sont arrêtés et exécutés, certains trouvent refuge chez le curé constitutionnel Jean Lagadec, puis au château de Rossulien en Plomelin.

Dans la nuit du 20 septembre 1793, Pétion, Barbaroux, Buzot, Guadet et Louvet quittent le manoir de Kervern en Pouldavid, aidés dans leur fuite par Clément de la Hubaudière. De là, ils embarquent pour Bordeaux.

Qui sont-ils ?

* Pétion de Villeneuve (1756 - 1794) : c'est lui qui est choisi pour ramener Louis XVI dans la capitale, lors de sa fuite à Varennes ; avec lui se trouvait Le Goazre de Kervélégan. Il est maire de Paris en 1791-1792 face à La Fayette et premier président de la Convention. Il propose de légaliser l'usure.

* Élie Guadet (1755 -1794) : il devient l'un des adversaires les plus farouches des Montagnards, particulièrement de Robespierre, Danton et surtout Marat, sa "bête noire". C'est lui qui propose, le 18 juin, la nomination d'une commission des Douze afin d'enquêter sur les "exactions" de la Commune de Paris et de veiller à la sécurité de l'Assemblée.



Danton lui lance : "tu veux la guerre, tu auras la mort !".

Guadet se cache à Saint-Émilion pour finalement être arrêté. Il est condamné et guillotiné à Bordeaux, place Dauphine, en même temps que son père, sa tante, son beau-frère et sa belle-sœur.



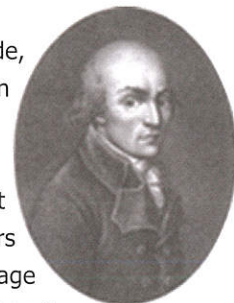
* Jean Baptiste Louvet de Couvray (1760 -1797) : peu avant

la Révolution, il se fait connaître par un livre à succès : *Les amours du chevalier Faublas*. Il est porte-voix du parti girondin. En septembre 1792, Louvet est élu député à la Convention par le département du Loiret.

D'un tempérament fougueux, il est un politique parfois imprudent, notamment lors de ce virulent discours contre Robespierre accusé sans preuve de dictature.

Ne trouvant aucun abri sûr en Gironde, il rejoint Paris fin 1793, puis se réfugie en Suisse.

* François Nicolas Léonard Buzot (1760 -1794) : il est élu député du Tiers État aux États généraux pour le bailliage d'Évreux en 1789. Il siège parmi les Girondins dont il s'affirme comme l'un des principaux orateurs.



* Charles Jean Marie Barbaroux (1767-1794) : Il est une figure révolutionnaire de Marseille Il se réfugie à Saint-Émilion où il trouve asile chez la belle-sœur de Guadet, avec Pétion, Guadet et Buzot. Ils s'y cachent dans un puits.

Pétion, Buzot et Barbaroux se dispersent ainsi dans la campagne de Castillon et survivent en se dépouillant de tout ce qu'ils possèdent.



Ils décident de se suicider le 18 juin 1794 mais Barbaroux, en tentant de se tirer un coup de pistolet dans la tête, ne parvient qu'à se briser la mâchoire. Il reste quelques jours aux côtés des cadavres de Pétion et Buzot avant d'être arrêté et rapidement rapatrié à Bordeaux pour y être exécuté le 25 juin 1794.



9- Les fêtes républicaines

Pour consolider l'esprit révolutionnaire et contrer les opposants, le Directoire organisa des festivités comme celle de la fondation de la République ou celle de la Fête de l'agriculture (8 Juillet 1798/ 20 messidor an VI).

Un extrait conservé aux archives :

Le président a ensuite, au nom de l'administration municipale, désigné le citoyen Jean Le Carre, de la commune de Fouesnant de Pen an cap bras, comme le laboureur dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité avait mérité d'être proposé pour exemple. Les acclamations de tous les citoyens présents ont justifié ce choix, et ce vieillard respectable est venu se placer, les yeux mouillés de larmes, auprès du président. Ce qui a répandu un attendrissement général dans l'assemblée. Le président lui a ensuite présenté un soc de charrue pour prix de bonne conduite et de son amour pour le travail. L'émotion de

ce vieillard s'est repeinte sur tous les visages et de nombreux applaudissements ont suivi et couvert son modeste remerciement... Il a, dans les deux langues, par la lecture d'un message du Directoire donné connaissance du nouveau triomphe remporté par les armées de la République à Malte.

Il s'agit de la prise de Malte, le 12 Juin 1798, par Bonaparte, en route pour l'Égypte ; il chasse les chevaliers qui se réfugient à Rome et confisque tous leurs biens. Ensuite, Malte passe sous la domination anglaise



Rappel historique : l'avant dernier grand-maître présent à Malte est d'origine bretonne : Emmanuel de Rohan-Polduc (soixante-huitième grand-maître, de 1775 à 1797)
Armes : de gueules à neuf macles d'or, trois, trois et trois.

10- Conclusion

Le Consulat met fin à cette période tourmentée de notre histoire et des grands bouleversements qui l'ont accompagnée. Dans le domaine religieux, le Concordat signé entre Napoléon

et le pape Pie VI calme les esprits et refroidit les ardeurs révolutionnaires. ◆

SOURCES :

- Histoire de la Révolution en Bretagne, A. du Chatelier, Editions Morvran.
- Histoire de Quimper, SAF. Ed Privat.
- Les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et Concarneau, Savina.
- Aspects de la Révolution en pays fouesnantais et l'affaire Nédelec, Association Foen Izella.
- Clochers du fousnantais, au vent de l'histoire, Pierre Cariou
- Plomelin, 3000 ans d'histoire, J.P Royant.



La chapelle Sainte-Anne de Fouesnant, ayant été mise en vente le 17 juillet 1804, a été rachetée par les personnes dont les noms figurent sur la dalle à droite, et qui en firent don à l'église Saint-Pierre de Fouesnant.



Panneau des acheteurs, en 1804, de la chapelle Sainte-Anne de Fouesnant.



Carte du pays foyensantais (avec implantation des familles étudiées, marquées par le symbole étoile, et rond rouge pour les lieux de vie d'Alain Nédelec)

- 1 PLEUVEN : le couple PERSON / TRICHARD (Sosa n° 64 / 65) habite le Styvel.
- 2 ERGUE-ARMEL ; le couple RIOU / ASCOET (Sosa n° 76 / 77) habite Kervoalic.
- 3 ERGUE-GABERIC : le couple MICHELET / LAURANS (Sosa n° 78 / 79) habite Kermoysan.
- 4 SAINT-EVARZEC ; le couple Le BRETON / GESTIN (Sosa n° 72 / 73) habite Moustoir-coat.
- 5 PLOMELIN / BODIVIT : le couple CAP / TARIDEC (Sosa n° 84 / 85) habite Kerhuel.
- 6 BODIVIT : le couple DAOUFARD / COIC (Sosa n° 86 / 87) habite Kerlec.
- 7 CLOHARS-FOUESNANT : le couple QUILFEN / NEDELEC (Sosa n° 80 / 81) habite Squividan-bihan.
- 8 CLOHARS-FOUESNANT : le couple NEDELEC / NEDELEC (Sosa n° 82 / 83) habite Kermorvan.
- 9 PERGUET : le couple COIC / CREDOU (Sosa n° 94 / 95) y habite.
- 10 SAINT-YVI : le couple Le VINCOUR / Le MEUR (Sosa n° 74 / 75) habite Kervarec puis Kergabin.
- 11 FOUESNANT : le couple LAHUEC / LAHUEC (Sosa n° 66 / 67) habite Silijeau.
- 12 FOUESNANT : le couple SAUVEUR / Le GUIFFANT (Sosa n° 68 / 69) habite le moulin de Penfoulic.
- 13 FOUESNANT : le couple Le GUIFFANT / Le BOUSSARD (Sosa n° 70 / 71) habite Kerangoff.
- 14 FOUESNANT : le couple COSTIOU / Le CARR (Sosa n° 88 / 89) habite petit vergé.
- 15 FOUESNANT : le couple Le CARR / Le NADER (Sosa n° 90 / 91) habite Pen-an-cap.
- 16 FOUESNANT : le couple Le GALL / GUILLOU (Sosa n° 92 / 93) habite Kerneint.

Jean-Michel Caradec, un artiste amoureux de sa Bretagne

par Gilles Menez , CGF n° 00008.

Le 29 juillet 1981, il y aura bientôt quarante ans, les radios annoncent le décès du jeune chanteur breton Jean-Michel Caradec. Cette disparition tragique, due à un accident de la route en région parisienne, attristait ses fans, mais aussi de nombreux Bretons sensibles à l'importance donnée par l'artiste à sa Bretagne natale.

Ses origines finistériennes

Jean-Michel Caradec voit le jour le 20 septembre 1946 à Morlaix. Il est le second enfant de François Marie, officier marinier, et de Marie Kerdreux, institutrice à l'école de la toute proche petite commune de Locquéolé. Les origines de ses parents sont totalement finistériennes.

Son père naît le 29 mars 1910 au lieu-dit Lestonquet à Kerlouan, tout proche du site de Meneham. Les racines de la famille Caradec, avant la Révolution, se situent dans la paroisse voisine de Plounéour-Trez. Ces deux localités sont intégrées dans un secteur géographique particulier, englobant quelques communes principalement maritimes, appelé "Pays pagan".

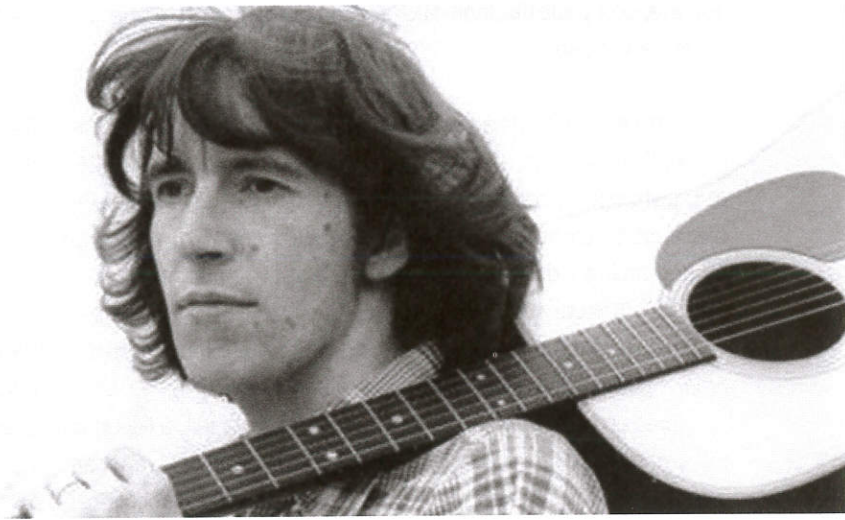
Jean Louis Marie (dit Louis) Caradec, grand-père de Jean-Michel, né le 3 août 1881 à Lestonquet, benjamin d'une fratrie de huit enfants, est, tout comme son père Goulven, marin pêcheur inscrit au syndicat de Plounéour-Trez.

Louis, orphelin de père à dix ans, est appelé sous les drapeaux en 1901. Il est formé comme canonnière auxiliaire à Brest et cette période militaire le conduit aux dépôts de la Marine de Rochefort puis de Cherbourg. Libéré en 1905, il retrouve la petite pêche à Plounéour-Trez. C'est son activité préférée ; il exerce également le métier de cultivateur.

Il épouse le 23 novembre 1907 Rosalie Toul, une commerçante, native de Kerlouan, fille d'un inscrit maritime Pierre Marie Toul, abandonné à Brest après sa naissance. Huit enfants naissent entre 1908 et 1924 à son foyer, où vit aussi sa mère, Marie-Yvonne Le Guen. La petite ferme dont les époux Caradec sont locataires est bien modeste. Ils possèdent un cheval et deux vaches.

Dès août 1914, la Marine rappelle Louis pour l'affecter localement à la défense des côtes. Cette période militaire se termine un peu avant la fin du conflit mondial. La naissance, le 25 avril 1918, de son sixième enfant, prénommé Jean Louis Goulven, lui permet de rejoindre définitivement son foyer.

Louis reprend dès 1919 la pêche locale. Il est patron sur le *Saint-Egarec*, puis sur le *Saint-Louis*, de 1931 à 1941.



© Polydor

Ses quatre fils, formés très jeunes à la navigation, s'engagent dans la marine nationale. Yves, affecté sur le *Provence* mouillant dans le port de Mers El-Kébir le 3 juillet 1940, est le bien malheureux témoin de l'attaque destructrice sur le *Bretagne* tout proche, à bord duquel se trouve son frère Jean-Louis. Le jeune marin y perd la vie comme tant de militaires. Leurs carrières évoluant, Yves et Marcel deviennent marins de commerce et s'établissent à Rouen.

Le village de Lestonquet est le lieu régulier de vacances mémorables de plusieurs petits-enfants des époux Caradec.

Accueillis par Rosalie, grand-mère très généreuse et attentive, ils participent cependant aux travaux des champs et tout



Rosalie Toul et Louis Caradec

particulièrement à la moisson où tout le voisinage s'entraide de manière coutumière.

Le grand-père Louis embarque ses petits-enfants et les initie au relevage des casiers et des filets.

Louis Caradec décède bien après son épouse, à 94 ans, le 19 août 1975 à Landerneau (mention marginale). À cette époque, son petit-fils Jean-Michel connaît les débuts d'une notoriété artistique.

Entré à quinze ans à l'école des mousses, François Marie Caradec, l'aîné des fils, s'engage dans la Marine à Brest, en 1926, tout juste âgé de seize ans. Il est breveté fusilier dès l'année suivante, et sa carrière militaire évolue rapidement. Du grade de second-maître à dix-neuf ans, il accède à celui de maître principal en 1946. Affecté sur le *Bretagne* de 1935 à 1938, il passe par Casablanca durant le conflit mondial avant de rejoindre Fort-de-France pour un peu plus d'une d'année en 1944-1945.

Après un bref retour à Brest, sa carrière se poursuit, à l'époque de la naissance de son fils Jean-Michel, au Centre de formation maritime de Pont-Réan (35) pendant trois années. François retrouve Brest et sa préfecture maritime durant quatre ans.

Il termine sa carrière en juillet 1953, nouvellement promu chevalier de la Légion d'honneur, mais lassé des contraintes de la vie militaire, il peut enfin se consacrer à sa famille, qu'il rejoint à Locquéolé.

François Caradec rencontre une Brestoise, Marie Kerdreux, native du quartier de Recouvrance, qu'il épouse à la mairie annexe de ce quartier le 19 mars 1932.



François Caradec, nouvellement décoré, avec sa famille, le 8 mai 1953.

Le 31 mai 1936, le jeune couple accueille son premier enfant, Nicole, née rue Le Guen de Kérangall à Recouvrance.

Après un bref passage à Saint-Pol-de-Léon, Marie Kerdreux rejoint François au Maroc, puis en Martinique, accompagnée de Nicole, et poursuit son travail d'enseignante. Le retour au pays a lieu à Locquéolé, où séjournent sa mère et sa sœur aînée Yvonne.

Yvonne et Marie, toutes deux institutrices, sont les deux enfants de Jean Kerdreux et Marie Menesguen. Ce couple est natif de Crozon, et s'y est marié le 5 juin 1897. Ils s'établissent bientôt définitivement à Recouvrance, quartier populaire brestois où vivent bon nombre de Bretons, issus comme eux d'un milieu rural.

Jean Kerdreux, né le 27 mars 1870 à Crozon, fils et gendre de marins, a débuté comme mousse avant de devenir novice. Sa carrière d'inscrit maritime le conduit à Douarnenez pour la pêche. Il est levé en 1890 à Brest, et la Marine le forme comme chauffeur.

Après être passé par Cherbourg puis Toulon, il reprend en 1893 pour cinq années la petite pêche à Douarnenez. Désireux de changer de vie, il est embauché en 1898 par les Constructions navales de Brest, où il débute comme journalier au chantier des bâtiments en fer, situé en fond de Penfeld.

Influencé par les idées et la personne de Jean Jaurès, il s'engage dans le syndicalisme. Juste un mois après le mariage de sa fille Marie, il décède à Recouvrance, le 26 avril 1932, .

Yvonne Kerdreux, domiciliée à l'école de Kerlouan depuis plusieurs années, est probablement le lien dans la rencontre de sa sœur avec François Caradec.

Les origines familiales des époux Kerdreux sont entièrement à Crozon. La répétition des mêmes patronymes parmi leurs ancêtres, tous domiciliés dans des hameaux voisins de la presqu'île, laisse deviner chez ceux-ci une certaine endogamie.

On peut imaginer de grandes similitudes entre la rude vie de ces paysans-marins du secteur du Cap de la Chèvre et celle des ancêtres *pagan* du père de Jean-Michel.

La jeunesse de Jean-Michel

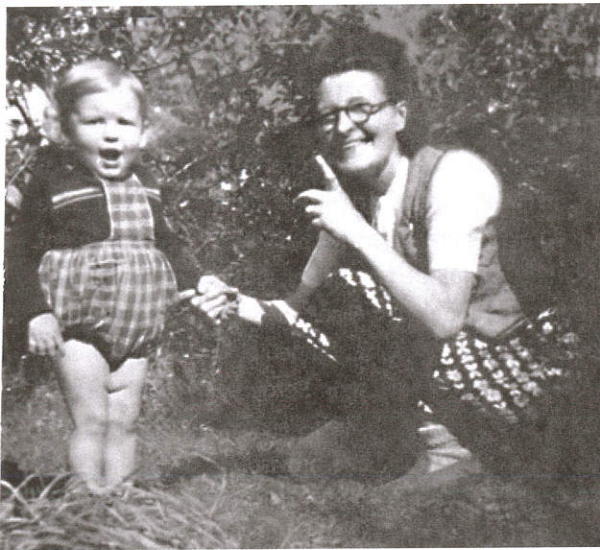
Après une grossesse difficile, sa mère accouche de Jean-Michel le 20 septembre 1946 à la maternité du quartier du Château à Morlaix.

Cette naissance fait la joie de sa sœur Nicole, qui espère depuis si longtemps la venue d'un petit frère (ils ont dix ans d'écart).

Sa petite enfance se passe à l'école de Locquéolé. Marguerite Bohic, sa nourrice, veille sur lui et il



La famille Caradec vers 1948



Jean-Michel et sa maman

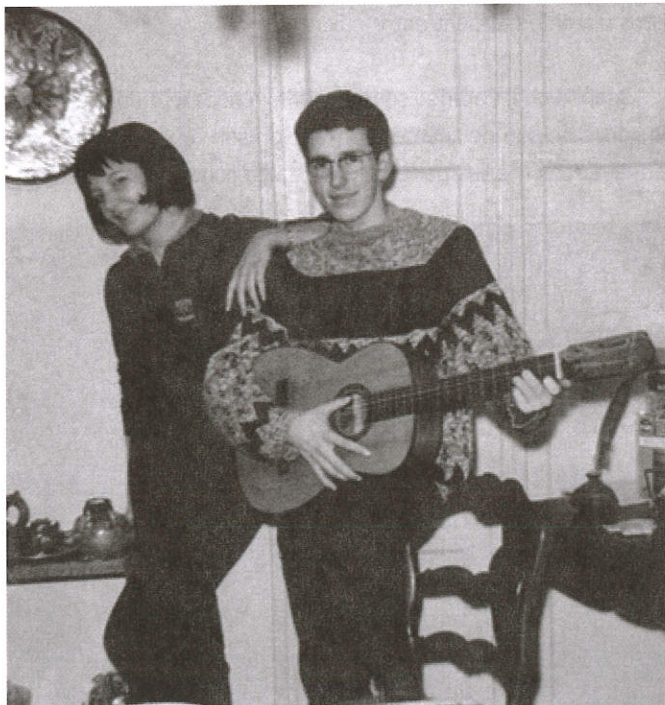
gardera toujours une affection particulière pour celle qu'il appelle sa "mamie".

Sa mère Marie est bien occupée par son travail d'enseignante et de directrice de l'école des filles. Son père militaire est souvent éloigné des siens.

Il est élevé dans une famille aimante chez qui le chant est une habitude régulière ; sa destinée de chanteur s'explique ainsi facilement.

Adulte, Jean-Michel garde une certaine nostalgie des premières années de sa vie passées en baie de Morlaix. Il exprime son attachement à la Bretagne de ses racines lors d'un reportage télévisé en 1979 ; il est alors un artiste reconnu vivant en région parisienne. Cependant, jamais il ne revendiquera un statut de militant breton.

En 1954, après la mutation de Marie Kerdreux, les parents retrouvent la ville de Brest en partie reconstruite et emménagent rue de Valmy, non loin du lycée de Saint-Marc (aujourd'hui



Nicole et Jean-Michel Caradec en 1963



Jean-Michel Caradec en pull sombre au second rang à l'école maternelle de Locquéholé, 1951-1952.

Lycée de l'Iroise). Jean-Michel poursuit sa scolarité dans l'établissement (provisoirement) en baraques à cette époque.

Un certain don artistique est déjà détecté en lui, et dès ses neuf ans il rejoint, à sa demande, l'école nationale de musique au centre-ville. Il y prend des cours de solfège et pratique la flûte traversière durant de nombreuses années.

Il connaît également à l'adolescence une passion dévorante pour la poésie et l'écriture.

Cependant, il abandonne cet instrument, après avoir reçu une guitare, cadeau de sa sœur Nicole, lors de son seizième anniversaire. Celle-ci, dont la bonne maîtrise de l'anglais la mène au professorat, lui fait découvrir la chanteuse Joan Baez.

Grâce aux solides bases acquises à l'école de musique, la guitare va devenir son instrument de prédilection. Autodidacte et motivé, il progresse très vite et se lance également dans la chanson, ce qui le conduit à se produire notamment dans des foyers de jeunes.

De 1965 à 1967, il se présente aux concours des Tréteaux Chantants, organisés lors de la quinzaine commerciale de printemps de Brest. Après une seizième place une première année, il termine cinquième l'année suivante avec la chanson *Potemkine* de Jean Ferrat.



Jean-Michel, en haut à gauche, au Lycée de St-Marc, 1959-1960.

Lors de sa troisième participation, en se présentant avec *Santiano* de Hugues Aufray, il séduit le public de son quartier sans atteindre la demi-finale.

Il est fan du chanteur Donovan, mais c'est surtout Bob Dylan qui va beaucoup l'influencer et lui donner la possibilité d'adapter ses propres textes sur les musiques folk. Il rejoint avec son ami José Le Moigne un cercle brestoïse de poésie, animé par le poète relecquois Jean-Yves Le Guen.

Épanoui dans cette discipline artistique, le jeune homme a trouvé sa voie.

Ayant suivi une filière littéraire, Jean-Michel décroche le bac Philo avec la mention "assez bien" en juillet 1965 et entre en classe préparatoire "Lettres modernes" au lycée de Kerichen.

L'année suivante, il quitte alors Brest pour Paris et, à la grande satisfaction de ses parents, suit pendant deux années une préparation à l'École normale supérieure au lycée Henri IV.

L'étudiant se destine au professorat de géographie, mais échoue volontairement à l'examen pour revenir à Brest. Brillant élève, sa voie n'est cependant pas celle de l'enseignement. "*Le démon de la chanson s'empara de moi malgré les larmes de ma mère et les angoisses de mon père*", commentera-t-il plus tard.

Un artiste reconnu

Les événements de Mai 1968 vont marquer Jean-Michel. Cependant, affaibli par des ennuis de santé, il ne participe pas aux mouvements. Au cours du mois de juin, il rejoint pour des vacances la résidence secondaire de ses parents à Brignogan. Cette petite station balnéaire toute proche de Kerlouan a beaucoup compté pour lui durant ses années d'adolescence. Portant désormais les cheveux longs, il aime s'isoler dans le grenier pour y jouer à la guitare de nouvelles compositions. Il se produit dans les bars et restaurants du secteur, notamment chez celle qu'il



La maison de vacances des Caradec à Brignogan
Photo Pascal Landuré

appelle "Tante Yvonne", sa parente.

Une équipe de cinéma tourne à cette époque, à Kerlouan, le film *Goto, l'île d'amour*. Informé par la presse locale et fortement motivé par son père qui le sait timide, Jean-Michel ose interpellé l'acteur principal Pierre Brasseur, qui séjourne à l'hôtel

Castel Régis pour lui présenter certaines de ses chansons. Le contact entre le chanteur amateur et le comédien se passe pour le mieux puisque ce dernier, enthousiaste, lui propose de venir à Paris après le tournage du film.

Pierre Brasseur, compagnon de la chanteuse Catherine Sauvage, "son père Noël" comme le qualifiait Jean-Michel, l'accueille même à son domicile durant quelques jours et invite également son ami Michel Pagnoux à venir le rejoindre. Des enregistrements de chansons sont alors réalisés sur bandes magnétiques.

Ce séjour permet la rencontre, un peu plus tard, avec Serge Reggiani, avisé par Pierre Brasseur. Serge n'est pas intéressé par la chanson *Mai 68* que Jean-Michel espérait le voir interpréter. Cependant l'artiste l'embauche provisoirement comme secrétaire et lui ouvre surtout les portes de la maison de disques Polydor.

Mais les débuts du jeune chanteur sont très difficiles, le succès se fait attendre. Ses deux premiers 45 tours sont des échecs, les galas et récitals peu nombreux.

C'est aussi l'époque de la rupture, au bout de trois ans, avec une jeune femme rencontrée à Brignogan. Il fait alors la connaissance de Patricia Dubois, qu'il épouse le 1^{er} août 1970 à Saint-Cloud. Ses fidèles amis José et Michel sont les témoins de la cérémonie. La jeune mariée, originaire de la région parisienne, a des origines bretonnes par sa mère, Marie Michelle Miry, native de Tréglonou (*15.03.1921 à Treglonou, +12.05.2000 à Brest).

Le jeune couple, qui accueille son premier enfant, Florian, le 12 septembre 1971, vit modestement au cœur de Paris dans une pièce unique, avant d'emménager dans un logement HLM à Fresnes. La maison de disques qui emploie Jean-Michel (toujours en attente de succès) comme directeur artistique, croit cependant en lui et sort son premier album *Mords la vie* en 1973. Il se rapproche alors du chanteur Maxime Le Forestier, qui l'invite à participer à ses tournées, en première partie. De solides liens d'amitié naissent entre eux.

Jean-Michel Caradec connaît enfin la notoriété en 1974 avec la sortie de son deuxième album et de son tube *Ma petite fille de rêve*. Les médias parlent de lui et les concerts s'enchaînent,



Patricia, Jean-Michel et leurs enfants Madeline et Florian

notamment en accompagnant Serge Lama durant l'année 1975.

Le succès est toujours là avec la sortie d'un troisième album contenant son tube *Île*. La famille déménage alors à Saint-Cloud dans une grande maison.

Au mois de décembre, une fille vient agrandir le cercle familial. Le prénom choisi, Madeline, figure déjà dans l'univers des chansons de l'artiste. Il décide alors de transformer la cave de sa maison en studio d'enregistrement (Florian Studio) avant de créer sa maison d'édition (Madeline Songs) de manière inno-



Brassens et Caradec, disparus tous deux en 1981.

vante pour un artiste.

Jean-Michel, figurant alors parmi les nouveaux chanteurs français qui comptent, passe à l'Olympia comme tête d'affiche le 9 février 1976. Georges Brassens, sensible au talent du jeune artiste, lui demande de l'accompagner dans ses premières parties à Bobino. Le jeune papa crée un nouvel album dédié aux enfants en 1976, qui lui vaut un second prix de la SACEM en 1977.



Les parents de Jean-Michel entourent leur fils le jour d'un concert à Saint-Pol en février 1976

Il chante avec une certaine nostalgie sa région natale et connaît encore le succès avec un nouveau 33 tours, *Ma Bretagne quand elle pleut*, primé par la SACEM. Jean Musy colla-

bore à nouveau à la direction musicale dans les productions discographiques.

A cette époque naît une amitié avec un artiste débutant, Francis Cabrel. Poètes, compositeurs, guitaristes tous deux, Jean-Michel et Francis s'apprécient et ont la possibilité de chanter ensemble. Nicole Rieu, avec laquelle il participe à une comédie musicale, *Le rêve de Mai*, est également une amie proche.



Lors du naufrage du pétrolier *Amoco Cadix* le 17 mars 1978, le chanteur vient aussitôt en pays d'Iroise, accompagné de son ami Michel Pagnoux. Profondément marqué par la catastrophe écologique qui dégrade la côte nord de la Bretagne, il exprime aussitôt sa tristesse et sa révolte dans un nouvel album avec la chanson *Portsall*.

Très inspiré, il écrit celle-ci rapidement, lors d'une pause pendant le voyage qui le ramène vers Paris. Il affirme son identité bretonne et rend aussi hommage à ses aïeux marins en posant pour la pochette du disque, coiffé d'une casquette de marin et portant une écharpe aux couleurs du drapeau breton.

Ses vacances dans le Finistère sont régulières. Il aime les parties de pêche en compagnie de son père et se passionne aussi pour le foot ; il suit avec intérêt les résultats du Stade Brestois.



Jean-Michel est invité à déguster un kig ha farz préparé par Marie Miry, tante de son épouse, en 1979.

Souvent en tournée dans toute la France pour des concerts, il ne s'imagine cependant pas exercer ce métier de chanteur toute sa vie. À l'époque de la sortie de l'album *Parle-moi*, Jean Michel, un peu lassé du show business, évoque un retour définitif en Bretagne et une évolution de ses activités professionnelles vers d'autres horizons.

Au sein de son couple, il connaît quelques difficultés et une séparation avec son épouse Patricia est envisagée.

Une disparition prématurée

Le 29 juillet 1981, sa voiture CX, qu'il conduit vers Tours pour rejoindre la tournée de France Inter, s'encastre sous un camion sur l'autoroute A10. Grièvement blessé, Jean-Michel est transporté à l'hôpital de Rambouillet, où il décède en soirée. Il n'avait que 34 ans.

Ses obsèques sont célébrées le 1^{er} août en l'église Saint-Michel de Brest, proche du domicile de ses parents. Une foule considérable d'anonymes est présente à la cérémonie.

Il est inhumé au cimetière de Recouvrance dans la tombe familiale.

Anéanti par la perte brutale de son fils, François Caradec, de santé fragile, décède six semaines plus tard.

Le chanteur devait inaugurer le Festival Interceltique de Lorient cet été-là.

Son dernier album enregistré en début d'année sur l'île de Ré, *Dernier Avis*, sort peu après son décès. Dans le contexte de cette disparition tragique, certains de ses titres évoquant la mort ou un départ, ainsi qu'une pochette bien étonnante, troublent son public. Néanmoins sa chanson *Je pars*, composée ainsi que toutes celles de l'album depuis l'année précédente, peut être interprétée comme l'espoir d'un retour de l'artiste en Bretagne.

La municipalité de Brest, ville où il a grandi et connu les prémices de sa carrière d'artiste, décide rapidement d'honorer le poète-chanteur en lui dédiant une des rues du quartier de la Cavale Blanche.

Ses chansons ont été reprises et des concerts dédiés à sa mémoire ont été organisés. Citons celui de Kerlouan en 2005,

où dix de ses chansons sont interprétées par plusieurs artistes connus, font l'objet d'un CD.

Didier Barbelivien, qui l'a rencontré à ses débuts, lui a rendu hommage avec une chanson : *Caradec*.

La chanteuse Nolwenn Leroy a interprété deux de ses titres au cours de ces dernières années, *Ma petite fille de rêve* et *Ma Bretagne quand elle pleut*.

Bien des années après sa disparition, des amis et quelques fans, soucieux de perpétuer l'œuvre du chanteur trop vite oublié des radios et autres médias, décident la

création d'une association : "Les amis de Jean-Michel Caradec". Fondée en 2009, après un spectacle hommage à Paris et présidée par sa fille Madeline, l'association, dont le siège a été délocalisé quelques années en région brestoïse, puis a été présidé jusqu'en 2019 par Pascal Landuré.

En dehors de quelques concerts, notamment à Gouesnou en septembre 2014 et à Recouvrance en 2019, ses membres ont œuvré avec détermination pour la sortie en 2018 d'un coffret de cinq CD. Cette compilation de cent dix-sept titres regroupe l'intégralité des enregistrements discographiques du chanteur. C'est une belle opportunité pour faire découvrir l'artiste à une jeune génération qui le connaît, hélas, si peu. ♦



Photo Dominique Le Guen



Madeline Caradec présente le coffret sorti en 2018.
Photo David Ramolet.



Yvon Caradec son cousin, Jean-Michel au centre, sa tante Yvonne et son époux Yves Caradec, sa mère Marie dans la cour de l'école à Locquéholé.

Don d'Yvon Caradec, décédé en avril 2001..

Ascendance de Jean Michel CARADEC (1946 - 1981)

Génération I

1 **CARADEC** Jean Michel ° 20.09.1946 MORLAIX + 29.07.1981 RAMBOUILLET (78)

Génération II

2 **CARADEC** François Marie ° 29.03.1910 KERLOUAN + 14.09.1981 BREST
 3 **KERDREUX** Marie ° 09.04.1908 BREST-Recouvrance x 19.03.1932 BREST-Recouvrance + 08.10.1996 BREST

Génération III

4 **CARADEC** Jean Louis Marie ° 03.08.1881 KERLOUAN + 19.08.1975 LANDERNEAU
 5 **TOUL** Rosalie Marie ° 14.08.1882 KERLOUAN x 23.11.1907 KERLOUAN + 19.05.1959 KERLOUAN
 6 **KERDREUX** Jean ° 27.03.1870 CROZON + 26.04.1932 BREST-Recouvrance
 7 **MENESGUEN** Marie ° 15.02.1875 CROZON x 05.06.1897 CROZON + 22.10.1967 BREST

Génération IV

8 **CARADEC** Goulven ° 26.09.1835 KERLOUAN + 17.04.1891 KERLOUAN
 9 **GUEN (LE)** Marie Yvonne ° 30.01.1838 KERLOUAN x 02.03.1859 KERLOUAN + 31.10.1916 KERLOUAN
 10 **TOUL** Pierre Marie * ° 22.08.1856 BREST + 12.07.1931 KERLOUAN
 11 **HABASQUE** Marie Jeanne ° 23.12.1858 KERLOUAN x 10.05.1880 KERLOUAN + 02.08.1934 KERLOUAN
 12 **KERDREUX** Jean François ° 30.06.1843 CROZON +1907 CROZON
 13 **LAMIL** Anne ° 21.12.1851 CROZON x 03.06.1869 CROZON + 26.11.1907 CROZON
 14 **MENESGUEN** Nicolas ° 26.09.1849 CROZON + 24.02.1901 LE FAOU
 15 **KERDREUX** Marie Yvonne ° 21.09.1856 CROZON x 24.01.1874 CROZON + 10.09.1938 CROZON

Génération V

16 **CARADEC** Pierre ° 06.brum.12 PLOUNÉOUR-TREZ + 24.07.1881 KERLOUAN
 17 **ROUX (LE)** Marie Jeanne Michèle ° 25.frim.12 KERLOUAN x 09.12.1830 KERLOUAN + 03.05.1876 KERLOUAN
 18 **GUEN (LE)** Goulven ° 27.ther.04 KERLOUAN + 06.11.1864 KERLOUAN
 19 **PRONOST** Marie Anne ° 28.vent.06 KERLOUAN x 04.01.1821 KERLOUAN + 16.01.1858 KERLOUAN
 20 **INCONNU**
 21 **PRIGENT** Marie Anne ° 07.04.1827 LE CLOITRE-ST-THEGONNEC ou **PRIGENT** Marie Julienne, ° 07.09.1828 LE CLOITRE-ST-THEGONNEC * + 03.10.1884 KERLOUAN
 22 **HABASQUE** Jean Marie ° 12.02.1814 KERLOUAN + 06.01.1890 KERLOUAN
 23 **BIHANNIC (LE)** Marie Anne ° 20.08.1816 KERLOUAN x 15.01.1842 KERLOUAN + 18.02.1896 CROZON
 24 **KERDREUX** Jean Marie ° 23.02.1814 CROZON + 13.01.1887 CROZON
 25 **QUENTRIC** Marie ° 24.11.1811 CROZON x 17.07.1838 CROZON + 28.02.1902 CROZON
 26 **LAMIL** Jean ° 23.06.1824 CROZON + 10.12.1898 CROZON
 27 **PENHOAT** Marguerite ° 22.02.1829 CROZON x 17.02.1851 CROZON + 20.04.1888 CROZON
 28 **MENESGUEN** Jean Marie ° 02.02.1819 CROZON + 06.09.1886 CROZON
 29 **QUENTRIC** Jeanne ° 26.04.1820 CROZON x 19.07.1841 CROZON + 12.08.1907 CROZON
 30 **KERDREUX** Tanguy ° 08.03.1824 CROZON + 14.10.1868 CROZON
 31 **CANEVET** Marie Françoise ° 28.10.1826 CROZON x 06.02.1847 CROZON

Génération VI

32 **CARADEC** Pierre ° 19.02.1754 PLOUNÉOUR-TREZ + 10.09.1814 PLOUNÉOUR-TREZ
 33 **STEPHAN** Marie Anne ° 20.05.1778 KERLOUAN x 18.prai.06 PLOUNÉOUR-TREZ + 14.11.1834 PLOUNÉOUR-TREZ
 34 **ROUX (LE)** Alain ° 12.04.1766 PLOUIDER + 14.03.1830 KERLOUAN
 35 **GOFF (LE)** Marie ° 14.01.1768 PLOUIDER x 14.brum.03 PLOUIDER + 07.12.1833 KERLOUAN
 36 **GUEN (LE)** Yves ° 13.03.1763 KERLOUAN + 30.06.1815 KERLOUAN
 37 **PHILIPOT** Marie Françoise ° 20.12.1770 GUISSÉNY x 30.06.1790 KERLOUAN + 10.03.1840 KERLOUAN
 38 **PRONOST** Goulven ° 10.03.1756 KERLOUAN + 13.03.1818 KERLOUAN
 39 **ABILY** Marie Anne ° 05.06.1768 KERLOUAN x 17.10.1787 KERLOUAN + 04.09.1833 KERLOUAN
 42 **PRIGENT** Jean ° 20.06.1798 LE CLOITRE-ST-THE. + 23.12.1864 MORLAIX
 43 **MORVANIC** Philippette ° 25.02.1804 LE CLOITRE-ST-THE. x 22.11.1824 LE CLOITRE-ST-THE. + 10.06.1847 LE CLOITRE-ST-THE.
 44 **HABASQUE** Goulven ° 30.06.1782 KERLOUAN + 10.08.1838 KERLOUAN
 45 **JACQ** Marie Jeanne ° 30.09.1785 PLOUNÉOUR-TREZ x 23.11.1809 PLOUNÉOUR-TREZ + 20.02.1853 KERLOUAN
 46 **BIHANNIC (LE)** François ° 12.04.1778 GUISSÉNY + 02.01.1855 KERLOUAN
 47 **SALOU** Marie Anne ° 27.03.1776 KERLOUAN x 08.vend.05 KERLOUAN + 14.09.1841 KERLOUAN
 48 **KERDREUX** Henri ° 05.04.1788 CROZON + 22.11.1824 CROZON
 49 **LAMIL** Marie Laurence ° 09.08.1782 CROZON x 25.06.1806 CROZON + 10.01.1829 CROZON
 50 **QUENTRIC** Allain ° 12.09.1783 CROZON + 05.09.1853 CROZON
 51 **CANEVET** Marie Jeanne ° 25.07.1787 CROZON x 06.02.1809 CROZON + 19.09.1817 CROZON
 52 **LAMIL** Nicolas ° 08.brum.02 CROZON + 14.11.1849 CROZON
 53 **ROLLAND** Marguerite ° 27.vend.03 CROZON x 05.01.1813 CROZON + 28.06.1867 CROZON
 54 **PENHOAT** Guillaume ° 08.ther.03 CROZON + 11.06.1875 CROZON
 55 **ROLLAND** Anne ° 27.mess.06 CROZON x 04.02.1824 CROZON + 28.11.1857 CROZON
 56 **MENESGUEN** François ° 03.11.1782 CROZON + 11.08.1839 CROZON
 57 **MARCHAND** Anne ° 20.01.1783 CROZON x 11.05.1806 CROZON + 20.04.1851 CROZON
 58 **QUENTRIC** Pierre ° 24.01.1787 CROZON + 24.03.1844 CROZON
 59 **KERDREUX** Marie Jeanne ° 15.03.1785 CROZON x 06.02.1809 CROZON + 26.06.1833 CROZON
 60 **KERDREUX** Alain ° 29.mess.08 CROZON + 03.03.1882 CROZON
 61 **RIOU** Marie Henriette ° 21.nivo.08 CROZON x 23.01.1822 CROZON + 15.08.1829 CROZON
 62 **CANEVET** Jean ° 08.brum.09 CROZON + 06.04.1861 CROZON
 63 **GUEGUENOU** Marie Laurence ° 21.frim.03 CROZON x 06.08.1821 CROZON + 17.11.1829 CROZON

* Sur l'acte de naissance de Pierre Marie TOUL (photo page suivante), il est précisé qu'il se nomme Pierre Marie PRIGENT, né le 22 août 1856 à 5 heures du soir. Or dans RECIF, nous trouvons un enfant ainsi nommé et né à la même heure au Cloître-Saint-Thégonnec fils de Marie PRIGENT 28 ans. Un Jean PRIGENT, 57 ans, déclare la naissance, sûrement le grand-père (marié à Philippette MORVANIC). Deux filles de ce couple pourraient être la mère : Marie Anne née le 7 avril 1827 (déjà mère de Catherine, née le 12 avril 1850) et Marie Julienne née le 7 septembre 1828. Voir les photos d'actes page suivante.

Acte de naissance de Pierre Marie Prigent le 22 août 1856 au Cloître-St-Thégonnec

N^o 30.
Prigent
Pierre-Marie

Né le vingt deux août mil huit cent cinquante six, le vingt deux août à dix heures du soir devant nous Maire de Thégonnec, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Thégonnec, canton de Thégonnec, Département du Finistère, et ont comparu Jean Prigent, âgé de cinquante six ans, et Noël, lozach, âgé de cinquante sept ans, deux cultivateurs domiciliés au village de Brion en cette commune. Lesquels nous ont présenté un enfant de sexe masculin, né ce jour à huit heures et demie, fils naturel de Marie Prigent, jeune fille âgée de dix huit ans cultivatrice demeurant au dit Brion, à cinq heures du soir au quel enfant ils ont déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre Marie Prigent, les quels après lecture faite de la présente acte de naissance ont déclaré et avoué et signé.

M. M. Moquette

Acte de naissance de Pierre Marie Toul le 25 août 1856 à Brest

869.
J.

du vingt cinq août 1856 mil huit cent cinquante six, à deux heures du soir.

ACTE DE NAISSANCE de Pierre Marie Toul, enfant naissant trouvé dans le tour de l'hospice, fils à neuf heures et demie du soir. Peta d'une juvénile d'un bourgeon de laine bleu et de deux demi mouchoirs, un sac et un né l'oeil; Enveloppé d'un drap blanc et d'un maillot bleu, d'un sac une bisière de drap noir, coiffé d'un béguin et d'un bonnet d'indienne bleu à poil blanc. Etait sur la poitrine de l'enfant un billet ainsi conçu: Cet enfant est né le 25 août à cinq heures du soir. Il est baptisé, portant le nom de Pierre Marie Prigent.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin, en présence de Nicolas Rognan, âgé de quarante ans, et de Louis Henry Casag, âgé de soixante quinze ans, les firmiers de l'hospice, qui ont déclaré ne savoir signer.

Sur la réquisition à moi faite par M. le C^o, Juge femme, qui a présenté l'enfant.

Constaté suivant la loi, par moi Auguste Victor Rousseau, adjoint

faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat-Civil, soussigné, après lecture donnée.

(De note imprimée n° 116)

Le C^o A. Rousseau

Chassé-croisé : d'Alsace en Bretagne, et de Bretagne en Moselle !

par Georges CLOÏTRE , CGF n°16868.

I. Mon arrière-grand-père maternel, Joseph Weber

Un de mes arrière-grands-pères maternels, Joseph Weber, est né le 17 septembre 1806, en Alsace à Rhinau, dans le département du Bas-Rhin.

Cette commune, sur le bord du Rhin, est située à une trentaine de kilomètres au sud de Strasbourg.

Érigée face à un site naturel riche et pittoresque, où convergent pour se rejoindre, deux bras du Rhin, Rhinau bénéficie de deux réserves naturelles situées de part et d'autre des rives du fleuve.

Une partie de son territoire est située en Allemagne. Ces 997 hectares sont inhabités. Ils sont constitués de champs et de forêts, dont la majeure partie est classée en réserve naturelle.

Placées sous souveraineté allemande, ces terres sont cependant exploitées par la commune de Rhinau qui en est propriétaire.

Cette situation, héritée de l'histoire, résulte d'une divagation du fleuve datant de 1541, alors que l'Alsace faisait encore partie intégrante du Saint Empire Romain Germanique¹.

Joseph Weber est fils de Mathias, journalier, (né à Rhinau le 30 mars 1765 et décédé dans cette même ville le 15 octobre 1836) et de Marie Madeleine Saint Julien (née le 7 janvier 1772 et décédée le 5 février 1833, également à Rhinau).



Entrée de Rhinau, Bas-Rhin.

Ses parents se sont mariés le 20 floréal an IX (10 mai 1801) et le recensement de 1819 nous indique que le couple a eu au moins deux fils et cinq filles, tous nés à Rhinau :

- * Agathe, née le 15 pluviôse an X (04/02/1802),
- * Michel, né le 23 messidor an XI (12/07/1803),
- * Madeleine, née le 10 vendémiaire an XIII (02/10/1804),
- * Joseph, né le 17 septembre 1806 (mon arrière-grand-père),
- * Barbe, née le 15 août 1809,
- * Marie Anne, née le 21 septembre 1811,
- * Thérèse, née le 15 décembre 1814.

Le recensement de Rhinau en 1836 nous indique que Mathias Weber est veuf, et que ses deux garçons, Michel et Joseph,

| DOMICILE Wohnort. | | | NUMÉRO n°d'ad. | | NOMS DE FAMILLE. Familien-Namen. | PRÉNOMS. Vornamen. | TITRES, QUALIFICATIONS, ÉTAT OU PROFESSION ET POSITIONS. Titel, Eigenschaft, Stand oder Gewerz und Amt. | ÉTAT CIVIL DES HABITANTS. Civilstand der Einwohner. | | | | | | AGE. Alter. |
|---|--------------------------|-------------|--------------------------------|--|--|-----------------------|--|---|----|-----|-----|-----|-----|----------------|
| QUARTIER, ou VILLAGE, HAMEAU, etc. Quartier oder Dorf, Weiler, u. s. w. | RUE. Gasse. | N.° Nro. | NUMÉRE by Ordnungsziffer | SEXE masculin. Männliches Geschlecht. | | | | SEXE féminin. Weibliches Geschlecht. | 9. | 10. | 11. | 12. | 13. | |
| Ville de Rhinau | Grande rue de l'hôpital. | 1 | 1 | 1 | Bünkel | Michel | journalier | 1 | | | | | | 10 |
| idem | idem | 71 | 125 | 93 | Weber | Mathias. | sans état | | 1 | | | | | 70 |
| idem | idem | | 126 | 93 | Weber | Michel | idiot | 1 | | | | | | 32 |
| idem | idem | | 127 | 93 | Weber | Joseph | idem | 1 | | | | | | 29 |
| idem | idem | | 128 | 93 | Weber | Sauvent | | 1 | | | | | | 4 |

Recensement de 1836 Archives départementales du Bas-Rhin - Ellenbach

célibataires, sont "soldats". Il nous apprend aussi qu'un garçon prénommé Laurent (né le 5 août 1831) vit au foyer de Mathias. Il s'agit en fait du fils de Madeleine, né de père inconnu.

Joseph était soldat en 1836 ; qu'en était-il du service militaire à cette époque ?

Deux principes, définis en 1804, sont maintenus par la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818 pendant près d'un siècle :

- * le tirage au sort : sur 100 conscrits, seuls 35 d'entre eux sont appelés à servir sous les couleurs. Les conscrits sont désignés parmi les célibataires ou les veufs sans enfants, âgés de 20 à 25 ans et mesurant au moins 1,54 mètre. Dans chaque canton, 30 à 35% des hommes éligibles peuvent ainsi faire leur service pendant six ans.

- * le remplacement, qui permet aux familles bourgeoises ou nobles de payer un remplaçant pour se substituer au conscrit choisi. À partir de 1855, une exonération se substitue au remplacement, la compensation financière devant désormais être versée non plus à la famille mais à l'État².

Nous retrouvons la trace de Joseph Weber comme matelot de 2^e classe canonnier breveté, immatriculé à la division de Toulon sous le n° 33758-S, remplaçant un jeune soldat de la classe 1829. Embarqué le 19 avril 1843, il est à bord de la corvette *La Sabine* lorsque celle-ci lève l'ancre le 29 et file vers le détroit de Gibraltar.

Grâce à l'ouvrage d'Annie Guérin, *La Sabine, 1400 jours dans les Mers de Chine*³, nous pouvons avoir une idée précise du périple de ce vaisseau de 1843 à 1847.

Ce trois-mâts de 42,28 m x 10,70 m, commandé par le capitaine de corvette Guérin, embarque vingt-quatre paires de canons obusiers. Son équipage est de deux cent cinquante hommes. Sa coque est en bois et son grand mât a une hauteur de 47 m. Il a été armé à Toulon le 20 février 1843.

Après un parcours de plusieurs mois (île de Gorée au Sénégal, Rio de Janeiro au Brésil, Saint-Denis de la Réunion, île Saint-Paul⁴, île Timor⁵, Manille capitale des Philippines, Singapour, Macao) au cours duquel la corvette a rempli diverses missions, Joseph Weber est nommé matelot de 1^e classe le 1^{er} janvier 1844.

Une nouvelle mission est dévoilée le 15 septembre 1844 : *Aller sur l'île de Basilan pour traiter avec les naturels*. Le gouvernement français, voulant se créer un établissement dans les mers de Chine, a jeté les yeux sur cette île.

Basilan (Philippines) fait partie de l'Archipel de Sulu. Les habitants sont malais et ont la réputation d'être méchants, voleurs et de pratiquer la piraterie⁶.

Voici ce que rapporte Annie Guérin :

- 28 septembre 1844 : Mouillage dans la baie de Maluso de l'île Basilan.

- 1^{er} novembre 1844 : Partis à bord d'un youyou pour demander à des Malais de leur rapporter de l'eau douce, M. Meynard, Officier, le matelot Toche, patron du youyou, deux novices et un

jeune Hollandais prénommé Hermann, interprète, sont attaqués par ceux-ci. MM Meynard et Toche sont assassinés et les trois autres faits prisonniers...

Voici ce qu'a rapporté plus tard un des novices du youyou, Monsieur S. : "... *A deux encablures environ de l'entrée de la rivière, la conversation cessa. Alors Youssouc et le Malais qui était à côté de lui prirent leur kriss et en frappèrent violemment, l'un Monsieur Meynard, l'autre le matelot Toche, patron du youyou. Monsieur Meynard, atteint d'une large blessure au milieu du front, eut encore la force de sauter dans la rivière et de gagner la terre pour essayer d'échapper à ces misérables. Mais deux Malais le poursuivirent et achevèrent de l'assassiner à coups de sagaies ou lances. Toche, qui avait la tête fendue, eut aussi la force de gagner la terre, mais épuisé bientôt par la perte de son sang, il tomba et j'ignore ce que les Malais en firent... Toujours est-il que nous ne le revîmes plus...*"⁷

Dans la lettre, datée du 7 décembre 1845, que le vice-consul de Manille adresse au ministre de la Marine concernant le décès de l'enseigne de vaisseau Meynard, le récit est légèrement différent :

L'enseigne de vaisseau de Meynard fut envoyé à terre avec une embarcation à la recherche d'une aiguade⁸. Alors qu'elle pénétrait dans une petite rivière hors de la vue de la corvette, l'embarcation fut attaquée par un groupe d'indigènes. L'enseigne de vaisseau de Meynard tira son sabre pour tenter de repousser les assaillants mais fut atteint par une flèche tirée du rivage, tombé par dessus bord, il fut achevé sans pouvoir se défendre. Le patron du canot fut tué à ses côtés alors qu'il cherchait à le relever, et le reste de l'armement fut fait prisonnier⁹.

La mort de Meynard est également rapportée dans *Souvenirs des mers de Chine et d'autres eaux – Lettres de l'amiral Louis-Joseph Brossolet* (1823-1898) présentées par Guy Brossolet (Belin – Paris 1996). L'amiral, en effet, admis à l'école navale en 1839, se trouve à bord de la Victorieuse comme élève de 1^e classe à l'époque qui nous intéresse.

Il sera fait, avec d'autres, chevalier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1845 par le Roi Louis Philippe, à titre de récompense spéciale demandée par le contre-amiral Cécille à *raison de la conduite qu'ils ont tenue dans les expéditions dirigées, en novembre 1844 et février 1845 contre les Malais de Maluso, pour tirer vengeance de la mort de l'enseigne de vaisseau de Meynard et du matelot Toche*¹⁰.

Mais revenons au parcours de *La Sabine*.



- 3 novembre 1844 : *La Sabine* appareille pour Sambongo (Zamboanga aujourd'hui ?) sur Mindanao pour informer les Espagnols, qui ont des relations avec la tribu des Balactasam, de la disparition du youyou et de cinq hommes d'équipage, dont un officier.

- 5 novembre 1844 : Arrivée à Sambongo. Le commandant raconte au Gouverneur la disparition du youyou et de cinq hommes de l'équipage, dont un officier.

- 8 novembre 1844 : L'équipage de *La Sabine* est informé de ce qui est arrivé au youyou.

- 16 novembre 1844 : Les Malais de Balactasam ramènent les hommes retenus en otages, après avoir préalablement payé à Youssouc le prix convenu (une énorme quantité d'étoffes, sept fusils espagnols et trois cents piastres).

- 23 novembre 1844 : Appareillage en compagnie de la corvette *Victorieuse* pour l'île de Sulu, ou Jolo, afin de demander au sultan raison de l'injure qui avait été faite au pavillon français par les Basilannais soumis à sa domination.

Dans la journée, le Sultan fait savoir au Commandant, après l'avoir entendu, que depuis plusieurs années, les Basilannais se sont révoltés et qu'ils ne reconnaissent plus sa souveraineté, et que par conséquent ne pouvant rien contre eux, la France est parfaitement libre de traiter les Basilannais comme ils l'ont mérité.

- 26 novembre 1844 : Mouillage à Maluso en compagnie de la *Victorieuse*.

- 27 novembre 1844 : L'injure faite par les Malais ne peut pas rester impunie. A quatre heures du matin, pour profiter de la marée montante, les chaloupes, armées en guerre partent sous les ordres de M. Violettes, lieutenant de vaisseau, second de *La Sabine*.

Les Malais, retranchés derrière une palissade, ouvrent le feu. Les matelots ripostent par une volée de toute leur artillerie et mousqueterie.

Douze hommes sont blessés, dont deux mourront par la suite de leurs blessures (un de la *Victorieuse*). Quant aux Malusiens, ils ont eu quatre hommes tués et seize blessés. La marée commençant à descendre, M. Violettes, conformément à l'ordre du Commandant, fait battre la retraite.

Les Malais ont déjà reçu une bonne leçon. Dans la soirée de ce jour, la *Sabine* et la *Victorieuse* embarquent les chaloupes et se tiennent prêtes à appareiller le lendemain¹¹.

Il me semble important de signaler à ce moment que Joseph Weber, mon arrière-grand-père, a fait partie des blessés de *La Sabine*, comme l'atteste cet extrait le concernant des rôles d'équipage de la corvette *La Sabine*, exercices 1843 à 1847 :

Atteint d'un coup de feu à l'épaule gauche le 27 du mois de novembre 1844, pendant le combat soutenu contre les naturels malais de l'île Basilan (Philippines) la balle a frappé le côté externe de l'articulation et a pénétré dans l'extrémité supérieure de l'humérus.

- 28 novembre 1844 : Joseph Weber est nommé quartier maître canonier de 2^e classe par procès-verbal d'avancement extraordinaire¹².

Mais il n'en a pas fini avec les Malais de Basilan, et dans son livre Annie Guérin poursuit :

- 27 février 1845 : *L'amiral Cécille a décidé d'une nouvelle attaque contre la tribu de Maluso. C'est M. de Condé, commandant de la frégate, qui reçoit le commandement de l'expédition. A quatre heures du matin les compagnies débarquent, et comme la première fois, les Malais, embusqués derrière leur palissade, font feu. Trois morts sont à déplorer. Mais les Malais, voyant qu'ils risquent très rapidement d'être pris entre deux feux, prennent la fuite et abandonnent le champ de bataille. M de Condé donne l'ordre à une cinquantaine d'hommes de démonter la palissade et d'en brûler le bois. Il donne aussi l'ordre aux officiers pour qu'avec leurs hommes, ils tuent tous les Malais qu'ils rencontreront et brûlent toutes les cases. En moins d'une heure plus de soixante cases deviennent la proie des flammes. Le feu est également mis à d'immenses tas de riz qui auraient pu nourrir la tribu pendant au moins six mois. La journée se passe ainsi à tout détruire. Un buffle est tué, dépecé et mangé. Une masse de poules est tuée et mangée.*

A sept heures du soir M. de Condé fait battre la retraite.

- 28 février 1845 : L'œuvre de destruction commencée la veille continue. Tous les cocotiers, bananiers, arbres à fruits sont coupés, les champs de riz et toutes les récoltes sont saccagées. Il a été montré aux Malais qu'on n'offense pas impunément le pavillon français.

- 2 mars 1845 : *La Cléopâtre, la Victorieuse et L'Archimède* partent pour Singapour et *La Sabine* pour Manille¹³.

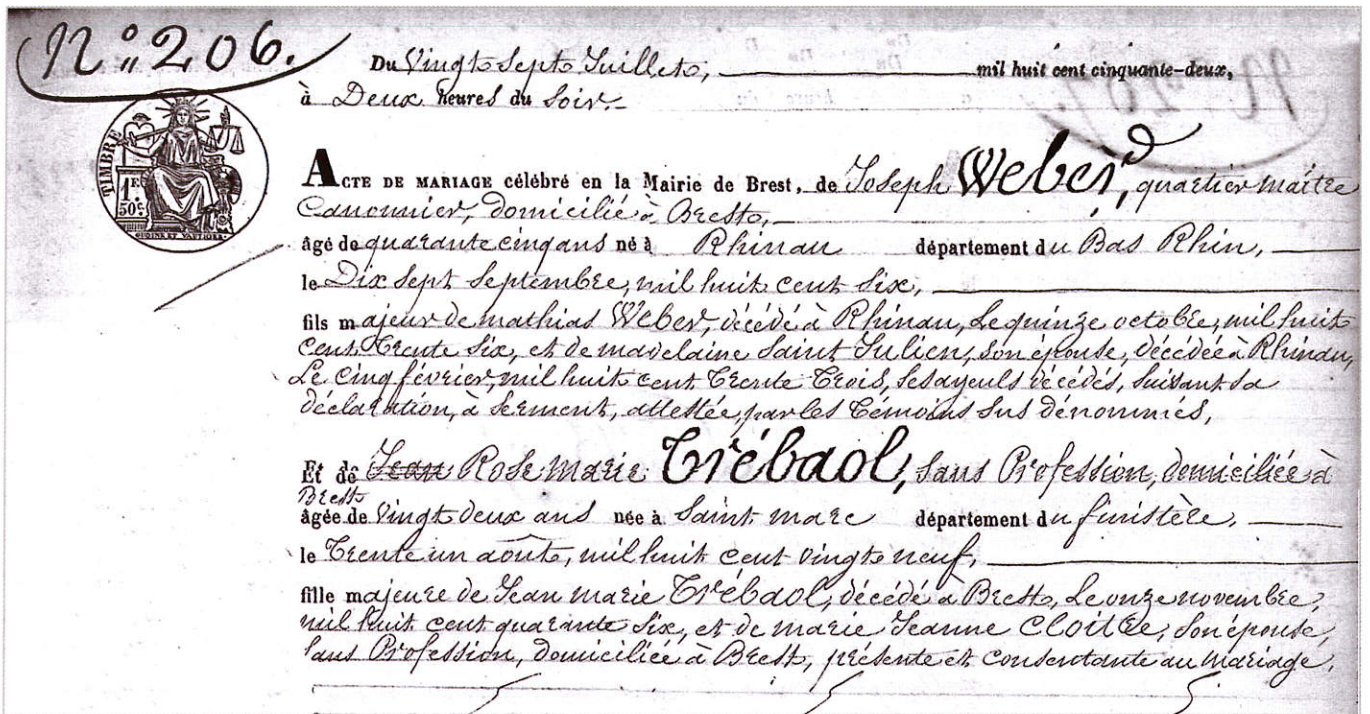
Après différentes missions, dont un travail important d'hydrographie et de cartographie, un passage par l'archipel Liout-Chéou (Okinawa aujourd'hui) et la rencontre avec le Grand Mandarin, un projet avorté de discussions avec les Japonais à Nagasaki, *La Sabine* rejoint Rochefort le 12 mars 1847, après une campagne de quarante-six mois et quatorze jours.

Joseph Weber est débarqué et affecté à la division de Rochefort le 10 avril 1847.

Il prend sa retraite le 15 octobre 1857, après 28 ans 6 mois 24 jours de services effectifs.

Auparavant, domicilié à Brest, il épouse dans cette ville, le 27 juillet 1852, Rose Marie Trébaol, née à Saint-Marc le 31 août 1829, fille de Jean Marie, lieutenant des douanes royales, et de Marie Jeanne Cloître (ou Cloâtre).

(L'orthographe du nom "Cloître" diffère suivant les actes. Je ne sais pas, actuellement, si ce patronyme a un lien avec celui que je porte aujourd'hui).



Acte de mariage de Joseph Weber et Rose Marie Trebaol, le 27 juillet 1852 à Brest. Archives municipales de Brest, registre 2E64, acte n° 206.

Ensemble, les époux Weber ont sept enfants, tous nés et décédés à Brest :

- * Eugène, né le 1^{er} juin 1853, décédé le 13 décembre 1854,
- * Eugène Laurent, né le 25 octobre 1856, décédé le 20 mai 1907 à Recouvrance,
- * Emile Louis, né le 19 juin 1859 (mon grand-père), décédé le 12 mai 1916,
- * Albert Edmond, né le 17 juin 1861, décédé le 1^{er} mars 1863,
- * Pierre Louis, né le 31 janvier 1863, décédé le 8 juin 1873,
- * Mélanie Ubertaine, née le 15 avril 1868, décédée le 18 mai 1869,
- * Martial Joseph François, né le 14 juillet 1870, décédé le 31 juillet 1873.

Dans une lettre, en date du 18 février 1875, Rose Marie Trebaol évoque l'accident, survenu à son fils Pierre Louis : "Le 6 juin 1873, j'ai eu, nous avons eu tous à déplorer la mort d'un enfant, le nôtre, qui par suite d'accident, est tombé de plus de 25 m de hauteur sur le boulevard du port et en a été tué".

Ce fait est également rapporté dans le quotidien *L'électeur du Finistère* du samedi 7 juin 1873.

Hier soir, à 3 heures, le nommé Weiber, Pierre-Marie, âgé de 10 ans, demeurant rue Kléber, 36, est tombé accidentellement de l'escalier neuf sur le boulevard et a eu le bras gauche fracturé et une forte contusion au front. Il a été transporté à l'hôpital civil.

Par décret en date du 9 mai 1874 rendu sur le rapport de la Grande Chancellerie, Joseph Weber est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour prendre rang du même jour (voir photo page suivante).

À noter que le 26 juin, dans un certificat de contre-visite, les membres du conseil de santé certifient que "Weber, Joseph, Quartier Maître Canonnier retraité, porte à l'épaule gauche une cicatrice profonde [...] qui paraît avoir été produite par un coup de feu ; qu'il n'y a pas d'ouverture de sortie et qu'en conséquence le projectile doit être resté dans l'épaule".

Rose Marie Trebaol décède à Brest le 10 juin 1878.

L'acte du premier mariage, le 28 janvier 1884, d'Émile Louis Weber, matelot mécanicien sur le *Vulcain*, indique qu'il est domicilié de droit à Paris (7^e arrondissement) et que son père, Joseph, "donne son consentement par acte du sept décembre dernier au rapport de M^e Vincent, notaire à Paris".

Le 28 février 1886, Joseph Weber, âgé de quatre vingts ans, caporal Invalide, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Rhinau (Bas Rhin) décède en son domicile à l'hôtel des Invalides à Paris (7^e arrondissement)".

II. Mon grand-père maternel, Emile Louis Weber

Mon grand-père maternel, Émile Louis Weber, est né à Brest le 19 juin 1859. Lors de son mariage, le 28 janvier 1884 à Brest,

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE DES MATRICULES: 14781

Nom Weber

Prénoms Joseph

Qualité ou grade Quartier maître Canonic Pen retiré.

né le 17 Septembre 1806

à Rhinou (Bas-Rhin)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 9 Mai 1874 rendu sur le rapport

du Ministre de la Grande Chancellerie

pour prendre rang du même jour

N° du départ de la ^{Brevet} décoration 29 mai 1874

Item ^{Croix} du brevet 23 mai 1874

Date du décès 28 Février 1886

2750
28

Nomination à l'ordre de la Légion d'Honneur de Joseph Weber.
Archives nationales, Base de données Léonore, Dossier LH/2750/28, Vue 1.

Weber *1886*

Chevalier

L'an mil huit cent quatre vingt six, le vingt huit
février, à midi et demi; et de Décès de Joseph Weber,
âgé de quatre vingt sept ans, Caporal Insulté, Chevalier de la
Légion d'honneur, né à Rhinou (Bas Rhin) décédé en son
domicile à l'hôtel des Invalides, le matin à une heure, de
Mathias Weber et de madame Julie, ses pds. ... (les
noms de l'épouse ne nous sont pas connus) D'ont par nous
Claude Arthur Pongy, adjoint au maire, officier de
l'état civil, et de sept autres archéologues et de Paris; sur
la déclaration de Ferdinand Delin, âgé de soixante dix ans,
et de Joseph Frédéric Heili, âgé de quarante neuf ans, tous deux
employés, demeurant au dit hôtel, qui ont signé avec nous
après lecture

Heili *Pongy*

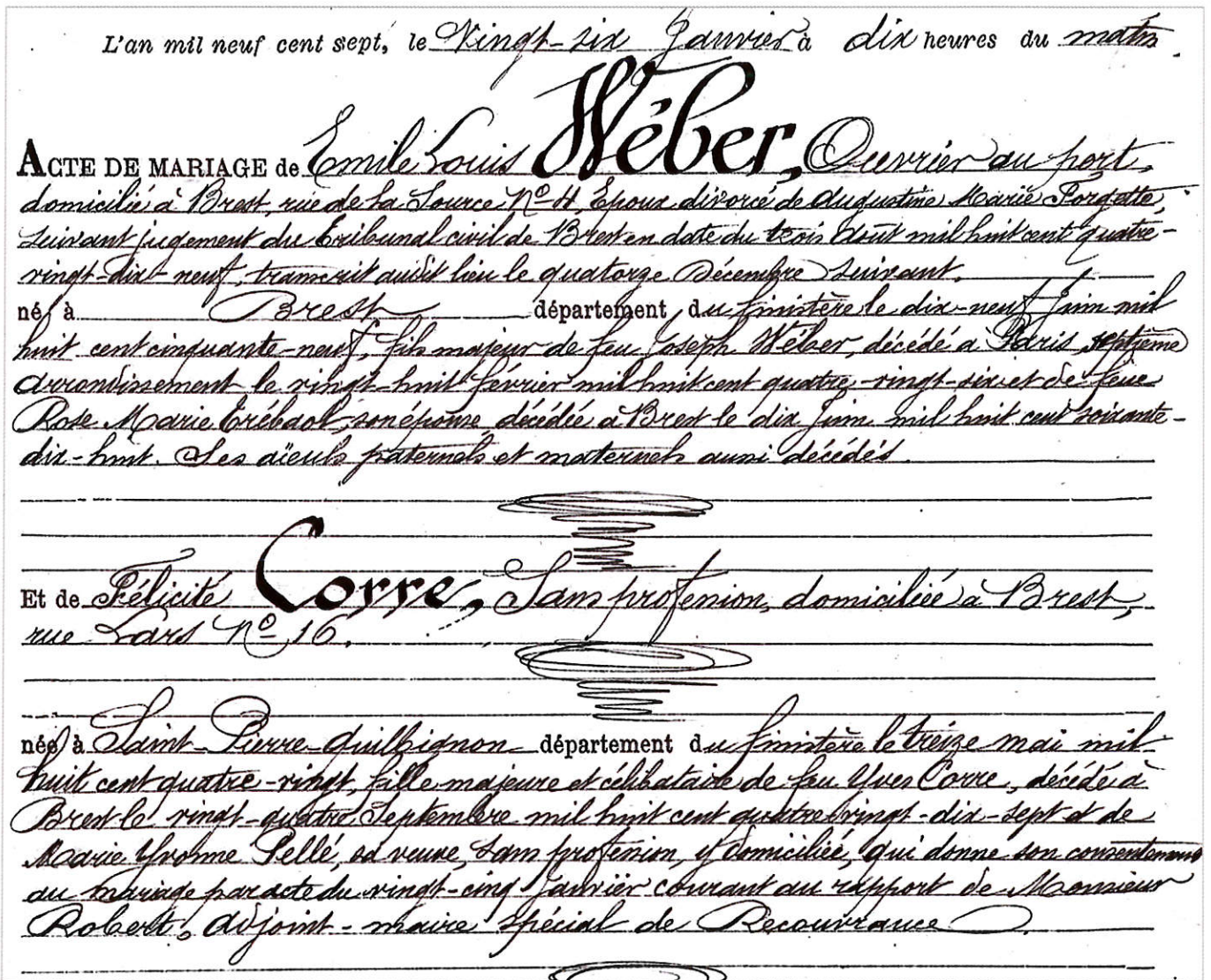
Acte de décès de Joseph Weber, du 28 février 1886 à Paris 7^e.
Archives de Paris, 7^e arrondissement, acte n° 445.

avec Augustine Marie Forgette, née le 13 avril 1868 dans cette ville, il est matelot mécanicien sur le *Vulcain*. Ensemble ils ont six enfants, dont deux décèdent en bas âge. Le divorce est prononcé par le tribunal civil de Brest le 3 août 1899, aux torts réciproques des époux.

À noter qu'une loi autorisant le divorce a été légalisée par l'Assemblée législative le 20 septembre 1792 avant d'être abrogée sous la Restauration par la loi du 8 mai 1816. Il est rétabli par la loi Naquet du 27 juillet 1884, mais il n'est possible que pour faute et à condition d'en apporter la preuve. Ce n'est que

par la loi du 11 juillet 1975, promulguée par le président Valéry Giscard d'Estaing, que le divorce par consentement mutuel est autorisé¹⁴.

Émile Louis Weber se remarie le 26 janvier 1907 à Brest-Recouvrance avec Félicité Corre, née le 13 mai 1880 à Saint-Pierre-Quilbignon, fille d'Yves (né le 12 septembre 1842 à Lanhouarneau, décédé le 24 septembre 1897 à Brest), et de Marie Yvonne Pellé (née le 13 août 1845 à Saint-Pierre-Quilbignon, décédée le 2 septembre 1912 à Recouvrance). Ils ont sept enfants, dont ma mère. Les quatre derniers mourront en bas âge.



Acte de mariage d'Émile Louis Weber et Félicité Corre, le 26 janvier 1907 à Brest Recouvrance. Archives municipales de Brest, registre 6E113, vue n° 9.

Ouvrier aux constructions navales, domicilié rue de la Source à Brest, Émile Louis Weber décède le 12 mai 1916 à l'école des mécaniciens, rue de la Mairie, selon son acte de décès. Archives municipales de Brest, registre n° 3E314, acte n° 699).

Félicité Corre décède le 11 juin 1927 à Brest.

Le douze mai mil neuf cent seize, vingt heures minutes du soir

Émile Louis Weber,
né à Brest département du Finistère
le dix-neuf Juin mil huit cent cinquante-neuf, âgé de cinquante six ans, avoué aux constructions navales, fils de Joséph Weber, décédé et de Rose Marie Trébaud, décédée, époux divorcé d'Augustine Marie Forgette, époux de Félicité Corre,
domicilié à Brest, rue de la Source 4
est décédé école des mécaniciens, rue de la Mairie.

Dressé le treize mai mil neuf cent seize,

III) Ma mère, Marie Jeanne Félicie, dite Cécile Weber :

Ma mère, Marie Jeanne Félicie, dite Cécile Weber, épouse mon père Guillaume Pierre Marie Cloître le 8 janvier 1932 à Brest.

Les photos à droite montre la baraque américaine C 10, située au Bouguen Est à Brest (photo prise en juillet 1969, lors de vacances en Bretagne). C'est ma sœur, née dans cette baraque, qui pose devant elle.

La famille l'a quittée en avril 1953 pour s'installer dans le grand pavillon sis 8 rue du Boucher à Saint-Nicolas-en-Forêt en Moselle. À cette époque, la sidérurgie lorraine est en plein essor et crée des milliers d'emplois attirant des travailleurs de toutes les régions, qu'il faut héberger.

Ainsi, Saint-Nicolas-en-Forêt est une cité nouvelle, entièrement bâtie par l'usine sidérurgique où travaillait mon père, la SOLLAC (Société Lorraine de Laminage Continu), construite au milieu des bois, au départ, sur un terrain appartenant en grande partie à la commune de Ranguieux tandis qu'une très faible partie dépendait de la commune de Fameck.

Sa construction est un peu spéciale : elle est hiérarchisée. Il y a un secteur "ouvriers" (partie droite de la carte ci-dessous, environ la moitié du village) puis "mensuels" et enfin "ingénieurs".



Notre pavillon, 8 rue du Boucher à Saint-Nicolas-en-Forêt en Moselle

Saint-Nicolas-en-Forêt devient le 1^{er} janvier 1958, la trente-



Vue de Saint-Nicolas-en-Forêt

<https://www.google.com/maps/@49.3133302,6.0783775,1457m/data=!3m1!1e3>

Quelques années plus tard, toujours confronté aux énormes besoins de logements, des immeubles à ossature métallique et aux murs extérieurs en tôle, construits très rapidement, voient le jour sous le nom de Domofer.

huit millième commune de France¹⁵. Le 1^{er} janvier 1970, le village est rattaché à la commune d'Hayange.

Nous ne pouvons évoquer Saint-Nicolas-en-Forêt sans parler du drame qui s'y est déroulé le 2 juillet 1958.

Ce jour-là, un avion F-100 Supersabre de l'US Air Force, provenant de la base américaine d'Étain dans la Meuse, s'écrase sur la petite ville, tuant deux enfants, une jeune fille de quatorze ans, Edith Bonnet, et son petit frère Hervé, âgé de quatre ans, qui faisaient des courses, et blessant plusieurs personnes.

Selon la presse de l'époque, c'est délibérément que le pilote a dirigé son appareil vers la forêt, cette nouvelle ville ne figurant pas sur ses cartes, avant de s'éjecter.

Si les conséquences de cet accident ont été terribles, elles auraient pu être encore plus catastrophiques car une école maternelle se trouvait tout près.

Plus tard, la place Sainte-Rita sur laquelle a eu lieu le crash de l'avion a été rebaptisée en place Edith-et-Hervé-Bonnet.

Notre famille quitte Saint-Nicolas-en-Forêt en 1965 pour s'installer à Thionville. ♦



SAINT-NICOLAS-EN-FORET, la plus jeune des communes de France, a vécu une journée puis une nuit atroce. En une fraction de seconde, la fatalité s'est abattue sur cette charmante cité qui semblait rechercher la protection bien fictive au sein d'immenses futaies grémentées de taillis touffus. Sur aucune carte officielle ne figure le repère de cette cité naissante lorsque le pilote américain, le lieutenant J. J. Butterfield, dut à choisir entre la vie et la mort, il ne pensait certainement qu'en déclenchant le mécanisme de son siège éjectable du F-100, l'appareil, livré à lui-même, allait se précipiter vers la mort et la désolation.

Remerciements à Bernadette Weber, ma cousine, retrouvée grâce à mes recherches généalogiques, qui m'a apporté beaucoup d'informations.

Notes :

- ¹ Extrait du site officiel de la ville de Rhinau : <http://www.ville-rhinau.fr/>
- ² <https://www.vie-publique.fr/eclairage/272290-de-la-conscription-au-snu-les-differents-visages-du-service-national>
- ³ C'est ma cousine germaine, Bernadette Weber, qui m'a fait connaître ce livre tiré du journal soigneusement tenu par l'arrière-grand-père maternel de l'auteur, Henri Stanislas Casimir Guillon, né à Paris le 5 mars 1827.
- ⁴ Île Saint-Paul : L'île Saint-Paul est une île française de 8 km² située dans le Sud de l'océan Indien, à 1 280 km au nord-nord-est des îles Kerguelen. Elle forme maintenant avec l'île d'Amsterdam, 91 km plus au nord, le district des îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam, l'un des cinq districts des Terres australes et antarctiques françaises.
- ⁵ Île Timor : île de l'archipel indonésien, dans l'est des petites îles de la Sonde.
- ⁶ Annie Guérin, in *La Sabine*, Editions du Pen Duick – page 64.
- ⁷ Annie Guérin, in *La Sabine*, Editions du Pen Duick – page 79 .
- ⁸ Aiguade : ravitaillement en eau douce.
- ⁹ http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_demeynard_hector.htm
- ¹⁰ *Annales maritimes et coloniales* – Volume 30 – Page 716 books.Google.fr
- ¹¹ Annie Guérin, in *La Sabine*, Editions du Pen Duick – pages 101 à 106.
- ¹² Archives Nationales, Base de données Léonore Dossier LH/2750/28 Vue 8.
- ¹³ Annie Guérin in *La Sabine*, Editions du Pen Duick – pages 118 à 124.
- ¹⁴ https://www.herodote.net/27_juillet_1884-evenement-18840727.php
- ¹⁵ <https://www.ina.fr/video/AFE85007702/naissance-de-la-38000e-commune-de-france-video.html>

Ascendance de Georges Guy CLOÏTRE

Génération I

1 **CLOÏTRE** Georges Guy ° 16/02/1944 LESNEVEN
Manipulateur d'électroradiologie médicale

Génération II

2 **CLOÏTRE** Guillaume Pierre Marie ° 23/11/1910 BREST ST-PIERRE-QUILB. + 02/01/1966 THIONVILLE (57)
Chef d'équipe à SOLLAC (SOCIÉTÉ Lorraine de L'Aminage Continu)

3 **WEBER** Marie Jeanne Félicité dite Cécile ° 12/07/1909 BREST Recouvrance x 08/01/1932 BREST + 22/08/1999 THIONVILLE (57)

Génération III

4 **CLOÏTRE** Pierre Marie ° 16/06/1872 LOCMARIA-PLOUZ. + 15/01/1925 BREST
Journalier, garçon de chai à son décès

5 **DERRIEN** Marie Louise ° 11/12/1876 LA FEUILLÉE x 08/07/1899 ST-PIERRE-QUILB. + 07/03/1912 ST-PIERRE-QUILB.

6 **WEBER** Emile Louis ° 19/06/1859 BREST + 12/05/1916 BREST
Ouvrier au port

7 **CORRE** Félicité ° 13/05/1880 BREST ST-PIERRE-QUILB. x 26/01/1907 BREST + 11/06/1927 BREST

Génération IV

8 **CLOÏTRE** Jean Marie ° 25/09/1848 LOCMARIA-PLOUZ. x 16/07/1871 LOCMARIA-PLOUZ. + 07/10/1890 PLOUZANÉ
Cultivateur

9 **MEVEL** Marie Jeanne ° 07/11/1854 LOCMARIA-PLOUZ. x 16/07/1871 LOCMARIA-PLOUZ. + 13/08/1922 BREST ST-PIERRE-QUILB.

| | | | | |
|----------------------|---|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 10 | DERRIEN Jean <i>Chiffonnier, charbonnier</i> | ° 20/04/1837 LA FEUILLÉE | | + 11/11/1907 BREST |
| 11 | JEZEQUEL Catherine <i>Chiffonnière</i> | ° 25/10/1836 LA FEUILLÉE | x 08/02/1863 LA FEUILLÉE | + 24/08/1903 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 12 | WEBER Joseph <i>Quartier maître canonnier</i> | ° 17/09/1806 RHINAU (67) | | + 28/02/1886 PARIS (75) |
| 13 | TREBAOL Rose Marie Virginie | ° 31/08/1829 BREST Saint Marc | x 27/07/1852 BREST | + 10/06/1878 BREST |
| 14 | CORRE Yves <i>Cultivateur puis Charbonnier</i> | ° 12/09/1842 LANHOUARNEAU | | + 24/09/1897 BREST |
| 15 | PELLÉ Marie Yvonne <i>Cultivatrice</i> | ° 13/08/1845 BREST ST-PIERRE-QUILB. | x 14/04/1880 BREST ST-PIERRE-QUILB. | + 02/09/1912 BREST-Recouvrance |
| Génération V | | | | |
| 16 | CLOITRE François Gabriel | ° 27/02/1797 ST-PIERRE-QUILB. | | + 23.12.1861 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 17 | QUÉRÉ Marie Anne | ° 11.01.1812 LOCMARIA-PLOUZ. | x 11.07.1830 LOCMARIA-PLOUZ. | + 10.10.1869 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 18 | MEVEL Pierre Marie | ° 06/03/1819 LOCMARIA-PLOUZ. | | + 17/05/1885 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 19 | COURTES Anne Thérèse | ° 21/01/1824 LOCMARIA-PLOUZ. | x 08/07/1844 LOCMARIA-PLOUZ. | + 08/10/1869 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 20 | DERRIEN Guillaume <i>Cultivateur</i> | ° 07/11/1802 LA FEUILLÉE | | + 25/03/1854 LA FEUILLÉE |
| 21 | L'YVINEC Marguerite <i>Chiffonnière</i> | ° 07/12/1810 LA FEUILLÉE | x 09/02/1834 LA FEUILLÉE | + 03/02/1886 BREST |
| 22 | JEZEQUEL Guillaume | ° 02/10/1805 LA FEUILLÉE | | + 29/03/1857 LA FEUILLÉE |
| 23 | BRONNEC Anne | ° 11/07/1812 BERRIEN | x 08/02/1834 BERRIEN | + 09/04/1862 LA FEUILLÉE |
| 24 | WEBER Mathias <i>Journalier</i> | ° 17/03/1765 RHINAU (67) | | + 15/10/1836 RHINAU (67) |
| 25 | SAINT-JULIEN Madeleine | ° ca/1764 | x 10/05/1801 RHINAU (67) | + 05/02/1833 RHINAU (67) |
| 26 | TREBAOL Jean-Marie <i>Douanier au Conquet</i> | ° 18/12/1789 PORSPODER | | + 11/11/1846 BREST |
| 27 | CLOATRE / CLOITRE Marie Jeanne <i>Couturière</i> | ° 05/07/1794 BREST-Recouvrance | x 30/09/1812 PORSPODER | + 24/01/1881 BREST |
| 28 | CORRE Jean | ° 28/05/1802 PLOUGAR | | + 20/03/1847 LANHOUARNEAU |
| 29 | LAURENT / LAURANS Marguerite <i>Cultivatrice</i> | ° 13/04/1807 LANHOUARNEAU | x 17/01/1835 LANHOUARNEAU | + 23/05/1857 LANHOUARNEAU |
| 30 | PELLÉ Jean François <i>Charpentier au port</i> | ° 04/10/1816 GOUESNOU | | + 29/01/1882 BREST-Recouvrance |
| 31 | SAOS Armande Marie Jeanne | ° 28/08/1818 ST-PIERRE-QUILB. | x 24/07/1842 BREST ST-PIERRE-QUILB. | + 19/03/1861 BREST ST-PIERRE-QUILB. |
| Génération VI | | | | |
| 32 | CLOITRE Mathieu Marie | ° 27/01/1762 LOCMARIA-PLOUZ. | | + 08/01/1832 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 33 | JESTIN Marie Françoise | ° 18/01/1766 ST-PIERRE-QUILB. | x 25.11.1788 ST PIERRE QUILB. | + 29/02/1840 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 34 | QUÉRÉ Laurent | ° 07.04.1788 LOCMARIA-PLOUZ. | | + 18/02/1828 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 35 | LE MOIGNE Marie Laurence Guillemette | ° 29.01.1789 LOCMARIA-PLOUZ. | x 25.02.1810 LOCMARIA-PLOUZ. | + 29/03/1833 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 36 | MEVEL Jean Marie <i>Gardien de batterie de Locmaria</i> | ° 08/08/1771 PLOUMOGUER | | + 13/09/1839 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 37 | GILET / GILES Marie Scholastique | ° 30/04/1780 LE CONQUET | x 30/05/1809 LE CONQUET | + 03/09/1849 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 38 | COURTES Hervé | ° 11/12/1780 LOCMARIA-PLOUZ. | | + 01/03/1841 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 39 | FLOCH Marie Jeanne | ° 28/08/1789 LOCMARIA-PLOUZ. | x 13/01/1814 LOCMARIA-PLOUZ. | + ? 13/04/1863 LOCMARIA-PLOUZ. |
| 40 | DERRIEN Paul <i>Tisserand, Marchand de volailles</i> | ° 12/03/1770 LOQUEFFRET | | + 28/04/1823 LA FEUILLÉE |
| 41 | LE BRETON Anne | ° 15/07/1771 LE CLOITRE-PLEYBEN | x 11/06/1793 LA FEUILLÉE | + 13/01/1845 |
| 42 | YVINEC Vincent <i>Tailleur</i> | ° 30/04/1774 LA FEUILLÉE | | + 28/09/1838 LA FEUILLÉE |
| 43 | CREN Corentine <i>Ménagère</i> | ° 09/05/1774 LA FEUILLÉE | x 22/02/1797 LA FEUILLÉE | + 01/02/1815 LA FEUILLÉE |
| 44 | JEZEQUEL Guillaume <i>Cultivateur</i> | ° 02/03/1781 LA FEUILLÉE | | + 01/03/1856 LA FEUILLÉE |
| 45 | MUNIER / MEUNIER Jeanne <i>Meunière</i> | ° ? 12/01/1779 LA FEUILLÉE | | + 04/06/1817 LA FEUILLÉE |
| 46 | BRONNEC François <i>Cultivateur</i> | ° 23/07/1784 BOTMEUR | | + 07/10/1845 BERRIEN |
| 47 | GOURMELON Catherine <i>Cultivatrice</i> | ° 26/05/1783 BOTMEUR | x 01/03/1802 BERRIEN | + 18/12/1851 BOTMEUR |
| 48 | WEBER Antoine (Frantz Anton) <i>Forestier</i> | | | |
| 49 | GRAEBLING Catherine | ° RHINAU (67) | x 16/08/1757 RHINAU (67) | + 11/08/1800 RHINAU (67) |
| 50 | SAINT-JULIEN Fridolin <i>Batelier</i> | ° ? 06/03/1742 RHINAU (67) | | + < 13/02/1805 |
| 51 | HEIB Elisabeth | ° ca/1735 BITCHE (57) | | + 13/02/1805 RHINAU (67) |
| 52 | TREBAOL Jean François | ° 09/06/1765 PORSPODER | | + 18/12/1846 BREST |
| 53 | PER(C)HIRIN Marie Josèphe | ° 12/09/1753 PORSPODER | x 30/01/1787 LANILDUT | + 22/03/1817 PORSPODER |
| 54 | CLOÏTRE Charles Marie <i>Calfat</i> | ° 01/08/1756 PORSPODER | | + 07/06/1804 BREST-Recouvrance |
| 55 | TREBAOL Marie Anne | ° 02/10/1751 PORSPODER | x 11/02/1793 BREST-Recouvrance | + 20/07/1804 BREST-Recouvrance |
| 56 | CORRE Alain <i>Cultivateur</i> | ° 31/03/1751 LANHOUARNEAU | | + 25/08/1810 PLOUGAR |
| 57 | FAUJOUR Marie <i>Cultivatrice</i> | ° 23/01/1764 PLOUGAR | x 1779/1780 | + 25/11/1810 PLOUGAR |
| 58 | LAURENT/LAURANS/LAURENS Jean Marie <i>Cultivateur</i> | ° 20/04/1765 LANHOUARNEAU | | + 15/12/1833 LANHOUARNEAU |
| 59 | ROUÉ / LE ROY Renée <i>Domestique puis cultivatrice</i> | ° 23/10/1772 PLOUNEVEZ-LOCHRIST | x 12/02/1795 PLOUNEVEZ-LOCHRIST | + 25/01/1842 LANHOUARNEAU |
| 60 | PELLÉ Jérôme <i>Cultivateur</i> | ° 14/06/1789 BREST-St-Marc | | + 02/06/1851 GOUESNOU |
| 61 | LE GUEN Jeanne Françoise <i>Aide cultivatrice</i> | ° 13/12/1788 PLOUARZEL | x 24/02/1813 BREST-Lambézellec | + 07/02/1841 GOUESNOU |
| 62 | SAOS Pierre <i>Cultivateur</i> | ° 01/08/1767 PLOUZANÉ | | + < 26/05/1854 |
| 63 | NICOL Marie Jeanne Françoise <i>Cultivatrice</i> | °/12/1779 BREST ST-PIERRE-QUILB. | x 23/10/1796 BREST ST-PIERRE-QUILB. | |

Faits divers sous le règne de Louis-Philippe

Relevés par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Brest

Un crime horrible, et d'une espèce heureusement bien rare dans notre pays, vient d'être découvert hors des portes, et a fait sur notre population une impression vive et profonde.

Hier, vers cinq heures du soir, M. le procureur du roi s'est transporté, accompagné de M. le juge d'instruction, au domicile du sieur Poulouec-Bescond, boucher, demeurant à Kerouriou, hors des portes, à l'effet de procéder à l'exhumation d'un cadavre enfoui, depuis environ cinq mois, dans l'enclos contigu à la maison dudit Bescond. Ce cadavre, qui a été trouvé encore tout habillé, à deux pieds sous terre, a été reconnu pour être celui d'un nommé Castel, serrurier près de la Clé-d'Or, à Brest, qui paraît avoir été assassiné et enterré dans cet endroit, afin de soustraire cet assassinat à toutes les recherches.

Bescond, et sa fille, enceinte de sept mois, ont été arrêtés et transférés dans la prison du château, ainsi que la femme et la fille de la victime.

Au moment où nous écrivons, les coupables traversent la ville pour être interrogés en présence du cadavre. Une foule très animée les escorte, et les femmes surtout dont retentir les airs d'imprécations et de menaces contre eux.

Aujourd'hui une nouvelle perquisition a lieu au domicile du principal accusé. Le juge de paix, le juge d'instruction, le substitut du procureur du roi, de nombreux agents de police, la gendarmerie et un détachement de troupes de ligne sont réunis à Kerouriou, où procède, en présence de Bescond, de la fille Bescond, de la femme Castel et de sa fille. Un peuple immense circule dans les environs et peut à peine être contenu par la force armée. Les femmes surtout s'agitent et se poussent. Jamais spectacle extraordinaire n'excita plus de rumeur et de cris.

Le bruit courait hier dans la ville que l'accusé s'était pendu.

On désigne un nommé Rousseau, écrivain public et journalier au port de Brest, comme l'auteur de la lettre anonyme qui a mis la justice sur les traces de l'attentat. Mais il y a tant de versions contradictoires dans le récit des faits qui ont précédé et suivi l'assassinat du malheureux Castel, que nous nous abstenons de les reproduire dans l'intérêt de l'accusation comme dans celui de la défense.

Les magistrats informent, laissons la justice suivre son cours.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 10 juillet 1840

Il s'agit de l'affaire Castel, de Brest, qui fit les gros titres de la presse à l'époque.

Sophie Julienne Verax (née le 21 Frimaire an VII à Landerneau, fille de François Marie Théophile et de Françoise Louise Nicolas) empoisonne le 7 juin 1840 à Brest, son époux René Castel, maître serrurier (°1^{er} novembre 1789 à Morlaix (St Mathieu), fils de Charles et Yvonne Minihy) et enfouit son corps dans un champ sous de la chaux vive, avec la complicité de son amant, le boucher Nicolas Bescond (°9 ventôse an V à Landerneau, fils de François et Jeanne

Labous) et celle d'Augustine Castel, sa fille, âgée de seize ans (née le 17.03.1824 à Brest).

Cléder

Joseph Perrot, âgé de 14 ans, est mort victime d'un des plus généreux sentiments qui puissent inspirer l'homme en présence du danger. Plusieurs enfants de la commune de Cléder (Finistère) se livraient au plaisir du bain, le 15 du courant. L'un d'eux, Henry Le Ber, ne sachant pas nager, disparut sous l'eau. Joseph se dirigea courageusement vers lui et fut entraîné par son compagnon qui le saisit à la jambe. On a ainsi à déplorer la mort de deux personnes au lieu d'une.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 7 août 1840

Les deux victimes décédées à Port Neuf en Cléder le 15 juillet 1840 sont :

Joseph Perrot (°27 octobre 1826 à Cléder, fils de François et Marguerite Le Borgne)

et Henry Le Ber (°03.11.1826 à La Feuillée, fils de Noël et Anne Le Lay).

Lannéanou

On lit dans l'Echo de l'arrondissement de Morlaix :

Voici quelques détails qu'on a bien voulu nous communiquer sur un événement qui, le mardi 11 du courant, a mis en émoi la population entière de la commune de Lannéanou.

Il était environ 9 heures du matin : François Pichon, maçon, âgé de 23 ans et nouvellement marié, descendit dans un puits abandonné depuis longtemps, du manoir de Kerlosker, dans l'intention de s'assurer des moyens à employer pour y faire des réparations.

A peine avait-il touché le sol, que la chute de quelques-unes des pierres de taille formant le revêtement du puits détermina l'éboulement complet du reste de la maçonnerie.

A la première nouvelle de ce fatal accident, on se porta en foule sur les lieux : M. Denis, maire de Lannéanou, prit les mesures que lui dictèrent une activité et un sang-froid qui lui font honneur ; la gendarmerie arriva, les travaux furent promptement régularisés ; on procéda au déblai.

Trois hommes chargeaient une cuve qu'on enlevait aussitôt, et trois autres personnes, descendues avec une seconde cuve, poursuivaient l'opération.

A six heures du soir, les deux tiers de l'espace étaient dégagés. Tout espoir de porter secours au malheureux jeune homme semblait perdu, lorsque de faibles gémissements arrivèrent aux oreilles des travailleurs, qui redoublèrent d'ardeur et de précautions.

On échangea bientôt quelques paroles avec celui dont l'affreuse position ne saurait être décrite. M. le curé de Lannéanou l'exhorta à prendre courage et lui adressa de pieuses exhortations, et l'on put entendre le patient réciter à haute voix un acte de contrition.

La nuit vint.

Enfin, vers deux heures du matin, les dernières pierres furent enlevées. Le sable couvrit aussitôt la figure du maçon : un homme parvint, en lui introduisant les doigts dans la bouche, à le dégager entièrement ; alors, M. Denis, descendu dans le puits, plaça sur ses genoux l'homme épuisé et incapable de se soutenir ; pendant qu'on les ramenait ensemble à la surface, une pierre s'éboula et causa aux assistants un dernier sentiment de crainte.

Un médecin avait été appelé : Pichon, porté sur un lit, reçu de prompts secours.

Et aujourd'hui, il raconte comment sa première pensée fut, dans sa détresse, de se vouer à la Vierge ; comment il se sentit résigné ; comment une pierre écrasant sa poitrine, il essaya de la main gauche de la soulever ; la pierre se déplaça et le bras gauche resta fixé contre son corps, pendant que le bras droit seul était en son plaisir ("*en efligeadur*"), comment un jet de sable coula longuement et s'arrêta enfin au moment où il allait atteindre le menton ; comment il crut pendant quelques temps qu'on avait abandonné les travaux ; comment il se sentit désir de dormir ("*c'hoant cousqet*"), dominé, sans doute, par l'état de somnolence qui précède l'asphyxie ; comment enfin il revint à la vie au contact de l'air glacé de la nuit.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 4 septembre 1840

Le héros de cette aventure est François Pichon, maçon, demeurant à Cleuncoat en Lannéanou (°09.03.1817 au Cloître-St-Thégonnec, fils de Yves et Marie Péron ; marié le 3 novembre 1839 à Lannéanou avec Cécile Perrine Carn, et décédé au Cloître-St-Thégonnec le 25 novembre 1845.)

Brest

L'arrêt qui condamne Bescont et la femme Castel à la peine capitale a reçu lundi dernier son exécution sur la place de Brest. Bescont n'a pas conservé en face de l'échafaud l'énergie qu'il avait montrée dans le cours de débats. La femme Castel, au contraire, qui depuis sa condamnation avait cherché dans la religion des consolations toujours puissantes, a montré, fait preuve, suivant un rapport officiel, d'un courage et d'une résignation sublime.

Les condamnés étaient assistés des abbés Naissant et Le Clerc : on ne saurait assez admirer le dévouement et le zèle que ces deux jeunes ecclésiastiques ont déployé dans l'exercice de leur pénible ministère. Ils ont prodigué à ces infortunés les consolations et les espérances d'une religion qui a des pardons pour tous les repentirs.

L'exécution a eu lieu en présence d'un concours immense de spectateurs. La foule ordinairement si cruelle envers le malheur s'est complètement abstenue de ces manifestations bruyantes qui déshonorent ceux qui s'y livrent bien plus que ceux qui en sont l'objet. Elle a compris qu'en présence d'une expiation aussi complète le souvenir du crime devait s'effacer et faire place à des sentiments de pitié et d'une terreur salutaire.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 7 mai 1841

Après le meurtre de son époux, Sophie Julienne Verax, veuve Castel, et Nicolas Bescond, son amant et complice, sont condamnés à mort le 30 janvier 1841 par la Cour d'assises du Finistère et exécutés le 19 avril 1841. Augustine Castel, 16 ans, est quant à elle condamnée à dix ans d'enfermement dans une maison de correction pour complicité dans le meurtre de son père par sa mère.

Quimperlé

Il y a douze ans, un comédien accompagné de sa dame descendit à l'hôtel du Lion d'Or, à Quimperlé. Madame était enceinte ; elle accoucha d'un enfant que connaissent tous les voyageurs de commerce qui s'arrêtent à Quimperlé.

La fille aînée de la maison fut la marraine du petit Jules de Rauvert. Le comédien se disait comte de Rauvert ; il signa de ce nom et de ce titre le registre de la mairie et celui de l'église. Les époux de Rauvert, tous deux jeunes, beaux et brillants, prièrent l'hôtesse du Lion d'Or de placer l'enfant à la nourrice et avancèrent une certaine somme pour subvenir aux dépenses, durant les quelques mois d'absences que nécessitait leur profession.

Mais voilà douze ans que la brave madame Délande attend M. le comte de Rauvert qui ne vient pas embrasser son petit Jules dont elle et son mari ont eu autant de soin de de leurs propres enfants. Notez que la veuve Délande est mère de six enfants et qu'elle a moins de fortune que tant d'autres qui eussent mis cet enfant à l'hôpital.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 6 août 1841

Le 30 janvier 1828 est né à Quimperlé Jules André Rovère, fils de Jules (propriétaire et artiste) et de Louise Françoise Cramer. (Etat civil de Quimperlé).

Wikipedia nous apprend que le père de l'enfant, Jules de Rovère, est né à Paris le 12 novembre 1797, qu'il est l'inventeur du terme "prestidigitateur", qu'il est le fils unique du général Joseph Stanislas François Xavier Rovère de Fontvieille (1748 - 1798) qui joua un rôle actif durant la Convention. Il avait épousé en 1820, à Marseille, la fille d'un horloger, Louise Françoise Cramer, dont il eut au moins cinq enfants nés au gré de ses déplacements, dont Jules André, né à Quimperlé, qui est décédé à Funchal sur l'île de Madère le 9 janvier 1874.

La "mère Délande" qui a recueilli l'enfant est Angélique Thomin (°09.10.1775 à Quimperlé ; +27.11.1854 Quimperlé, fille de Blaise et de Thomasse Thérèse Frogai). Elle y épousa le 10 juin 1807, François Deslandes (originaire de Flers (Orne) qui la laissa veuve le 1^{er} octobre 1840.

Tenant l'auberge du Lion d'Or sur la place Royale, le couple a eu plusieurs enfants, nés à Quimperlé : Marie Jacqueline (°1808) ; François Marie Stanislas (°1809) ; les jumeaux Arsène Antoine Michel (° 1810 et + 1812) et Eugénie Françoise Désirée ; Marie Louise Françoise (° 1811) et Rose Marie Thomasse (° 1812).

Concarneau / Clohars-Carnoët

Un bien malheureux naufrage a eu lieu le 4 de ce mois sur la côte de Clohars-Carnoët, non loin du Pouldu.

Le matin de ce jour, vers les cinq heures, après une nuit affreuse, et comme l'été n'en a jamais donné dans ce pays, les préposés des douanes faisaient leur ronde, quand tout-à-coup ils aperçurent sur la plage une faible embarcation désarmée et jetée là par le flot. Elle avait à peine 6 mètres de long. Au maître-bau était attaché, par-dessous les essails, un jeune enfant de onze à douze ans ; un chaudron, un fer à repasser et quelques autres menus objets étaient dans la cale. Non loin, on voyait trois jeunes bœufs également noyés et ayant encore à la tête les attaches qui avaient servi à les retenir.

Des informations prises à Concarneau et dans les environs ont appris depuis que la chaloupe ainsi naufragée s'appelait *La Julie* ;

qu'elle était sortie de Concarneau le 2 août vers les dix heures du matin à destination des Glénans, ayant pour tout équipage, un nommé François Bouleau et le jeune enfant attaché sans vie au bau de cette malheureuse chaloupe. Le cadavre de Bouleau a été recueilli depuis, et le clergé, la douane et une foule de personnes de Clohars se sont empressés de rendre à ces naufragés les devoirs de la religion de la manière la plus touchante et la plus généreuse.

D'après ce qui nous est appris en effet, le curé de Clohars n'a point voulu permettre que les familles désolées de ces malheureux contribuassent en rien aux frais d'inhumation qui ont été faits. Une telle manière d'agir ne nous étonne pas de la part de M. Robique, dont le zèle et le dévouement paraissent vivement appréciés par les personnes qui veulent bien nous donner ces détails.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 20 août 1841

Décès le 4 août 1841 de Jean Julien François Marie Philippe Souffez, âgé de 11 ans, né à Lanriec et domicilié à Penfret, l'une des îles de Glénan, fils de François Souffez déclarant, âgé de 41 ans, cultivateur à Penfret, et de feu Marie Louise Tanguy, a été trouvé décédé à 4 heures du matin le dit jour au port du grand Corlou à bord du canot La Julie. (Etat-civil de Clohars Carnoët).

L'acte mentionnant ce décès est suivi de l'acte de décès qui semble correspondre à la deuxième victime, même si le patronyme du défunt ne correspond pas à celui de François Bouleau donné dans l'article :

Sont comparus le 5 août 1841, François Souffez, cultivateur à Penfret, "bourgeois" du défunt, et François Rolland, 35 ans, cultivateur à l'île de l'Etang, voisin du défunt, lesquels nous ont déclaré que Louis Signour, âgé de 37 ans, célibataire, né à Trégunc et domicilié à l'île de Penfret, une des îles des Glénans, domestique pêcheur, fils de feux Louis Signour et Marie Catherine Costiou, est trouvé décédé aujourd'hui à cinq heures du matin sur la plage dans le port du grand Corlou. (Etat-civil de Clohars Carnoët).

Il est vraisemblable que le dit Signour soit la deuxième victime évoquée dans l'article car on ne trouve aucun décès d'un François Bouleau en 1841, ni à Clohars-Carnoët ni dans les communes environnantes.

Brest

Un accident affreux a jeté, mardi, la consternation dans la ville de Brest. *La Vénus*, commandant M. Duhautcilly, frégate consacrée à l'instruction des matelots-canonnières qu'on exerce successivement au tir à terre, au tir à l'ancre et enfin au tir sous voiles, était sortie pour leur faire subir un examen après lequel ils obtiennent leur brevet ; déjà 215 coups avaient été tirés et les canonnières, qui ne s'étaient jamais montrés plus habiles, avaient atteint trois fois le but, lorsqu'à son second coup, la dixième pièce du côté de babord éclata et changea soudain la batterie en un spectacle de deuil et de désolation. La pièce avait éclaté en trois morceaux ; l'un avait été lancé à gauche, l'autre à droite et le troisième avait défoncé le pont dans l'endroit même où se tiennent d'ordinaire les matelots, qui heureusement étaient occupés à la manœuvre. Vingt-et-un canonnières ont été frappés ; trois sont morts du coup et trois autres une demi-heure après. Onze blessés ont été transportés à l'hôpital de la marine, et les autres, dont les blessures sont moins graves, sont restés à l'hôpital du bord.

On s'est assuré, dit M. le préfet maritime, dans un ordre du jour adressé à nos braves marins, que ce cruel événement ne provenait d'aucune négligence et ne pouvait être attribué qu'à la fatalité. Ce-

pendant, ajoute-t-il, il sera vivement senti par les familles des victimes et par leurs frères d'armes, dont j'exprime publiquement les regrets.

Hier, les derniers devoirs ont été rendus avec une grande solennité aux victimes de ce cruel événement. Leur malheur a été honoré comme aurait pu l'être le rang le plus élevé dans l'état. Leurs chasses avaient été réunies dans un élégant catafalque portatif, surmonté de saules pleureurs, dont s'étaient chargés leurs camarades de *La Vénus*. Mais la difficulté du transport les a obligés d'en tirer les six cercueils qu'ils ont portés séparément au cimetière. Les tambours voilés de deuil et la musique de la marine, par ses marches funèbres, ajoutaient au triste éclat de la cérémonie. Tout le clergé y assistait, à l'exception de M. le curé de Brest, qu'une chute de voiture force à garder la chambre. M. le préfet maritime et M. le commissaire-général marchaient à la tête du convoi, suivis d'une foule d'officiers de vaisseau, d'artillerie et d'infanterie de marine, d'administrateurs et d'ingénieurs, de détachements de tous les bâtiments de la rade et de la compagnie toute entière des matelots-canonnières, ainsi que d'un concours immense de peuple, qui assistaient avec un pieux recueillement à cette douloureuse cérémonie.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 3 septembre 1841

21 canonnières ont été frappés : 3 sont morts sur le coup, 3 autres une demi heure après et 11 ont été transportés à l'hôpital les autres dont les blessures sont moins graves sont restés à l'hôpital du bord.

Matelots morts le 24 août 1841 sur La Venus (Etat civil de Brest 3E 101) enregistrés le 25 août 1841 :

Tidalis Jean, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 24 ans, né à Saint-Trivien (Gironde), fils de Jean et de Marguerite Choineaux.

Jonquère Yves, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 25 ans, né à Bordeaux (Gironde), fils de père et mère inconnus.

Lalanne Jean, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 25 ans, né à Séby (Basses-Pyrénées), fils de Joseph et Jeanne Lauthé.

Rohou Jean, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 26 ans, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), fils de Jean et de Louise Spagnol.

Giuli Jean Antoine, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 22 ans, né à Ersu (Corse), fils de Joseph et de Anne Antoine.

Piétri Michel, matelot de 3^e classe sur la frégate la Vénus, décédé le 24 août 1841 à une heure du soir à bord de la dit frégate, âgé de 24 ans, né à Pianolle (Corse), fils de feu Jean et Ange Marie Piétri.

Pouldergat

Le bruit s'est répandu ces jours-ci qu'un crime atroce aurait été commis dans la commune de Pouldergat par une femme et ses enfants qui se seraient concertés pour tuer leur époux et leur père.

La justice a dû descendre sur les lieux, et l'exhumation du cada-

vre de la victime aurait malheureusement confirmé les bruits sinistres qui s'étaient répandus.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 1^{er} octobre 1841

Il s'agit de l'affaire Gabriel Le Goff.

Le 10 septembre 1841 à Pouldergat, la mort du meunier Jean Le Goff (°03.06.1779 à Pouldergat, fils de Jean et Marie Jacqueline Savina) est jugée suspecte. Cette mort serait consécutive à diverses chutes qu'il aurait faites en revenant de la foire de Confort où il s'était rendu avec son fils Gabriel Marie (né le 08.09.1818 à Pouldergat, de son mariage avec Marie Catherine Renevot) pour y négocier le projet d'un mariage dudit Gabriel avec une fille Bariou de Poullan. Union que le père aurait finalement désapprouvée.

Comme le défunt entretenait de très mauvais rapports avec sa femme et ses fils, la rumeur publique accuse le dit Gabriel (né de sa deuxième épouse, Marie Catherine Renevot, le 08.09.1818 à Pouldergat) d'avoir infligé de mauvais traitements à son père. Ce que l'autopsie semble confirmer...

A l'issue du procès d'assises qui se tient à Quimper en octobre 1841, Gabriel Marie Le Goff est condamné pour parricide à la peine de travaux forcés à perpétuité.

Quimper

Un évènement bien malheureux, résultat d'une imprudence incontestable, vient d'avoir lieu parmi nous. M. Le Bihan, ferblantier de notre ville, remettant en place une poudrière en métal qu'il venait de manier, et ayant eu l'imprudence d'en laisser tomber quelques grains de poudre, a vu aussitôt le feu s'élever jusqu'à sa main et faire partir entre ses doigts toute la poudre que contenait la poire qu'il serrait encore. L'explosion a été terrible, et M. Le Bihan, jeune ouvrier plein d'avenir se verra probablement estropié pour le reste de ses jours.

Le malheureux stupéfait, mais non vaincu par la douleur, cherchait de tous côtés l'un des doigts de sa main qui était complètement détaché et lui pendait à la hauteur du poignet. On espère que l'amputation ne sera pas nécessaire.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 5 novembre 1841

La victime doit être Louis Marie Le Bihan, ferblantier à Quimper où il est né le 27 novembre 1813, fils de Laurent Marie et Raimonde Louise Boelle ; il s'est marié le 17 septembre 1838 à Pont-l'Abbé avec Marie Anne Laparra (née à Pont-l'Abbé le 6 juin 1819, fille de Jacques René et Anne Marie Françoise Viollant).

Garlan

Michel Manac'h, de la commune de Garlan, a perdu un procès : il est devenu morose et sa pauvre tête semble parfois perdue ; il dit souvent à sa femme qu'il veut mourir.

Un jour Michel disparut : on le chercha en vain. Enfin il revint, et, chose frappante, il ne semblait ni amaigri ni fatigué.

On cessa de s'en étonner quand on sut qu'il avait passé plusieurs jours, comme le berger de Virgile, tranquille à l'ombre...d'un tas de lande, où il avait consommé, ainsi que le rat de la fable, une ample provision de pain.

Michel, ces jours derniers, dit encore à sa moitié qu'il avait besoin de mourir, ...et disparut de nouveau.

Cette fois, le désespoir fut probablement profond pour sa femme et pour sa fille ; car, courant au presbytère, la pauvre veuve, après avoir appris au curé que son mari s'était jeté dans un puits, réclama, dans l'intérêt de l'âme du défunt, les prières de l'église.

- "Michel, dit le digne pasteur, était un bon chrétien ; mon vicaire m'a dit que, dernièrement, il s'est confessé : allez en paix, je jeterai l'eau bénite sur la terre sainte où repose son corps ; Dieu fera le reste".

- "Aoutrou Person, je vous remercie, mais je n'ai pas la paix, car la justice est méchante (*droug*). Je vous prie de me dire ce que je dois faire devant elle".

- "Allez trouver le maire, bonne femme ; c'est un devoir qu'il faut remplir".

Mères de famille, enfants qui lisez ceci, vous tous qui redoutez l'instant où la mort peut ravir à vos caresses un époux, un père chéri, ... vous accompagnez, sans doute, par la pensée, les tristes créatures, rassurées, il est vrai, sur le sort futur de l'âme de Michel et satisfaites d'avoir rempli près de l'autorité des formalités qui doivent les décharger de tout soupçon de crime ; mais ayant encore hélas ! à dire au bien-aimé un dernier adieu !...et,vous pleurez, n'est-ce pas ?

Cependant, il me semble que la curiosité ne peut perdre ses droits : vous désirez savoir comment la pauvre veuve est arrivée à connaître le douloureux évènement. Voici :

Après avoir en vain cherché son mari, elle a vu la corde du puits détachée ; elle n'a plus douté de sa perte. Aussitôt, pour arracher Michel aux griffes de l'esprit malin (*an droug speret*), qui a pris possession illicite de son corps, elle s'est rendue chez le curé, sans se soucier d'entamer avec l'ange des ténèbres une lutte de laquelle elle désespère de pouvoir sortir victorieuse. Elle croit même inutile d'appeler ses voisins à son aide.

Or, en revenant de voir le curé et le maire, elle se décide enfin à regarder dans le puits, dont l'eau semble exhaler une odeur sulfureuse. Terreur ! une voix s'élève du fond de l'abîme sombre, *vox morta est* ! La pauvre femme s'efforce vainement de fuir sur ses jambes tremblotantes, quand ces mots, très distinctement prononcés, arrivent à ses oreilles :

- "Je ne suis pas mort, j'ai froid ici, va me chercher une échelle".

La rampe improvisée est placée, et Michel, qui s'était sagement précautionné de nourriture quand il se fit hermite sous un tas de paille, mais qui, cette fois, avait oublié le fagot et les allumettes chimiques, se présente à la margelle blême, grelottant et le cerveau rassis.

Si Manach, après son aventure dans la grotte de Montésinos, entreprend nouvelle excursion digne de récit, nous aurons soin d'en entretenir nos lecteurs. Nous faisons cependant des souhaits pour que la paix soit avec lui ; car c'est triste chose, bien déplorable chose que la folie, ce mal qui tient une affreuse place parmi les souffrances attachées à notre espèce.

L'Impartial, feuille Bretonne, du vendredi 12 novembre 1841

Michel Manach, né le 20 brumaire an III à Garlan, fils de Claude et de Marie Hamon. Il épouse le 14 avril 1813 à Plouigneau Guillemette Hameury (née le 7 fructidor an II à Plouigneau, fille de Jean et Anne Paul). Il est cultivateur au Mesguen Quemener en Garlan jusqu'à son décès, survenu le 3 juin 1850.

Quimper

Le 16 juillet 1846

La nuit dernière, le nommé Chanquelin, Jean-Baptiste, âgé de 26 ans, facteur de diligence, condamné le jour précédent par la cour d'assises, à 5 ans d'emprisonnement (circonstances atténuantes), pour vol qualifié, s'est donné la mort par strangulation dans la maison d'arrêt de cette ville à l'aide de sa cravate à laquelle il avait ajouté un bout de bretelle qu'il avait fortement attaché à l'un des barreaux de fer placés horizontalement à la croisée de la chambre où il était enfermé.

On attribue cet acte de désespoir à la jalousie quoique, de son propre aveu, il reconnût avoir une femme vertueuse.

Feuille d'annonces de Morlaix, Journal des Intérêts Agricoles et Industriels, Littéraires et du Commerce du samedi 18 juillet 1846

Acte de décès, enregistré à l'état civil de Quimper, le 16 juillet 1841, de Jean Baptiste Chanquelin, facteur de diligence, âgé de 26 ans, natif de Châteaubourg en Ille-et Vilaine, et était le fils de Jean, tailleur d'habits, et de Perinne Ronsin, tous deux domiciliés à Châteaubourg. Jean Baptiste était domicilié à Quimper et s'était marié le 18 février 1843 à Quimper avec Marie Louise Largouët (° le 04.05.1826 à Quimper, fille de Alexis Marie et Marie Anne Caugan).

Morlaix

Le 19 de ce mois, le jeune Boudet, jouant sur le Champ-de-Bataille et se balançant sur les planches qui y sont déposées, est tombé. Il est mort le lendemain des suites de sa chute.

Jeudi dernier la justice a relevé le cadavre du sieur Duris (Jean), ex-cordonnier, âgé de 65 ans, trouvé noyé au lieu-dit la Grande-Eau, près le moulin de Traon-ar-Velin. Ce malheureux, sorti de l'hôpital depuis quelques jours, a, dit-on, succombé à un acte de désespoir.

Feuille d'annonces de Morlaix, Journal des Intérêts Agricoles et Industriels, Littéraires et du Commerce du samedi 25 juillet 1846

Le décès de Jean Joseph Auguste Boudet, âgé de 7 ans, fils de Pierre Charles, menuisier, et de Françoise Thomasine Geffroy, est enregistré dans les registre de l'état-civil de Morlaix le 21 juillet 1846.

Le décès de Jean Durie, cordonnier, âgé de 65 ans, mort à Traon-ar-Vélin, fils de Pierre et Catherine Quitte, est enregistré le 23 juillet 1846 sur les registres de l'état-civil morlaisien.

Roscoff

On nous écrit de Roscoff, le 29 juillet :

Le 17 du courant, la chaloupe du navire *La Thétis* était venue à Roscoff pour y faire des vivres. Le capitaine ayant été retardé par ses affaires, son équipage s'était un peu amusé en l'espérant, un des marins surtout était complètement ivre. A 11 heures 1/4 du soir ils se sont embarqués pour opérer leur retour à l'Île de Batz,

au nombre de huit, dans la chaloupe. Ils n'eurent pas plus tôt poussé au large, que leur embarcation chavira ; sept ont eu le bonheur de se sauver mais le huitième, nommé Beyer, celui qui avait bu le plus, a péri.

Si cet accident était arrivé à 50 ou 60 mètres plus loin, où il y avait du courant, il est à croire qu'ils eussent tous péri.

Ce Beyer laisse une veuve et deux jeunes enfants.

Feuille d'annonces de Morlaix, Journal des Intérêts Agricoles et Industriels, Littéraires et du Commerce du samedi 1^{er} août 1846

Acte de décès de François Beyer, matelot, fils de Nicolas et Marie Charles, demeurant à l'Île de Batz où il est né le 25 floréal an X. Son décès est enregistré le 17 juillet 1846 à Roscoff.

Douarnenez

On nous écrit de Douarnenez, le 29 juillet :

Le 18, le temps qui avait été très mauvais se calma vers le soir. Une chaloupe montée de six hommes partit de Morgat à 5 heures, faisant route sur Douarnenez ; peu après l'appareillage de ce bateau, le temps devint par grains, tempête de sud et, à environ 7 kilomètres de Douarnenez, un coup de vent ayant enlevé la misaine de l'embarcation, qui faisait beaucoup d'eau, force fut à l'équipage de laisser arriver. Vers les 10 heures la mer était affreuse, un très fort grain empêchant de voir, la chaloupe donna dans les brisans et peu après fit côte sur la grève Sainte-Anne, où elle a été entièrement démolie.

Le sieur Souben, de Douarnenez, assis au vent, dans l'embarcation, tenait pressé contre lui son fils âgé de 5 ans, lorsque dans les brisans une lame sourde les enleva tous les deux. Le lendemain, le cadavre de l'enfant fut trouvé sur la plage, mais ce n'est que le 24 que celui du père a atterri.

La veuve Souben restant sans ressources avec quatre enfants en bas-âge, appel a été fait à la générosité des habitants de Douarnenez.

Une demoiselle a quêté pour ces infortunés ; puisse le résultat avoir répondu à cette louable action !

Feuille d'annonces de Morlaix, Journal des Intérêts Agricoles et Industriels, Littéraires et du Commerce du samedi 1^{er} août 1846

Acte de décès, enregistré à Douarnenez, le 19 juillet 1846 de Pierre Marie Corentin Souben, 4 ans, fils de Jacques Marie et Marie Anne Bossennec, noyé dans le naufrage de La Sainte Anne en baie de Douarnenez. Il était né le 6 février 1842 à Douarnenez. Ses parents se sont mariés à Douarnenez le 16 janvier 1837. Le père, Jacques Marie Souben, fils de Hervé et Catherine Chapalain, est né le 4 juillet 1810 à Pont-Croix ; la mère, Marie Anne Bossennec, née le 20 janvier 1813 à Plonéis, fille de Jacques et de Marie Julienne Perennou.

Le décès du père, Jacques Marie Souben, est enregistré sur les registres de l'état-civil de Plomodiern le 25 juillet 1846. ♦

Les voyages du capitaine Maurice Gillet (1798-1839) sur les côtes d'Afrique

par Thierry NEDELEC, CGF n° 5742.

Maurice Gillet, fils de Maurice et Augustine Seigne, naît le 26 novembre 1798¹ à Brest. La famille Gillet s'installe, vers 1799-1800, au manoir de Trébéron en Crozon, où naît son frère Augustin le 1^{er} floréal an VIII (21 avril 1800).

Le jeune Maurice suit la voie de son père en embarquant à Brest comme mousse sur la frégate de 44 canons *Clorinde*, du 18 mars au 30 novembre 1810.

Puis il est novice volontaire sur le brick *Les trois amis* de Brest. Le 29 novembre 1815, le bateau quitte Brest pour Anvers, chargé de sel, avec dix marins à bord et un passager. En mars 1816, il est à Nice et en juillet à Marseille, puis il rejoint Nantes.

Maurice quitte ce navire en septembre et se rend chez ses parents au manoir de Trébéron.

À bord du *Jeune Alexandre*

En mars 1819, Maurice Gillet demande à être exempté de service militaire. Sa requête étant acceptée, il embarque avec la fonction de second lieutenant sur le brick *Jeune Alexandre* en juin de cette même année. C'est un bateau neuf de 129 tonneaux, construit à Nantes, appartenant à Antoine Delhorme, de Saint-Pierre en Martinique. Commandé par Pierre René Giraud, il a un équipage de quatorze marins.

Le *Jeune Alexandre* fait de la traite négrière comme on peut le constater dans une lettre du 30 novembre 1819 d'un négociant de la Martinique rendant compte de la vente de sa cargaison de 213 Noirs à l'issue de son premier voyage². Il fait le trajet Nantes – Golfe de Guinée – Martinique.

Les esclaves débarqués en Martinique par le *Jeune Alexandre*

Maurice Gillet rembarque pour deux autres voyages sur le

| Date départ | Date retour | Esclaves embarqués | Esclaves débarqués |
|-------------|-------------|--------------------|--------------------|
| 6-1819 | 8-1820 | ? | 213 |
| 11-1820 | 7-1821 | 273 | 250 |
| 10-1821 | 4-1822 | 319 | 263 |

Jeune Alexandre.

Au troisième, après avoir vendu les esclaves en Martinique, le bateau est cédé sur l'île de Porto Rico afin de contourner les lois contre la traite négrière.

Maurice revient en France comme passager sur le navire *Charles*, dont les cales sont chargées de sucre et de café.

Il débarque à Paimboeuf³, le 10 juin et rentre à son domicile de Brest.

Le capitaine du *Jeune Alexandre*, Pierre René Giraud, est dé-

féré devant les tribunaux pour traite des noirs le 12 avril 1823. Son titre de capitaine lui est retiré le 13 août de cette même année par le tribunal de Nantes.

Le tribunal de première instance de la Martinique prononce la confiscation du navire *Jeune Alexandre*, mais sans conséquences pour les armateurs car le navire a été vendu en pays étranger.

En novembre 1825, la commission d'appel de la Martinique confirme le jugement précédent et ordonne aux propriétaires du bateau de verser au Trésor Public sa valeur estimée à 80 000 francs.

Les armateurs se pourvoient alors en cassation et le 29 juin 1826, la Cour de cassation de Paris ordonne la restitution de l'amende, car cette sanction n'est pas inscrite dans la loi du 15 avril 1818⁴.

La traite négrière de 1815 à 1832

La traite négrière avait repris en France en 1815 à la fin des guerres napoléoniennes. En janvier 1817, Louis XVIII l'interdit sous la pression des Britanniques, qui l'avaient prohibée chez eux depuis 1807. En 1827, une seconde loi qualifie la traite de crime.

Les autorités françaises étant incapables de la combattre sur les côtes africaines, la Royal Navy s'en occupe à leur place. Mais les Français n'acceptent pas que les Britanniques visitent leurs navires et les capturent. En 1818, une croisière⁵ française est donc créée.

Curieusement, pendant les premières années de surveillance en Afrique les bateaux français ne voient rien. Le déploiement maximum des navires de répression est atteint avec sept unités de 1824 à 1827.

Cent soixante et une expéditions négrières françaises sont condamnées de 1815 à 1832 par les autorités françaises ou anglaises. Plusieurs de ces affaires sont liquidées à Brest : l'*Hermione*, l'*Amazonne*, la *Créole*, la *Diane*, l'*Elize*, etc.⁶

Le port de Nantes fournit environ 43 % du trafic illégal français connu. Plus de cent mille Africains sont déportés de 1814 à 1832. Ils sont débarqués en Martinique, Guadeloupe, Cuba, Cayenne. Ce nombre est un minimum, il se base principalement sur les informations données par les bateaux capturés.

En 1831, la France signe avec la Grande-Bretagne, une convention bilatérale de visite des navires marchands. La même année, l'adoption d'une nouvelle loi répressive fait presque disparaître la traite négrière par les Français. Quelques navires

Les notes se trouvent en fin d'article.

français débarquent encore des esclaves en Amérique du Sud jusqu'en 1849. Il faudra attendre le 27 avril 1848 pour que l'esclavage soit interdit dans les colonies françaises.

À bord de l'*Africain*

En 1822, Maurice Gillet embarque à Nantes comme matelot sur le chasse-marée *René Marie*. L'équipage de ce navire est de neuf hommes, il fait du cabotage sur les côtes françaises.

En mai 1823, il est reçu à l'examen de capitaine au long cours. En août 1824, il est capitaine au salaire de deux cents francs par mois, sur le brick l'*Africain* avec quinze marins. Ce navire de 116 tonneaux (approximativement vingt mètres de long), basé à Nantes, a coûté environ quarante mille francs à son propriétaire et armateur Carmichael. Il se rend en Afrique avec un chargement de diverses marchandises pour les échanger contre des produits locaux. Le 20 octobre, il recueille à son bord deux hommes venant de la goélette *Achille* de Nantes, qui a fait naufrage le 28 septembre au Cap Mesurade (près de Monrovia, capitale du Liberia)⁷. Le 15 février 1825, sur la rivière du Gabon, il embarque Charles Brinkoff, natif de Dunkerque. Il avait été retrouvé au village du roi Glass et faisait partie de l'équipage du sloop américain *The two sisters*, capitaine Johu Fernando ; il était le seul survivant, tous les autres marins avaient été assassinés un an auparavant, le 19 février 1824, par une tribu africaine.

L'*Africain* n'étant assuré que pour dix mois, le 8 avril 1825, le capitaine Gillet décide de revenir à Nantes. Le 7 juin, il embarque un pilote à Belle-Île pour le guider jusqu'à Nantes. Le brick est mis en quarantaine au large de Saint-Nazaire du 7 au 12 juin. Le 16, il est à Trentemoult⁸, où il doit jeter l'ancre à cause du mauvais temps, mais il doit couper son câble pour éviter d'entrer en collision avec un chasse-marée voisin. Le lendemain il accoste au quai de Nantes. Il y débarque des défenses d'éléphants, des dents d'hippopotames, des écailles, de l'huile de palme, du poivre malaguettes⁹, de la cire, de la gomme, du bois de teinture et d'ébène, du riz, des peaux d'animaux et diverses marchandises chargées au voyage aller¹⁰.

C'est ainsi que Maurice Gillet présente son voyage en Afrique au président du tribunal de commerce de Nantes le 17 juin 1825. En réalité, il pratique la traite négrière clandestine. Il avait embarqué 273 Africains et débarqué les 250 survivants en Amérique.

En 1822, Auguste, fils de l'écrivain Germaine de Staël, avait fondé au sein de la *Société de la morale chrétienne* le comité pour l'abolition de la traite des noirs. À l'automne 1825, il se rend à Nantes à la recherche d'informations sur la traite négrière.



Vue générale de Nantes.

Dessin de Taylor, d'après une photographie de M. Leduc.

Dans un long article paru en 1826, il écrit :

Je supposais qu'un trafic condamné par nos lois, et en abomination à toute âme honnête, ne se poursuivait qu'avec une sorte de réserve, et que les précautions employées par les Négriers pour dissimuler leurs œuvres d'iniquité, pouvaient rendre difficile à l'administration de constater les faits et de réprimer le crime. J'ai voulu connaître la vérité ; j'ai été à Nantes, et j'en reviens le cœur navré de douleur et de honte.

Dans ce texte, il décrit les rapports de la société nantaise avec ce commerce : le comportement des armateurs, les moyens utilisés par les capitaines pour contourner les contrôles des autorités maritimes, les types de navires utilisés. Puis il se rend sur les quais à la recherche des bateaux négriers. Il en voit plusieurs en construction et sept autres à quai. Il monte à bord de *La Bretonne*, une goélette de 20,6 mètres de long, mise en vente après son premier voyage de traite. Ensuite Auguste de Staël se rend chez un forgeron afin d'y acheter des chaînes et des colliers d'esclaves. Et il expose ces objets à Paris pour faire réagir la population¹¹.

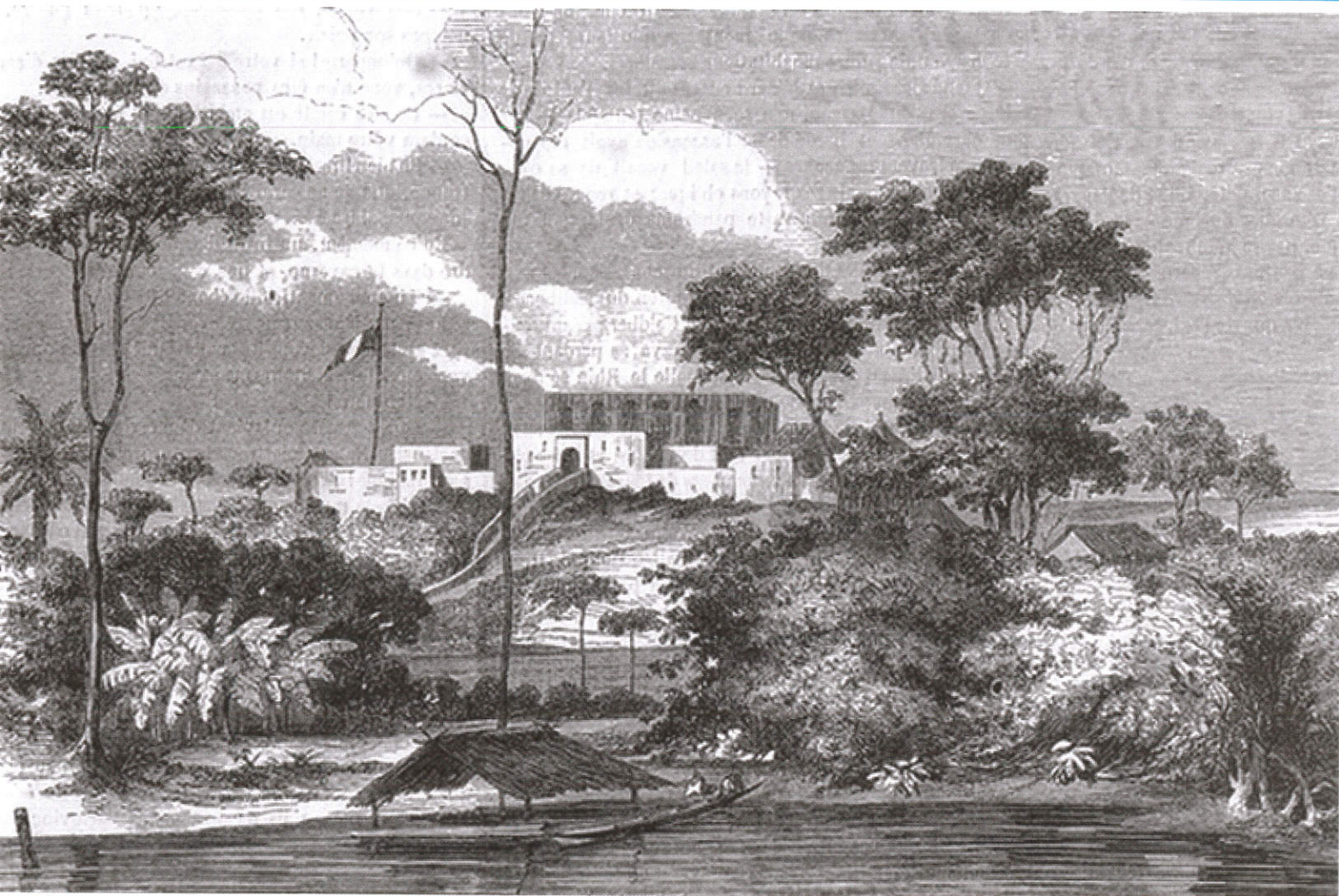
Un auteur anonyme répond à cet article dans un livret imprimé à Nantes début 1827. Il écrit :

Je le demande à votre ami M. de St[aël], à quels traitements ne s'est-il pas exposé, dans son dernier voyage à Nantes, quand, dirigé par le consul d'une nation qui fut toujours notre plus cruelle ennemie, il est allé chez vingt personnes jouer un rôle que chacun fut surpris de n'avoir pas vu remplir par Vidoz¹².

Le second voyage, commandé par Maurice Gillet, débute en septembre 1825. Il commence ses échanges le 19 novembre à Bouto (Libéria) et continue ainsi jusqu'au 26 mars 1826.

Le 6 avril, l'*Africain* est témoin de la capture de la goélette espagnole *La Minerva* par le brick *Le Dragon*, un des six navires français luttant contre la traite négrière illégale.

Le 24 juillet, les deux bateaux arrivent à Brest afin de juger



Vue du fort de Dabon sur la Côte d'or (golfe de Guinée)

l'équipage espagnol devant le tribunal maritime. Maurice Gillet et son équipage sont interrogés le 7 septembre à Nantes comme témoins dans cette affaire.

Cependant, la validité de cette capture doit être jugée d'abord devant le Conseil d'État. Le 31 octobre 1827, il déclare que la capture de la *Minerva* n'est pas valable et "en conséquence, il est fait pleine et entière main-levée au profit du propriétaire, et le dit navire, ensemble les marchandises de son chargement, seront remis avec les pièces et papiers de bord, auxdits propriétaires ou à leurs représentants"¹³.

Le 27 août 1826, *L'Africain* est en rade de Saint-Nazaire. Il est mis en quarantaine jusqu'au 5 septembre. Puis le brick continue la remontée de la Loire, dirigé par un pilote, ce qui ne l'empêche pas de toucher la barre de Haute-Indre (juste avant Nantes). Il parvient à s'en dégager avec peine et atteint Nantes le 6 septembre. Un chargement semblable au précédent voyage est débarqué, mais on y trouve en plus une boîte contenant 78 onces d'or, (environ 2,4 kg). Deux marins sont décédés. Le matelot Louis Nicol, abandonné sur la côte d'Afrique, est recueilli à bord.

En 1824 et 1825, le brick *L'Africain* apparaît dans la liste des armements déclarés suspects de traite négrière par la commission de visite du port de Nantes et soumis à la surveillance spéciale en rade de Mindin¹⁴.

Un garde-côte vérifiait que les bateaux suspects n'avaient

pas le matériel indispensable au trafic négrier : fers à esclaves, marmites pour la cuisson de la nourriture, planches pour parquer les esclaves par exemple. Mais les capitaines avaient trouvé des moyens pour contourner ce contrôle. Lors du deuxième voyage de *L'Africain*, Maurice Gillet fit attacher les objets destinés à la traite sur le câble d'ancre, puis le déroula pour les cacher sous l'eau. Après l'inspection du navire, il le fit remonter et récupéra le matériel interdit.

Le navire négrier étant sorti de la Loire, les objets utiles à la traite pouvaient être livrés par un chasse-marée. Deux bateaux de même tonnage étant faciles à confondre à cette époque, certains capitaines échangeaient la planche sur laquelle était inscrite le nom du navire et la cloche du bord pour tromper les contrôleurs.

Le troisième voyage de *L'Africain* est le plus documenté grâce à l'étude faite par Serge Daget d'un manuscrit intitulé : "*Brouillard d'échanges de la cargaison du brick L'Africain de Nantes*"¹⁵.

Le navire quitte Nantes le 18 novembre 1826, la période propice au commerce dans le golfe de Guinée se situant en saison sèche, de novembre à mars. Le 15 décembre, il commence ses opérations de troc au Cap de Monte (Libéria), puis jette l'ancre à Monrovia.

Dans ce port, Maurice commerce avec le révérend américain



Les Kroumens, peuple de la Côte de Malaguette (golfe de Guinée)

blanc Jehudi Ashmun (1794-1828), un des fondateurs du Libéria. En 1821, une société américaine avait décidé d'installer dans ce pays des esclaves noirs américains libérés. Ashmun est agent colonial (équivalent de gouverneur) à Monrovia d'août 1822 à mars 1828.

En mai 1823, il y a cinquante maisons, trois magasins et une tour en pierre à Monrovia. La population est régulièrement renforcée par des esclaves libérés des bateaux négriers espagnols, portugais et français capturés par la marine anglaise. À partir de 1825, Ashmun mène des expéditions contre des factoreries¹⁶ d'esclaves afin de les libérer. À la fin de 1826, lors du passage de Maurice Gillet, le village de Monrovia s'est développé. Deux églises ont été bâties, une puissante batterie est en construction à l'extrémité du cap Mesurado. Un bâtiment pouvant abriter cent cinquante émigrants a été édifié et une bibliothèque comprenant mille deux cents livres a été installée.

En décembre 1826, Maurice vend au révérend Ashmun des tissus, des fusils, du tabac, des marmites, des assiettes et divers autres biens. Ashmun règle ses dépenses avec une lettre de change sur les États-Unis, quarante "dents morfil"¹⁷, quinze écailles de tortue et des piastres en liquide.

Le capitaine Gillet se procure auprès des Africains 1148 pagnes, qu'il échange ensuite dans les régions qu'il visite.

L'Africain fait escale dans les rades abritées bien connues

des négriers français sur les côtes du Libéria, de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Il poursuit sa route jusqu'à Grand Bassam (Côte d'Ivoire) où il arrive le 25 janvier 1827. Le lieutenant de vaisseau brestois Bouet-Willamez, explorateur des côtes d'Afrique occidentale, décrit cette ville vers 1840 :

Le village de Grand Bassam, comme presque tous ceux de la côte au sud de la Sénégambie, se compose d'une longue rue d'un demi-mille d'étendue, des deux côtés de laquelle on a bâti des cases spacieuses et bien construites, chaque habitation est entourée d'un jardin planté de bananiers et de papayers, en outre les arbres de toute espèce qui ombragent ces habitations achèvent de donner un aspect très pittoresque au village, ces arbres sont des cocotiers, des orangers, des goyaviers, etc. Le chiffre de la population peut monter à 2,500 ou 3,000 âmes ; comme nous l'avons déjà dit plus haut, c'est une population de courtiers riches, rusés, perfides mêmes [...]

*Du reste les courtiers de ce village sont, depuis bien des années, en relation avec des troqueurs anglais qui venaient et qui viennent encore mouiller devant la rivière pour y échanger leurs marchandises contre leur or et leur ivoire. Il en résulte que les exigences de ces Noirs sont exorbitantes [...]*¹⁸

Après cette escale à Grand Bassam, le bateau fait demi-tour

Les marins originaires du Finistère embarqués sur le brick *L'Africain* en septembre 1829

| Nom | Père | Mère | Date et lieu de naissance | | Fonction |
|-------------------------|------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------|
| GILLET Maurice | Maurice | Augustine SEIGNE | 26.11.1798 | BREST | Capitaine |
| HEIRISSON Jean Marie | François Antoine | Justine CORRUBLE | 19.01.1813 | BREST | Second Lieutenant |
| REBOUR Mathias | Jean Pierre | Michelle DUVAL | 19.01.1802 | BREST | Maitre d'équipage |
| BODENES Jean Paul | François | Marie Françoise SANQUER | 06.03.1808 | BREST | Matelot |
| BOLLORÉ Jean François | Nicolas | Renée Françoise L'HOSTIS | 01.12.1806 | SAINTE PIERRE QUILBIGNON | Matelot |
| LE PONTOIS Esprit Marie | Antoine Michel | Jeanne NICOL | 19.06.1805 | LANDEVENNEC | Matelot |
| URVOUAS Jean Baptiste | Nicolas | Marie Perrine DESSEIN | 10.06.1808 | BREST | Matelot |
| HENAUULT Jean François | Marc | Marie Françoise GRAVERAN | 25.11.1810 | CROZON | Novice |

Les voyages de Maurice Gillet et leurs sources

| Navire | Type | Tonnage | Date départ | Date retour | Capitaine | Sources AD 44 | Autres sources | Notes |
|------------------------|--------------|---------|-------------|-------------|--------------|---------------------|---------------------|---|
| <i>Clorinde</i> | Frégate | | 18.03.1810 | 30.11.1810 | | | | Matricules M. Gillet : |
| <i>Les trois amis</i> | Brick | 180 | 29.11.1815 | 06.09.1816 | J. Le Mocaer | 7 R 4/356 | | SHD Brest 2 P 3-41 et 2 P 3-47 |
| <i>Jeune Alexandre</i> | Brick | 129 | 03.06.1819 | 31.08.1820 | P R Giraud | 7 R 4/367 | | AD Loire Atlantique 7 R 4/1107 et 1108 |
| | | | | | | 7 R 4/1107 (Giraud) | | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 129 | 11.11.1820 | 04.07.1821 | <i>Idem</i> | 7 R 4/370 | | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 129 | 06.10.1821 | 13.04.1822 | <i>Idem</i> | 7 R 4/376 | | |
| <i>Charles</i> | Navire | 249 | 24-04-1822 | 18.06.1822 | M. Querbez | 7 R 4/373 | | Départ de Porto Rico |
| <i>Favori</i> | ? | ? | 15.07.1822 | 02.11.1822 | | | | |
| <i>René Marie</i> | Chasse-marée | 27 | 06.12.1822 | 12.02.1823 | M. Heurtin | 7 R 4/397 | | |
| <i>Africain</i> | Brick | 116 | 31.08.1824 | 07.06.1825 | M. Gillet | 7 R 4/379 | | |
| | | | | | | 21 U 460, vue 304 | | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 116 | 27.09.1825 | 27.08.1826 | <i>Idem</i> | 7 R 4/382 | FCM 12-12-1827 | |
| | | | | | | 21 U 461, vue 139 | | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 116 | 18.11.1826 | 23.07.1827 | <i>Idem</i> | 7 R 4/384 | Brou, FCM 25-7-1827 | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 116 | 29.10.1827 | 24.07.1828 | <i>Idem</i> | 7 R 4/385 | FCM 4-9-1828 | |
| | | | | | | | FCM 26-7-1828 | Abréviations : |
| <i>Africain (2)</i> | Brick | 158 | 23.09.1829 | 16.06.1830 | <i>Idem</i> | 7 R 4/390 | FCM 17 juin 30 | Brou : brouillard d'échanges de la cargaison du brick <i>L'Africain</i> |
| | | | | | | | FCM 21-7-1830 | FCM : Feuille commerciale et maritime (Nantes) |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 158 | 27.11.1830 | 01.08.1831 | <i>Idem</i> | 7 R 4/392 | | |
| <i>Idem</i> | <i>Idem</i> | 158 | 26.10.1832 | 15.05.1833 | <i>Idem</i> | 7 R 4/394 | FCM 17 mai 33 | |
| <i>Amazonne</i> | 3 mâts | 457 | 17.07.1835 | 29.07.1835 | <i>Idem</i> | 7 R 4/409 | | |

et continue à faire du troc dans les mêmes lieux qu'à l'aller.

En mars 1827, Maurice Gillet est sur la rivière de Gallinas (Sierra Leone). Il écrit :

Je Sous-Signé Capitaine du Brick L'Africain de Nantes, me trouvant aujourd'hui 4 Mars 1827 au mouillage de Zulima (côte d'Afrique) Je reçois à mon bord en qualité de Passager le nommé Bernard Mazar¹⁹ de Nantes, âgé de trente neuf ans, provenant d'un Brick de St Thomas, sous pavillon hollandais, coulé à la mer il y a environ trois mois et dont l'Equipage a été Sauvé et mis à Terre au Cap de Mounte par un Navire Portugais.

faute d'autorités Locales pour le porter sur mon Rôle, ai dressé le présent que le fais signer à mon Equipage pour Servir et valoir.

Puis l'Africain il longe pour la troisième fois la même côte jusqu'à Elmina (de nos jours au Ghana). Bouet-Willamez évoque cette contrée à cette époque :

L'or est l'élément principal de la traite à El-Mina, dont le nom a été jadis emprunté à la nature aurifère du sol de l'établissement ; presque au pied du fort on voit journellement les naturels fouiller, à marée basse, dans le lit de la petite rivière qu'il commande, en détacher une certaine quantité de vase avec la main et dépouiller cette vase avec une sagacité merveilleuse des petites parcelles d'or qu'elle contient.

Ensuite l'Africain se rend dans l'estuaire du Gabon, où il fait du troc pendant un mois, jusqu'au 15 mai. Le 7 juillet, il est aux Açores et le 23 à Mindin, à l'embouchure de la Loire.

Il décharge à Nantes de l'ivoire, de l'or, du bois, des peaux brutes et de la gomme exotique. L'ivoire est composé d'environ 1 400 défenses d'éléphants qui avaient été numérotées et pesées lors du troc. Leur poids varie d'une à quatre-vingt-cinq livres, la moyenne étant de vingt-cinq livres. La valeur totale des dents avoisine les 65 625 francs.

Le capitaine Gillet ramène aussi près de six kilos de poudre d'or pour une valeur de vingt mille francs. L'Africain a également embarqué 41 343 kg de camwood²⁰ et de bûches de bois noir dont la valeur est d'environ dix mille francs. Le manuscrit rédigé par Maurice Gillet lors de ce voyage ne contient aucune information permettant de savoir si le brick a transporté des esclaves.

L'Africain repart pour un quatrième voyage en octobre 1827. Il n'est plus suspecté de traite négrière. On peut lire ce texte manuscrit sur les rôles d'équipage : *"Il a été donné lecture à l'équipage de l'article 3 de la loi du 25 avril 1827 relative à la répression de la traite des noirs"*. L'article 2 de cette loi indiquait que les capitaines et les officiers de l'équipage seraient interdits de service sur les navires de commerce et de l'État en cas de traite négrière. L'article 3 que les autres individus de l'équipage seraient punis de la peine de trois mois à cinq ans de prison ex-

cepté les personnes ayant déclaré aux autorités le trafic négrier.

Il est de retour le 24 juillet 1828. Le 4 septembre, un article paraît dans un journal de Nantes annonçant la vente publique le 18 septembre des marchandises de L'Africain :

"1492 DENTS D'ÉLÉPHANT divisées en lots assortis d'environ 500 kilogrammes,

1 Baril DENTS D'HIPPOPOTAME

1 Caisse ÉCAILLE DE TORTUE"²¹.

À bord de L'Africain II

En 1829, Maurice Gillet prend le commandement d'un nouveau navire également nommé l'Africain, mais d'un tonnage plus important que le précédent. C'est un bateau neuf de 158 tonneaux, embarquant dix-neuf marins dont huit sont nés dans le Finistère. Comme le premier, il appartient à Carmichael. Le salaire de Maurice Gillet est de deux cents francs par mois.

Avant le départ pour les côtes d'Afrique en septembre 1829, Maurice Gillet et Thomas Carmichael signent sur le rôle d'équipage la note suivante : *"Nous nous engageons en outre à représenter au désarmement 6 canons de 8, 4 espingoles²², 18 fusils, 12 pistolets, 18 sabres, 6 piques composant notre artillerie (autorison du 21 août 1829) et de nous conformer à la dépêche du 10 9bre 1817 dont nous avons pris connaissance"*.

Lors de son passage au cap de Monte, L'Africain accueille à son bord quatre marins provenant du brick nantais *La Léonarde*²³, qui avait fait naufrage au cap de Palme le 16 octobre. Il est de retour dans la Loire le 16 juin 1830 avec dans ses cales 307 sacs de riz, du camwood, 1789 défenses d'éléphant, du santal, 2 colis de cire jaune, du poivre malaguettes et des écailles de tortue²⁴.

Le 27 novembre 1830, il repart pour les côtes d'Afrique.

L'équipage de dix-neuf marins comprend trois Finistériens :

* François Marie Heins, né le 5 janvier 1791 à Quimper. Il avait commencé à naviguer à onze ans dans la Marine de l'État à Brest. Il est matelot à 50 francs par mois. Son domicile, jusqu'à son décès en 1858²⁵, est dans le centre de Nantes.

* Jean François Marie Michel Hénault, né le 25 novembre 1810 à Crozon. Il fait les trois premiers voyages de L'Africain de 1829 à 1832 sur lequel il est novice à 30 francs par mois. Il est décédé le 3 novembre 1834 à l'hôpital de la marine à Saint-Denis, sur l'île Bourbon (de nos jours île de La Réunion)²⁶.

* Jean Marie Lescop, né le 1^{er} mai 1810 à Roscanvel, est novice à 30 francs par mois.

L'Africain embarque un passager à Elmina (dans l'actuel Ghana) le 27 mars.

Deux marins décèdent lors du voyage : le premier le 16 mai dans la rivière du Gabon et le second le 12 juin, au large du Sénégal. La mortalité des marins à bord des négriers français a

été estimée à 14 % de l'équipage.

Le bateau est de retour dans la Loire le 1^{er} août 1831.

Maurice Gillet ne fait pas partie du troisième voyage de décembre 1831 à août 1832. Il est remplacé par Étienne Barbeau, qui était premier lieutenant lors de l'expédition précédente. En juin 1832, Maurice Gillet fait deux déplacements à Paris.

Puis il reprend la fonction de capitaine sur *L'Africain* et retourne en Afrique en novembre 1832. Le navire est à Gorée (Sénégal) le 13 avril 1833 et dans la Loire le 15 mai, chargé de 136 camwood et de 363 défenses d'éléphant.

Lors des quatre premières traversées de *L'Africain II*, les équipages sont composés de 15 à 19 marins. Ils changent à chaque périple, seulement 25 % des marins rembarquent une deuxième fois. Le brick continue ses voyages annuels en Afrique, puis il est vendu aux enchères le 14 novembre 1837.

En septembre 1833, Maurice Gillet obtient l'autorisation de s'embarquer à Brest. En juillet 1835, il est capitaine sur le trois-mâts *Amazone* de Bordeaux et fait un seul voyage de Bordeaux à Nantes.

Il est décédé, célibataire, le 8 juin 1839 à Nantes, 18 rue Rosière²⁷. Ses biens sont estimés à 47 253 francs et ses revenus immobiliers à 772,50 francs. Son unique héritier est son frère Augustin, demeurant à Nantes²⁸.

L'héritier Augustin Gillet

Augustin Gillet s'installe au Manoir de Trébéron en Crozon fin juin 1839, après s'être entendu avec Joseph Postic, locataire de ce manoir. Un acte de rétrocession de bail est signé devant notaire à cet effet.

Augustin loue le manoir, trois vergers, cinq autres parcelles de terre et une partie de la montagne en échange d'une diminution de 690 francs sur le bail annuel de Joseph Postic²⁹.

Le 26 septembre il achète les domaines de Leach Morgat et Kerderrien³⁰ en Crozon à Joseph Toussaint Pesron "père", ex-courtier maritime de Brest, pour 13 000 francs³¹.

Le 23 octobre, Augustin donne procuration au notaire Le Monnier de Brest pour le représenter à Nantes aux assemblées des actionnaires de la savonnerie de La Morinière, première à s'installer dans ce secteur en 1837. Ces savons sont fabriqués à base d'huile de



Le bourg de Crozon vu de Morgat, dans les années 1830, par Bachelot de la Pylaie

palme importée de la côte occidentale d'Afrique. Cette technique était bien connue en Angleterre, mais peu utilisée en France, où le savon était confectionné avec de l'huile d'olive. Cette savonnerie ferme en 1842³².

Augustin se marie le 24 janvier 1842 à Crozon avec Émilie Pelliet. En 1846, à Trébéron le foyer est composé de huit personnes : les parents, leurs deux enfants et quatre domestiques.

Il avait hérité des 113 parcelles de terre acquises par son père à Crozon³³ et il poursuit ces investissements de 1841 à sa mort en 1853. Il achète 314 parcelles, principalement autour des villages de Trébéron (176) et Brospel (109)³⁴.

Le 27 octobre 1844, il acquiert le manoir de Brospel pour vingt-huit mille francs, loué à cette époque par Jean Keraudren et les héritiers Normand et Sénéchal. Le 29 décembre, il achète à Yves Quiniou la ferme de Kervézennec pour trois mille francs³⁵.



Fontaine et lavoir de Trébéron en Crozon

Augustin Gillet décède le 21 mai 1853 à Crozon.

Le 30 septembre suivant, sa veuve prête dix mille francs à Corentin Gaounach et ses nièces Marie Guillemette et Marie Claudine Gaounach, demeurant au village de Penfond en Cro-

zon. Cette somme devra être remboursée dans les neuf années à venir, et ils devront également payer cinq pour cent d'intérêts annuels.

Emilie Pellet décède le 18 novembre 1857 à Brest. ◆



Emplacement du manoir de Treberon en Crozon

Source : OpenStreet Map
cadastre-dgi-fr source : PaysDeBrest -

NOTES

- ¹ ou 6 frimaire an VII. Voir biographies des parents dans *Le Lien* n° 152 (décembre 2019).
- ² Source : site Internet ANOM, 32 EVEOM 1.
- ³ Ville sur la rive sud de l'estuaire de la Loire, entre Saint-Nazaire et Nantes.
- ⁴ Traité des assurances et des contrats à la grosse d'Emérigon vol. 1 pages 212-214 sur books.google
- ⁵ Croisière : terme de marine : navires qui exercent une surveillance devant les côtes ou un port ; ensemble des navires qui croisent.
- ⁶ Serge Daget : *La répression ...* p. 378-3807
- ⁷ Pour ce naufrage : AD 44 7 R 4/380, goélette *Achille*
- ⁸ Village de pêcheurs, situé rive gauche de la Loire, et faisant partie actuellement de la commune de Rezé.
- ⁹ Poivre malaguettes : espèce de poivre dit aussi poivre de Guinée, graine de paradis, ou maniguette.
- ¹⁰ AD 44 21 U 460, vue 304/305, rapport de mer.
- ¹¹ Société de la morale chrétienne : Faits relatifs à la traite des Noirs (1826) p. 5-13 numérisé sur gallica.fr
- ¹² Lettre sur la traite des Noirs à la société des amis de la morale chrétienne par un Américain (1827) 38 pages, numérisé sur gallica.fr
- ¹³ Article paru dans la *Feuille commerciale* (Nantes) du 12 décembre 1827, pages 2-3, numérisé.
- ¹⁴ Rive gauche de la Loire en face de Saint-Nazaire
- ¹⁵ Ce manuscrit est numérisé sur le site : catalogue-bm.nantes.fr
- ¹⁶ Autrefois, comptoir ou agence d'un établissement commercial ou industriel à l'étranger, et plus spécialement dans les anciennes colonies africaines.
- ¹⁷ Défenses d'éléphants. Le morfil désigne l'ivoire brut.
- ¹⁸ Louis Edouard Bouet-Willamez : Commerce et traite des Noirs (1848) p. 102-103 numérisé sur archive.org. Il était né à Brest le 24 avril 1808, adopté par le comte Jean Baptiste Philibert Willamez vice-amiral et pair de France.
- ¹⁹ Bernard Mazery : né le 7-12-1788 à Rezé (44), décédé le 30-9-1837 à Nantes 4e canton. Voir AD 44 7 R 4/1137 et 1143.
- ²⁰ Le camwood est un bois de teinte rouge.
- ²¹ *Feuille commerciale et maritime* (de Nantes) du 4 sept.
- ²² Espingole : arme à feu portative, de faible portée, qu'on appelait aussi tromblon ; en terme de marine c'est une arme qu'on tirait appuyée sur un pivot appelé "chandelier" et qui ne servait que pour les petites portées.
- ²³ Après ce naufrage, le capitaine de la *Léonarde*, Alexandre Bardou, reste dans les colonies sans naviguer, puis de 1833 à 1837, il est capitaine du brick *l'Africain* à la suite de Maurice Gillet.
- ²⁴ *Feuille commerciale et maritime* du 17 juin 1830.
- ²⁵ Décès le 3 juin 1858 à Fontevraud (49), transcrit le 20 juillet à Nantes 6e canton. AM 1E 1041 vue 47.
- ²⁶ ADF ,état civil de Crozon 1836 vue 254/391.
- ²⁷ Archives municipales Nantes ,6e canton, vue 24/43.
- ²⁸ Source : AD 44, 3 Q 16/160 vue 76/200 numérisé.
- ²⁹ Acte du 15 mars 1839, notaire Hippolyte Pierre Marie Taburet, ADF 4 E 56/33.
- ³⁰ Ce village faisait partie de la commune de Lanvéoc. Il a disparu lors de la construction de la base aéronavale du Poulmic.
- ³¹ ADF 4 E 10/70, répertoire du notaire Lemonnier à Brest (minute disparue)3
- ³² Voir revue *Nantes au quotidien* n° 160 p. 26-28 (2005) numérisée.
- ³³ Tous les achats suivants sont à Crozon.
- ³⁴ ADF 3 P 45/16 folios 1834 à 1839 et 1865, 3 P 45/24 folios 6727 à 6731.
- ³⁵ Minutes du notaire Taburet, ADF 4 E 56/39.

Ascendance de Maurice GILLET

Génération I

1 Maurice **GILLET** ° 6 Frimaire an VII BREST + 08.06.1839 NANTES (6è canton) (44)

Génération II

2 Maurice **GILLET** ° 08.03.1763 MONTOIR (44) X 27 Nivôse an V BREST + 14.04.1833 NANTES (3è et 4è canton)
3 Augustine Marguerite Thérèse **SEIGNE** ° 15.06.1767 NANTES St-Nicolas) + 02.12.1838 NANTES (6è canton)

Génération III

4 Pierre **GILLET** ° 21.07.1726 MONTOIR (44) X 08.01.1760 MONTOIR + 24.02.1773 LEOGANE (St DOMINGUE)
5 Perinne **ANDRÉ** ° 12.01.1736 MONTOIR + 25.11.1768 MONTOIR
6 Augustin Guillaume **SEIGNE** ° 06.02.1745 NANTES St-Nicolas X 22.07.1765 BREST St-Louis + 11.01.1786 ST-MARC (St DOMINGUE)
7 Marie Marguerite **BERSOLLE** ° 10.12.1744 BREST St-Louis + 31.01.1788 BREST St-Louis

Génération IV

8 Georges **GILLET** ° ca 1691 ?? X avant 1717 + 05.04.1742 MONTOIR
9 Hélène **MOYON** ° 12.04.1688 MONTOIR + 18.11.1775 MONTOIR
10 Thomas **ANDRÉ** ° 02.04.1699 MONTOIR X 06.10.1722 MONTOIR + 10.07.1776 MONTOIR
11 Raoulette **DUPIN** ° 01.06.1697 MONTOIR + 19.06.1762 MONTOIR
12 Augustin **SEIGNE** ° ???.?.1706 NANTES St-Nicolas X 17.11.1739 NANTES St-Nicolas + 02.03.1771 BREST St-Louis
13 Jeanne **DROUIN** ° 05.09.1712 NANTES St-Nicolas + 16.02.1745 NANTES St-Nicolas
14 Yves Augustin **BERSOLLE** ° 12.07.1702 CROZON X 15.06.1739 BREST St-Louis + 09.07.1774 BREST St-Louis
15 Françoise **PILLET** ° 05.06.1711 TOURS St-Pierre-le-Puellier (37) + 20.10.1758 BREST St-Louis

Génération V

16 Jean **GILLET** ° ca 1667 ?? X 11.10.1684 MONTOIR + 12.11.1731 MONTOIR
17 Maurie **BECCAR** ° ca 1665 MONTOIR + 20.10.1712 MONTOIR
18 Etienne **MOYON** ° ca 1655 ?? X 23.11.1678 MONTOIR + 28.10.1716 MONTOIR
19 Julienne **MAHIET** ° ca 1655 ?? + 28.07.1733 MONTOIR
20 Jean **ANDRÉ** ° 21.04.1672 MONTOIR X 25.10.1695 MONTOIR + 02.08.1746 MONTOIR
21 Perinne **NICOLAS** ° 01.02.1676 MONTOIR + 13.08.1712 MONTOIR
22 Denis **DUPIN** ° 14.01.1651 MONTOIR X 26.02.1675 MONTOIR + entre 1697 et 1719 MONTOIR
23 Raoulette **PHILIPPE** ° 11.01.1658 MONTOIR + 26.03.1719 MONTOIR
24 Guillaume **SEIGNE** ° ca 1657 canton de Berne (SUISSE) X 22.08.1697 NANTES St-Denis + 25.08.1746 NANTES St-Nicolas
25 Catherine **REGNARD** ° 04.03.1672 ANCENIS (44) + 11.02.1760 NANTES St-Nicolas
26 René **DROUIN** ° 04.07.1679 ANCHÉ (37) X 29.06.1706 NANTES St-Nicolas + 30.04.1735 NANTES St-Nicolas
27 Françoise **BUDAN** ° 03.10.1685 NANTES St-Nicolas + 27.01.1727 NANTES
28 Guillaume **BERSOLLE** ° ca 1644 BORDEAUX (33) X avant 1702 ?? + 25.06.1718 CROZON
29 Françoise **LE GALLO** ° ca 1665 ?? + 12.09.1752 CROZON
30 Mathurin **PILLET** ° 01.02.1682 TOURS N.D. de L'Escrignol (37) X 05.02.1709 TOURS St-Pierre-le-Puellier + 07.05.1739 BREST St-Louis
31 Marguerite **VIOT** ° 07.08.1688 TOURS St-Saturnin + 28.08.1764 TOURS St-Pierre-le-Puellier

Génération VI

32 Jean **GILLET** ° ca 1625 ?? X 1658 MONTOIR + 14.01.1694 MONTOIR
33 Hélène **OLLIVAUD** ° 22.06.1628 MONTOIR + 09.02.1690 MONTOIR
34 Etienne **BECCAR** ° ca 1640 MONTOIR X ca 1662 ?? + après 1665 MONTOIR
35 Jeanne **CHAUVEAU** ° ca 1640 ?? + 12.09.1673 MONTOIR
38 Jean **MAHIET** ° ca 1630 ?? X ca 1655 ?? + après 1661 MONTOIR
39 Jeanne **ANDRÉ** ° ca 1635 ?? + après 1661 MONTOIR
40 Charles **ANDRÉ** ° 10.01.1639 MONTOIR X 23.11.1667 MONTOIR + entre 1680 et 1695 ?? (44)
41 Olive **CONIL / COGNIL** ° 28.10.1637 MONTOIR + 22.02.1708 MONTOIR
42 Jean **NICOLAS** ° ca 1645 ?? X 09.02.1671 MONTOIR + 23.11.1693 MONTOIR
43 Julienne **CHARON** ° ca 1650 ?? + 21.09.1719 MONTOIR
44 Lucas **DUPIN** ° ca 1615 ?? X ca 1639 MONTOIR + 12.12.1691 MONTOIR
45 Jeanne **MOYON** ° 28.11.1622 MONTOIR + 24.03.1701 MONTOIR
46 Pierre **PHILIPPE** ° 10.07.1630 MONTOIR X 28.09.1655 MONTOIR + 19.09.1681 MONTOIR
47 Renée **HALGAND** ° 01.02.1637 MONTOIR + 29.07.1687 MONTOIR
50 Jean **REGNARD** ° 11.05.1640 NANTES Ste-Croix X 09.09.1664 ANCENIS (44) + 27.05.1707 RIAILLÉ (44)
51 Anne **COTTON** ° 22.11.1639 ANCENIS + 08.05.1707 RIAILLÉ
52 Guillaume **DROUIN** ° 16.01.1636 L'ÎLE-BOUCHARD (37) X 26.04.1673 LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37) + 1692 ??
53 Jeanne **LUCAS** ° 18.10.1647 INGRANDES-DE-TOURAINNE (37) + 20.11.1688 ANCHÉ (37)
54 René **BUDAN** ° ca 1652 ?? X 26.11.1680 NANTES St-Clément + 24.10.1725 NANTES St-Nicolas
55 Anne **MOLLÉ** ° 06.12.1661 NANTES St-Clément + 20.01.1723 NANTES St-Nicolas
58 René **LE GALLO** ° ca 1640 PLOBANNALEC X 28.09.1663 CROZON + ???.?.1689 CROZON
59 Marie **LE BARON** ° ca 1644 CROZON + 11.04.1724 CROZON
60 Mathurin **PILLET** ° 02.06.1651 TOURS N.D. de L'Escrignol X 17.02.1681 TOURS N.D. La Riche + 09.05.1696 TOURS
61 Françoise Charlotte **DELAUNAY** ° 15.02.1662 TOURS N.D. La Riche + 28.07.1694 TOURS
62 Jean **VIOT** ° 06.07.1645 TOURS St-Pierre du Boile X 01.02.1683 TOURS St-Pierre du Boile + 23.12.1717 TOURS
63 Françoise **POMMIER** ° 21.01.1658 TOURS St-Saturnin + 07.06.1728 TOURS St-Pierre du Boile

Faits divers, faits d'hier

Relevés dans *La Dépêche de Brest*

Penmarch. — On nous écrit :

Découverte de cadavre. — Le 10 courant, vers trois heures du soir, le sieur Pichavant, marin-pêcheur à Kérity, a découvert et amené au rivage le cadavre du sieur Le Boënnec¹, naufragé du bateau *Marie*, dans la nuit du 1^{er} au 2 courant. Les yeux et la joue gauche étaient absents, mangés sans doute par les crabes. Le cadavre a été reconnu par la femme du défunt et l'inhumation a eu lieu le 11, à neuf heures du matin.

11 juin 1892.

Une jolie pêche.

— Avant-hier soir, vers neuf heures, le patron Le Roux, du bateau *Marie-Antoinette*, de Kerhuon, péchait à l'entrée du goulet. En retirant ses filets, il amena un requin mesurant trois mètres de longueur. Hissé non sans peine à bord, le squal se débattit et manqua de faire chavirer l'embarcation. On s'est rendu maître en lui coupant la queue d'un coup de hache et il ne tarda pas à expirer.

Ce requin, qui pèse environ 150 kilogr., est exposé chez M. Delhomel, débitant, rue Porstrein, 9.

26 juin 1892.

Le crime de Taulé.

— On nous écrit de Morlaix le 25 :

Nos magistrats instructeurs sont rentrés hier soir à Morlaix, emmenant avec eux Combot, qui a été immédiatement conduit à la prison. Cette arrestation, à laquelle on s'attendait depuis longtemps et que l'opinion publique réclamait, a été bien accueillie. Combot, dès le premier jour du crime, avait une attitude étrange et ses déclarations, que confirmait cependant une vieille femme habitant la même maison que lui, semblaient, et à juste raison, très suspectes. Le dimanche matin, au moment où Guyader venait à Taulé annoncer le crime et chercher un prêtre, Combot était ivre, et il n'était pas sept heures du matin. De plus, il avait aux doigts et sous les ongles des marques sanglantes qu'il lui était difficile d'expliquer. Il prétendit d'abord qu'il s'était piqué, en coupant de la lande, et qu'il avait aidé à débarrasser une vache en travail de gestation.

Combot, sur le compte duquel les renseignements n'étaient pas mauvais, et qui était en quelque sorte soutenu par les autorités locales, qui le déclaraient incapable d'un pareil forfait, ne fut pas inquiété ; mais il était l'objet d'une surveillance spéciale, justifiée par les racontars des uns et des autres. Hier, le parquet apprenait que les personnes accourues les premières sur le théâtre du crime

avaient remarqué, dans le sentier conduisant à la maison des victimes, des traces de pas ne s'appliquant pas à des chaussures usuelles dans le pays. C'était l'empreinte de galoches, ayant au talon un cercle en fer et non des clous. Combot est peut-être le seul à Taulé qui porte des chaussures de ce genre, et le parquet procédait immédiatement à une expérience très concluante et dont l'importance est si grande qu'elle a motivé l'arrestation.

Combot proteste de son innocence et se défend avec force. Il n'avait pas mis les pieds chez les femmes Tanguy depuis cinq ou six ans. Et cependant la femme Tanguy, sur son lit de mort, a déclaré, à diverses reprises, que Combot était venu chez elle le samedi soir, qu'il était sorti avec sa fille et elle s'étonnait même de leur longue absence. Elle a aussi déclaré que Combot était un bon garçon, et, bien que son nom fût constamment sur ses lèvres, elle n'a pas prononcé contre lui une parole accusatrice. Si Combot est l'assassin, que s'est-il passé ?

Combot, qui s'enivre fréquemment, est veuf et parle constamment de mariage. Est-ce à la suite d'une violente discussion avec la fille Tanguy et dans un moment de folie alcoolique qu'il a frappé la fille d'abord, la mère ensuite ? Cette version circule en ville. Il faudrait d'abord et avant tout établir la culpabilité de Combot. Les charges relevées contre lui sont très graves, mais la preuve matérielle du crime échappe. Oh ! si les langues de Taulé voulaient se délier !

26 juin 1892.

Mort de l'abbé Cloarec.

— L'abbé Cloarec², chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Louis, est décédé l'avant-dernière nuit, à trois heures du matin, au presbytère de la rue Duquesne.

M. Cloarec était né en 1816, à Saint-Sauveur de Sizun. Après ses études théologiques à Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre et envoyé comme vicaire à Lanmeur, puis à Saint-Louis, où il revint en 1875, comme curé-archiprêtre.

Un de ses frères³, en ce moment à Brest, est curé de Saint-Joseph, à Burlington, dans le Vermont (Etats-Unis d'Amérique). Les obsèques de l'abbé Cloarec auront lieu ce matin, à dix heures. Le convoi partira du presbytère de la rue Duquesne.

1^{er} juillet 1892.

Morte étouffée par une crêpe.

— Hier, vers midi, la nommée Philippette Péron, femme Geffroy,

¹ Décès le 10.06.1892 - Penmarch (Kérity) : Nonna Boënnec, marin, âgé de 46 ans. Père : Nonna, décédé, mère : Anne Jegou, décédée. Conjoint : Marie Catherine Bellet Témoins : Henri Boënnec, marin, 44 ans, frère du défunt (signe), Augustin Bellet, cultivateur, 67 ans, beau frère du défunt, les 2 domiciliés à Penmarch.

Notes : acte n°46. Le défunt est né à Penmarch et y domicilié à Kerfézec. Cadavre trouvé à 3h du soir sur la grève de Kérity. Dsparu en mer le 2 juin 1892 à 3h du matin, dans le naufrage du bateau de pêche *Marie*. Epouse cultivatrice.

² Hervé Marie Cloarec, fils de François Christophe et de Marie Yvonne Gueguen, né le 24.01.1816 à Saint-Sauveur (Keréon).

³ Jérôme Marie Cloarec, né le 17 juin 1833, à St-Sauveur. En 1855 il émigre en Amérique, étudie trois ans au séminaire St-Mary de Baltimore, et est ordonné prêtre par son ami Mgr de Goesbriand en 1858. Il a d'abord la charge de la paroisse de Bennington, puis de celle de Burlington, où il est recteur de la cathédrale. En 1871, il devient curé de la cathédrale de St Joseph, la plus grande paroisse de l'état du Vermont. Il est nommé vicaire général du diocèse en 1899. Il décède le 20 février 1920. Voir *LE LIEN* n° 142, *Le Vermont, terre de mission catholique au XIX^e siècle*, par Michel Le Carduner.

âgée de 54 ans, cultivatrice, demeurant à Pors-Bras, revenait du marché de Morlaix et rentrait chez les époux Paugam, à Coat-Mainguy. Elle était, suivant son habitude, sous l'influence de la boisson. La femme Paugam, qui faisait des crêpes, en offrit une à la femme Geffroy, qui l'accepta et la mangea même avec gourmandise. Elle en avait avalé les trois quarts, quand elle s'affaissa subitement, en portant les mains à la bouche. Aux cris de sa femme, Paugam accourut et s'efforça d'enlever le morceau de crêpe qui restait dans la gorge de la femme Geffroy⁴. Il ne put réussir, et la pauvre femme succomba quelques instants après. M. Cloarec, maire de Ploujean, a constaté le décès et ordonné la levée et la remise du cadavre à sa famille.

3 juillet 1892.

Actes de décès de marins disparus.

— Le tribunal civil de Quimper a rendu mercredi, à la requête et sur le pourvoi d'office de l'administration de la marine, deux jugements de constatation de décès concernant les marins ci-après, disparus en mer :

1° Piton (Fiacre-Marie), né le 15 octobre 1834 à l'île de Sein, époux de Marie-Perrine Laurence, domicilié à l'île de Sein ;

2° Ladan (Jean-Raymond), né le 10 janvier 1813 à Audierne, époux de Marie-Françoise Priol ;

3° Priol (Jean-Yves), né le 24 mars 1830 à Audierne, époux de Luce-Marie Kersual ;

4° Floch (Jean-Marie-Pierre), né à Audierne le 3 juin 1847, célibataire ;

5° Autret (Yves-Dominique), né à Audierne le 18 novembre 1852, célibataire ;

les quatre-derniers d'Audierne ;

Tous marins embarqués sur le lougre *Paul*. Ce navire, armé pour la dernière fois au cabotage à Audierne, le 11 avril 1807, sous le commandement du sieur Piton, est présumé s'être perdu le 2 décembre 1867. En effet, aucune des familles dont faisaient partie ces cinq marins n'a reçu de leurs nouvelles postérieurement à cette dernière date. Ce lougre était parti du Vivier (Cancale) le 25 novembre 1867, chargé de sarrasin à destination de Rotterdam ; il se trouvait donc dans les eaux de la mer du Nord à la date précitée. Or, le même jour, une violente tempête a sévi sur les côtes de Hollande, causant de nombreux sinistres.

Depuis cette époque, aucun des marins du lougre *Paul* n'a reparu à son domicile. Le tribunal a fixé le décès au 2 décembre 1867 et ordonné la transcription du jugement aux registres de l'île de Sein et d'Audierne, derniers domiciles des naufragés.

II. — 1° Pennamen (Napoléon-Joseph Marie), né à Douarnenez le 1^{er} juillet 1856, époux de Marie-Pauline Calvez ;

2° Prigent (Victor-Emmanuel), né à Douarnenez le 8 mars 1875, célibataire.

Ces deux marins ont disparu dans les circonstances suivantes :

Le 11 mars 1891, à 4 heures du soir la chaloupe de pêche *N.-D. de la Joie* quittait Le Guilvinec, ayant à son bord huit hommes d'équipage, et se dirigeait sur la baie d'Audierne pour y faire la

pêche du maquereau ; la mer était grosse et la brise fraîchissait jusqu'à la tempête graduellement. Les chaloupes sorties en même temps cherchèrent un abri pour la nuit et reprirent la mer le lendemain. La chaloupe *N.-D. de la Joie*, et les équipages communiquèrent de la voix. Ils se trouvaient alors dans le sud des étocs de Penmarc'h, la mer était toujours très grosse ; la chaloupe *N.-D. de la Joie* continua sa route. Dans les journées des 12, 13 et 14, une partie de sa mâture et de son matériel de pêche fut retrouvée dans les parages de Penmarc'h, ce qui fit supposer sa perte corps et biens. Le 14, le bateau *Lazare-Carnot* fit, pendant trois heures, de vaines recherches sur les lieux du sinistre. Tout fait supposer que la chaloupe *N.-D. de la Joie*, assaillie par un grain, a dû succomber sous la violence du temps, entraînant avec elle tout son équipage. Cette supposition se trouva confirmée quelques jours après par la présence de six cadavres que l'on retrouva dans les parages de Penmarc'h, aux environs des lieux présumés du naufrage. Les cadavres des nommés Pennamen et Prigent n'ont pu être retrouvés.

Le tribunal a fixé le décès au 11 mars 1891 et ordonné la transcription du jugement aux registres de Douarnenez, dernier domicile de ces marins.

3 juillet 1892.

Une femme qui se jette par la fenêtre

— Hier matin, vers cinq heures, la nommée Kersalé (Marie-Anne), veuve Foubert, demeurant rue Saint-Yves, 79, s'est précipitée par la fenêtre de son appartement, situé au 3^e étage, dans la cour. Dans sa chute, elle s'est fracturé le crâne. La mort a été instantanée.

Après les constatations légales, faites par le docteur de Béchon et M. Cléro, commissaire de police du 3^e arrondissement, le corps a été transporté dans un cadre à l'hospice civil, où il a été placé à la morgue.

La femme Foubert était née à Pouldergat, près Douarnenez, le 16 juin 1851. Mariée à Brest le 19 novembre 1870, elle était restée veuve depuis plusieurs années avec trois enfants, deux filles âgées l'une de 19 ans et l'autre de 16, et un garçon de 17 ans.

La veuve Foubert avait donné, il y a quelques mois, des signes apparents de dérangements cérébraux, à la suite desquels elle fut internée à l'hospice civil le 23 avril dernier. Elle en sortit après une quinzaine de jours d'observation.

Ses obsèques auront lieu cet après-midi, une heure.

3 juillet 1892.

Plouguin. — Noyé.

— Avant-hier soir, vers huit heures, un gamin de 5 ans, le jeune Guidal (Ernest)⁵ jouait avec d'autres enfants dans une prairie située à 300 mètres de l'habitation de ses parents. Poussé par un de ses petits camarades, il tomba dans un ruisseau profond de un mètre et coula aussitôt. M. Bourhis (Joseph), oncle du jeune Guidal, prévenu par un des enfants, accourut aussitôt et sortit son neveu de l'eau, mais il était trop tard. Malgré tous les soins qui lui furent donnés, on ne put le rappeler à la vie.

7 juillet 1892

⁴ Philipette Françoise Peron, née le 22.07.1838 à Ploujean, fille de François, décédé le 11.07.1842 et de Françoise Derrien, ménagère. Elle avait épousé le 03.04.1875 à Ploujean Etienne Geffroy, laboureur, né le 11.04.1844 à Lanmeur, fils d'Etienne, décédé le 02.11.1864, et de Marguerite Berric, décédée le 01.09.1867.

⁵ Gilles Ernest Pierre Guidal est né le 25.03.1887 à St Pierre Quilbignon. Ses parents, Hervé Guidal (° 15.02.1852 à Lothey, + 29.07.1904 à Plouguin) et Marie Yvonne Hilion / Hillien (° 03.01.1863 à St Connan, 22, + 28.01.1898 Bourg-Blanc) se sont mariés le 20.09.1881 à Rumengol.

Primelin. — On nous écrit :

Découverte d'un cadavre. — Le 4 courant, un cadavre complètement défiguré et en état de putréfaction très avancé a été découvert sur la grève du Loc'h. Ce cadavre, au dire des personnes présentes, a dû séjourner au moins un mois et demi dans l'eau. On croit être en présence du corps du sieur Menou (Noël)⁶, âgé de 32 ans, patron du bateau *Notre-Dame de Bonne Espérance*, de l'île de Sein, qui a fait côte à fa pointe du Paradis le 17 mai dernier, accident qui a amené la disparition du patron. Le cadavre a été inhumé le jour même.

Les quelques effets qui le couvraient ont été conservés à la mairie pour servir au besoin de pièces d'identité.

7 juillet 1892.

Scrignac. — On nous écrit :

Morts accidentelles. — Le 4 courant, le sieur Kerbiriou⁷, manoeuvre-puisatier, qui travaillait depuis quelque temps à l'approfondissement du puits du sieur Locher, commit l'imprudence de descendre dans ledit puits sans se faire attacher. Il avait, le 2 au soir, fait partir une mine et les gaz provenant de la combustion de la poudre étaient restés accumulés dans le fond. Aussi, à peine descendu, Kerbiriou perdait connaissance. Bocher, témoin du fait, appela au secours; plusieurs personnes accoururent et l'une d'elles le sieur Menn (Guillaume)⁸, descendit dans le puits, toujours sans se faire attacher à la corde du treuil; après avoir essayé d'y attacher Kerbiriou, Bocher et les voisins virent Menn s'évanouir à son tour. Alors Bocher envoya chercher un médecin, et, avec des crocs attachés à la corde, on finit par retirer Menn, au bout d'une heure, complètement asphyxié, et Kerbiriou, après six heures d'efforts continus. Le médecin ne put que constater le décès de ces deux hommes.

8 juillet 1892.

Morlaix. — On nous écrit le 8 : Le crime de Taulé.

— Combot est toujours sous les verrous. Ce matin, à neuf heures, il a subi un long interrogatoire et a été confronté avec de nombreux témoins, parmi lesquels Euzen, l'amoureux éconduit de la fille Tanguy, qui, a fait lui-même douze jours de prison préventive.

Combote continue à se défendre avec une grande habileté, repoussant énergiquement les preuves morales relevées contre lui. Ses réponses, quand il veut bien répondre, ne sont jamais embarrassées; mais il se tient généralement sur une grande réserve. Si on lui objecte que la femme Tanguy, sur son lit de mort, prononçait constamment son nom et qu'il était allé à la maison des victimes le jour du crime, il répond invariablement qu'il n'est pas sorti de la soirée. Je suis innocent de ce crime! ne cesse-t-il de répéter sur tous les tons, quand il est serré de près.

À Taulé, personne n'ose se prononcer ouvertement sur la culpabilité de Combote; mais, en général, on est d'avis qu'il est capable d'avoir commis le crime. On le désigne comme un homme intelli-

gent, rusé, et on semble regretter que son arrestation n'ait pas eu lieu dès le lendemain du crime, car, depuis ce jour, l'instruction est restée stationnaire. Elle n'a pas relevé une charge de plus contre Combote, et certains habitants de Taulé commencent à s'apitoyer sur son sort. Il est vrai que dans cette commune, terrifiée par cet abominable crime, on ne veut pas donner grand crédit aux paroles prononcées par la femme Tanguy, qui affirmait que son assassin était de Taulé et non d'une commune voisine, à entendre les habitants de cette commune, le crime n'a pu être commis que par un étranger, un vagabond, un trimardeur, qui aura pénétré dans la maison pour voler, et aura tué pour faire disparaître deux témoins survenus à l'improviste.

Tel n'est pas l'avis de la justice. Ses recherches sont poussées avec la plus grande activité. Aboutiront-elles? Il est à craindre que l'action de la justice ne soit définitivement entravée soit par la mauvaise volonté de certains témoins, soit par une crainte de vengeance exagérée, que rien ne justifie. La justice, s'il y avait lieu, saurait les protéger.

9 juillet 1892

Le crime de Plouider

Avant les assises. — Le meurtre de la mère Thomas

La chambre des mises en accusation de Rennes, réunie avant-hier sous la présidence de M. Guillaumin, président, et composée de MM. de Lesquen, Saulnier, Pavec et Dumas, a ordonné la mise en jugement du nommé Le Fur (Yves), âgé de 24 ans, ex-marin, détenu à la maison d'arrêt de Brest sous l'inculpation d'avoir :

1° Donné volontairement et avec préméditation la mort à la nommée Coat (Jeanne), veuve Thomas (Vincent), demeurant sur la route de Lesneven à Lanhouarneau, au lieu dit Prat-ar-Gall, en Plouider;

2° Soustrait frauduleusement une certaine somme d'argent au préjudice de la susdite veuve Thomas, la nuit et dans une maison habitée.

On se rappelle les faits qui amèneront Le Fur devant la cour d'assises du Finistère. Le 27 avril dernier, dans la matinée, la "mère Thomas", comme on l'appelait, était trouvée morte dans la petite maison isolée qu'elle habitait. Elle avait été frappée avec une extrême violence à la tête et étranglée ensuite.

Le vol avait été le mobile du crime. Les soupçons se portèrent sur un jeune homme vêtu en marin qui avait été rencontré dans la soirée non loin de la maison. Cet individu avait des allures étranges et évitait les regards des passants. Bientôt, un nom fut prononcé, celui de Le Fur.

Le parquet lança un mandat d'arrêt contre lui, et sur les indications recueillies par la gendarmerie de Plouescat, Le Fur fut arrêté le 27 mai dernier à Saint-Brieuc. Il comparaitra devant la cour pendant la session supplémentaire.

14 juillet 1892.

⁶ Noël Marie Menou est né le 14.01.1860 à l'Île de Sein, fils de Hervé et de Marguerite Guilcher. Il a épousé le 01.11.1885 à l'Île-de-Sein Marie Jeanne Porsmoguer, née le 26.07.1861 à Ile de Sein, fille de Guénolé et de Fleurantine Salaun. Ils ont eu un fils, Hervé Marie, né le 22.08.1891 à l'Île de Sein.

⁷ François Joseph Marie Kerbiriou, fils de Paul et Constance Plouzen, est né le 05/12/1847 à Saint Pol de Léon. Il a épousé le 24.04.1876 à St-Pol Françoise Le Boulch, née le 22.03.1842 à Plouénan, fille de Claude et de Françoise Spagnol. Enfants du couple :

* Christophe François Marie, °23.02.1877, +18.05.1878 à St-Pol;

* Hamon, °20.09.1878, + 05.03.1881;

* Olivier, °08.04.1880, +06.04.1886 à Saint Pol, x 16.07.1904 à St-Pol Perrine Abgrall, +24.11.1906 à St Pol,

* Anne Marie, °05.06.1882, +08.05.53 à Escoublac la Baule (44), x 05.06.16 Paris 11^e Emile Louis Talbot.

⁸ Guillaume Marie Men, sabotier, °03.02.1862 à Guingamp, fils de Jean Marie, sabotier, et de Catherine JEGOU, x 28.07.1889 à Scrignac Marie Françoise Le Morvan, °09.01.1857 à Scrignac.

* Un fils : François Marie, forgeron, °12/08/1890 à Scrignac, x 01/02/1925 à Plouyé Marie Guillou, couturière, °26/08/1895 à Plouyé.

Camaret. — On nous écrit le 12 :

Un abordage. — Le bateau *Gazelle*, monté par cinq hommes, patron Meillard, de notre port, revenait hier soir, vers 10 h 12, de la pêche, quand, à environ 500 mètres nord de la pointe du Gouin, faisant grand largue, il aperçut à quelques mètres un bateau de Douarnenez qui allait l'aborder en plein. Meillard vint immédiatement au lof ; l'autre fit-il une fausse manoeuvre ou négligea-t-il de faire la manoeuvre qui eut évité l'accident ? Toujours est-il qu'il aborda la *Gazelle* à son extrême arrière, lui enleva le tableau, ainsi que le gouvernail, et continua sa route comme si de rien n'était. Meillard n'a pu relever le numéro du bateau, dont l'arrière ne portait aucune inscription. Il serait à désirer que l'administration de la marine exigeât des patrons que les nom et port d'attache des bateaux fussent inscrits à l'arrière, le plus près possible de l'étambot, et non sur les côtés, où ces marques font double emploi avec le numéro.

La *Gazelle* a été remorquée au port par Morvan (Alexandre), patron du *Vengeur*.

14 juillet 1892.

ASSISES DU FINISTÈRE**Audience du 15 juillet : Infanticide**

— La nommée Anne Bozec⁹, veuve Pérennou, âgée de 42 ans, domestique au village de Lézoualc'h, commune de Plouhinec, se présente devant le jury avec les plus détestables antécédents. L'information fait connaître, en effet, qu'elle a, sous le rapport des moeurs, une réputation déplorable. Elle a eu deux enfants naturels avant son mariage et a été condamnée, le 20 novembre 1890, par le tribunal correctionnel de Quimper, à 20 jours d'emprisonnement, pour suppression d'enfant. La rumeur publique l'accuse en outre d'être accouchée en 1891 et d'avoir fait disparaître son enfant.

Voici ce que l'accusation lui reproche aujourd'hui :

Le 31 mars 1892, M. le maire de Plouhinec informait la gendarmerie de Pont-Croix que la rumeur publique accusait la veuve Pérennou d'avoir fait disparaître l'enfant dont elle venait d'accoucher. Une enquête ouverte aussitôt apprit que cette femme s'était, comme tous les jours, rendue, le 30 mars, vers 5 h. du matin, chez le sieur Le Goff, son maître, et s'y était livrée aux travaux qui lui étaient habituels.

Le garçon de ferme ayant remarqué, sur la litière de l'écurie, que la veuve Pérennou venait de quitter, de nombreuses traces de sang, fit part de sa découverte à Le Goff et à sa femme. Ceux-ci s'y rendirent et, après avoir constaté par eux-mêmes l'exactitude de ce qui leur était rapporté, ils appelèrent leur domestique et, à première vue, ils constatèrent l'un et l'autre que la taille de cette femme avait singulièrement diminué.

Connaissant les bruits qui couraient sur son compte, ils lui firent des reproches auxquels elle opposa le mutisme le plus absolu. Après cette scène, elle rentra chez elle, s'y renferma et refusa d'ou-

vrir aux nombreux voisins qui venaient frapper à sa porte pour lui offrir des secours.

Le lendemain, les gendarmes se présentèrent chez elle et elle leur déclara immédiatement qu'elle était accouchée le 29 mars, vers huit heures du soir, d'un enfant mort-né et que le cadavre était resté dans son lit. Il fut en effet découvert dans l'angle gauche de ce meuble.

L'autopsie a établi que l'enfant était né à terme, viable, qu'il avait largement respiré et que sa mort devait être attribuée à la suffocation. De plus, sur le côté gauche du cou, une ecchymose très nette et très limitée, dont l'empreinte correspond exactement à celle du pouce, atteste que la victime est morte étranglée.

Malgré ces charges accablantes, la veuve Pérennou persiste à prétendre que son enfant n'est pas né vivant et qu'elle n'a en aucune façon attenté à ses jours. Elle n'a fait aucun préparatif pour le recevoir.

Ministère public, M. Drouot ; défenseur,

M^e Le Marchadour, avocat.

Déclarée coupable, avec admission de circonstances atténuantes, la veuve Pérennou est condamnée à dix ans de travaux forcés.

15 juillet 1892.

Fabrication et émission de fausse monnaie

L' affaire. — Corre (Jean), âgé de 47 ans, tailleur d'habits à Morlaix, et sa fille, Jeanne Marie Corre, âgée de 18 ans, sans profession, domiciliée en dernier lieu à Jersey, sont accusés d'avoir, à Morlaix, depuis moins de deux ans, frauduleusement contrefait des monnaies d'argent ayant cours légal en France.

En outre, Corre (Jean), d'avoir, à la même époque et au même lieu, participé à l'émission de monnaies d'argent contrefaites, ayant cours légal en France, sachant qu'elles étaient contrefaites.

L'accusé Corre est un vétéran de l'armée de la récidive. Il n'a pas, en effet, subi moins de seize condamnations. C'est, d'ailleurs, une vieille connaissance, car il a déjà comparu devant la cour d'assises du Finistère, qui lui a octroyé, le 25 octobre 1886, cinq ans de prison pour attentats à la pudeur.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Le 30 janvier 1892, un sieur Jean Marie Le Gars, marchand de mercerie, recevait en paiement d'un nommé Jean Corre, ouvrier tailleur à Morlaix, une pièce de cinq francs à l'effigie de Léopold II, roi des Belges. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était fausse et la remit à M. le commissaire de police de Morlaix, qui procéda à une enquête et apprit que Jean Corre, récidiviste, ayant subi seize condamnations, se livrait à la fabrication de la fausse monnaie, en se faisant aider et seconder dans cette opération par sa fille Jeanne-Marie. Celle-ci lui procurait, en effet, les briques et le plâtre dont il avait besoin, et tenait, pendant son travail, les moules dans lesquels

⁹ Anne Bozec, née le 06.04.1850 à Plozévet, fille de Thomas, tisserand, et d'Anne GUEGUEN, avait donné naissance à Plozévet à trois enfants naturels avant son mariage : Marguerite, °17.03.1872, + 30.03.1872 ; Pierre, °10.03.1874, + 11.03.1874 ; Jeanne, °11.01.1876, la seule à survivre, qui épouse Jean Bihan le 17.06.1902 à Pouldergat.

Le 12.11.1879 à Plozévet, Anne Bozec épouse Yves Pérennou, journalier, cordonnier, né le 29.08.1840 à Peumerit, domicilié à Plozévet, fils de Yves et de Marie Anne Marzin, veuf de Marie Perennou. Ils ont trois enfants :

- Yves, °20/08/1880 à Plozévet (Bourg), x 23.01.1902 à Plouhinec avec Marie Marguerite Colin, + 26.01.1868 à Plouhinec ;
- Guillaume, °19.12.1882 à Plouhinec (Leshonel), x 14.07.1919 à Plozévet Marie Jeanne Le Dréau, + 04.10.1936 Confort-Meilars (Kerhoanten) ;
- Jacques, ° 08.04.1885, + 10/04/1885 à Plouhinec (Leshonel).

Yves Perennou, l'époux d'Anne Bozec, décède le 15/04/1885 à Plouhinec (Léahonel), à 43 ans.

Anne Bozec donne naissance à deux autres enfants qui décèdent "anonymes" après le décès de son mari : le 20/10/1890 à Plouhinec (Leshonel), ce qui lui vaut une condamnation par le tribunal correctionnel de Quimper à 20 jours d'emprisonnement pour suppression d'enfant, et le 31/03/1892 à Plouhinec (Lesvoalch) (c'est le bébé retrouvé mort dans le lit de sa mère).

Anne Bozec, 68 ans, cultivatrice, est présente au mariage de son fils Guillaume avec Marie Jeanne Le Dréau, le 14.07.1919 à Plozévet. Elle décède entre 1919 et 1936.

son père coulait le métal en fusion, Jeanne-Marie Corre, dont la moralité, de même que celle de son père, est détestable, partit alors avec un autre repris de justice pour Jersey, d'où elle a été extradée sur la demande du gouvernement français. Ramenée à Morlaix pour y répondre du crime qui lui est imputé, elle a avoué la part qu'elle a prise à la fabrication de fausse monnaie à laquelle se livrait son père. Ce dernier semble, en outre, avoir cherché à entretenir des relations avec sa fille, mais l'instruction n'a point établi de fait assez précis ou assez caractérisés pour qu'il fût permis de relever contre Corre des attentats à la pudeur. Les condamnations qu'il a subies dénotent, d'ailleurs sa profonde immoralité.

Il nie les faits qui lui sont reprochés mais les déclarations des divers témoins et les aveux de sa fille démontrent sa culpabilité. Ministère public, M. Drouot ; défenseurs M^e de Chabre pour Corre (Jean,) et M^e Le Bail pour la fille Corre.

La fille Corre est acquittée.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, Jean Corre est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

15 juillet 1892.

Disparus en mer.

— Le tribunal civil, dans son audience d'hier, a ordonné l'inscription sur les registres de la commune d'Argenton¹⁰ des décès des nommés Morvan (Jean)¹¹ et Maléjac (Théodore)¹², disparus en mer.

Le 1^{er} juin 1891, Morvan et Maléjac, qui montaient le sloop *Saint-François-René*, quittaient Argenton. Vers trois heures de l'après-midi, ils furent pris par un violent coup de vent qui chavira le bateau. Le *Pinçon* essaya, mais en vain, de se porter au secours des naufragés, qu'on n'a plus revus depuis.

Quelques planches du *Saint-François-René* ont été retrouvées, ainsi que les sabots de l'un des hommes qui le montaient.

A la même audience, le tribunal a ordonné l'inscription sur les registres de l'état-civil de Crozon des décès des nommés Le Parc¹³, Cornec¹⁴, Bouroullec¹⁵, Daoulas¹⁶ et Rolland¹⁷, disparus également en mer.

Le 1^{er} juin 1891, ces cinq hommes, qui étaient embarqués sur le bateau *Les Deux-Frères*, de Camaret, se dirigeaient sur Lanvéoc, quand ils furent surpris par un grain qui fit sombrer la barque. Depuis, on n'a plus eu de nouvelles des naufragés.

21 juillet 1892

Une mariée au violon.

— Coucher au violon le soir de ses noces est une aventure qui se voit rarement. C'est ce qui est arrivé hier à la nommée Héliès (Julie)¹⁸, âgée de 22 ans. Elle traversait la place des Portes, donnant le bras à la sœur de son mari, Louise C..., âgée de 23 ans, toutes

deux en gaieté, à la suite de libations abondantes, et chantant à tue-tête. Survinrent des agents de la sûreté qui les invitèrent à se taire. Refus des belles, qui durent prendre le chemin du violon.

28 juillet 1892.

Garlan. — On nous écrit le 27 :

Mort accidentelle. — Lundi, vers cinq heures du soir, la nommée Coriou (Marie-Jeanne)¹⁹, veuve Corvez, demeurant avec sa fille à Pors-Mauguet, en Garlan, a été trouvée noyée dans un lavoir, à quelques mètres de son habitation. Cette femme, qui marchait très péniblement, à l'aide d'une canne, a dû glisser sur les pierres qui forment le lavoir, profond tout au plus de trente centimètres, et son état de très grande faiblesse ne lui a pas permis de se relever.

Quand un voisin, attiré par les cris de sa fille, l'a retirée du lavoir, la veuve Corvez ne donnait plus signe de vie.

M. le docteur Barazer, de Lanmeur, a constaté que la mort était purement accidentelle. Le maire de Garlan a autorisé la remise du cadavre à la famille et l'inhumation dans les délais légaux.

29 juillet 1892

Roscoff. — On nous écrit :

Scènes regrettables. — Notre population, d'habitude si calme, si hospitalière envers les étrangers, auxquels, elle pardonne souvent certaines licences anodines, est toute bouleversée par la conduite inconvenante de quelques-uns de ses hôtes de passage.

Depuis quelques jours, tous les soirs entre onze heures et minuit, un artiste étranger donne des sérénades aux jeunes femmes de la ville, sans se soucier des désagréments qui en résultent pour elles et des scènes intimes qu'elles provoquent.

Jeudi soir, ou plutôt vendredi matin, car il était plus de minuit, une bande de jeunes fous et de jeunes folles, réactionnaires de la plus belle eau, dont beaucoup ont été reconnus, bien qu'ils fussent masqués ou porteurs de fausses barbes, ont parcouru nos rues, s'arrêtant sous les fenêtres, hurlant à tue-tête et proférant de grossières injures. Devant l'hôtel du Figuier, ils criaient : "Descendez donc, tas de Prussiens, qu'on vous emm." Nous ne saisissons pas la portée de ces insultes car l'hôtel du Figuier ne donne asile à aucun Prussien. Ses hôtes de passage sont des citoyens tranquilles, qui voudraient bien que leur sommeil fût respecté et qui réclament des mesures de police.

Il est impossible que l'on tolère plus longtemps ces scènes de désordre. Nous demandons à être respectés chez nous, surtout par les étrangers. Si ces scènes devaient se reproduire, nous serions en droit de nous défendre nous-mêmes et d'arroser les manifestants avec des essences plus ou moins douces. A bon entendeur, salut.

31 juillet 1892 ♦

¹⁰ Argenton n'étant pas une commune mais un lieu-dit, les actes de décès de Jean Morvan et Jean Maléjac auraient dû être transcrits sur le registre des décès de Landunvez, dont dépend le port d'Argenton. Or, on les trouve transcrits le 3 août 1892 dans le registre des décès de Brest-Recouvrance.

¹¹ Jean Morvan, marin pêcheur, domicilié à Brest, °22.09.1839 à Crozon, fils de Jean et de Marie Joséphe Sevellec, x 21.04.1868 à Crozon avec Marie Françoise Le Borgne, couturière, °11.01.1850 à St-Pabu, fille de François, préposé des douanes, et Adélaïde Geneviève Romeuf.

¹² Théodore Désiré Malejac, marin pêcheur, °07.10.1839 à Brest-Recouvrance, fils de Claude, patron au port, et de Marie Françoise Perrine Bresson, x 04.12.1867 à Brest-Recouvrance Marie Gabrielle Kerloch, °29.12.1848 à Brest, fille de Noël Marie, pêcheur, et de Marie Anne Kervella.

¹³ Pierre Marie Le Parc °07.05.1870 à Crozon, fils de Hervé et Bernardine Person, +01.06.1891 en rade de Brest.

¹⁴ Laurent Cornec, ° 20.10.1868 à Crozon, fils de Laurent et de Marie Bernardine Sénéchal, +01.06.1891 en rade de Brest.

¹⁵ Bouroullec : Acte de décès introuvable dans la base RECIF.

¹⁶ Jean Pierre Daoulas, °30.11.1872 à Crozon, fils de Jean Marie et de Thérèse Penfrat, + 01/06/1891 en rade de Brest.

¹⁷ Paul Jacques Rolland, ° à Crozon 11.02.1860, fils de Jean et de Barbe Moré, + 01/06/1891 en rade de Brest.

¹⁸ La mariée trop bruyante était Julia Héliès, ménagère, née le 25.07.1871 à Brest Recouvrance, fille de Yves et de Marie Joséphe Gambien, tous deux décédés en 1890 à Brest Recouvrance. Elle venait d'épouser Jean François Marie Conseil, menuisier, né le 13/03/1865 à Brest, fils de Jean et de Marie Jeanne Le Gentil. L'époux est décédé le 22.03.1901, l'épouse le 03.02/1925, tous deux à Brest.

¹⁹ Marie Jeanne Coriou, ° ca 1814, fille de François et de Louise Prigent, épouse de Pierre Corvez (+10.11.1880 à Plouigneau).

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

| | | | |
|--|--------------|---|---------------|
| Nos joies, nos peines | p. I | Mise à jour Recif de Avril 2021 | p. XII à XIII |
| Nouvelles des Antennes | p. II | Mise à jour Recif de Mai 2021 | p. XIV à XV |
| Agenda / Mise à jour des comptes Généabank / Appel à articles | p. III | Assemblée Générale Extraordinaire du CGF | p. XVI à XVII |
| Nouveaux adhérents | p. IV à VIII | Assemblée Générale au CGF | p. XVIII |
| Questions des adhérents / Entraide | p. IX | Inscription au repas de l'Assemblée Générale / Pouvoirs | p. XIX |
| Essai historique sur la famille Gagnon | p. X | | |
| Mise à jour Recif de Mars 2021 | p. XI à XII | Affiche Salon Généalogique de Paris à la Mairie du XV ^e | p. XX |

nos joies, nos peines

Décès :

Madame Simone MONNIER, mère de Yvonne FLOCH CGF 3184 M, secrétaire de l'antenne de Morlaix, est décédée à Nantes à la fin du mois de mars 2021 à l'âge de 97ans.

A sa famille dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 159 :**

7 AOÛT 2021

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Bonjour à tous,

Dans le dernier « Lien », je me voulais optimiste face au déferlement médiatique pessimiste induisant une grande inquiétude chez beaucoup d'entre nous. Trois mois après, les choses s'améliorent grâce sans doute à la vaccination. Restons donc positifs avec l'été qui pointe à l'horizon.

Ce merveilleux outil qu'est RECIF a permis aux uns et aux autres de continuer à pratiquer la généalogie ou de la découvrir. Les adhérents ont profité d'un nombre accru de points pour effectuer leurs recherches et nos bénévoles ont poursuivi leur travail de fourmi au service de tous. Si le CGF est aujourd'hui le premier cercle généalogique de France, il ne faut jamais cesser de le répéter, c'est bien parce que ces derniers continuent, jour après jour, à décrypter les actes d'état civil. Chacun peut s'en rendre compte en consultant les mises à jour désormais mensuelles de notre base de données qui a franchi récemment le cap des dix millions et demi de relevés. Grand merci à eux.

A Brest, nous avons, autant que faire se peut, essayé de maintenir ouvert les locaux de Tissot. Entre recommandation gouvernementale et respect des gestes barrière, nous avons, pendant les périodes de déconfinement, ouvert partiellement l'antenne le samedi après-midi. Cela a permis à quelques adhérents de « *Brest même* » et des alentours immédiats de continuer à emprunter des ouvrages de bibliothèque ainsi que des relevés-papier. Aujourd'hui, les permanenciers sont prêts à vous accueillir à nouveau les jeudi et samedi comme avant la crise, dès que ce sera possible. (J'écris ces lignes le 28 avril). Nous serons heureux de rencontrer, comme chaque année, nos adhérents vacanciers qui viendront en Finistère-nord se resourcer au pays.

Pour finir, je vous souhaite à tous un bel été ensoleillé et de profiter de tous les plaisirs qui font le sel de la vie.

Michel Durose
Président

antenne de Morlaix

Bonjour à toutes et à tous

Au moment où vous lirez ces lignes, si tout va bien, en fonction des directives gouvernementales, et de la situation de la pandémie, nous devrions retrouver en cette fin juin un espace de liberté que nous n'avons pas connu depuis plusieurs mois. Ce qui ne doit pas nous empêcher de continuer à observer les gestes barrières, car nous allons devoir vivre avec ce virus encore un certain moment.

De ce fait, la vie des associations sportives et culturelles devrait reprendre leurs activités. Ce qui va nous permettre de retrouver notre équipe et nos adhérents et de sortir enfin de cette période léthargique.

A l'heure de la rédaction de ce texte, je ne peux pas parler des événements à venir, car pour cela il faut attendre une prochaine réunion du Conseil de Gestion, et du Conseil d'Administration du CGF pour décider et définir les futures actions à venir, Assemblée Générale du CGF, les Assemblées Générales d'antennes, les ateliers, congrès et tout ce qui faisait la vie de notre association.

Normalement nous devrions sortir du couvre feu et retrouver une liberté totale de déplacement, de ce fait, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Thierry Noirel
Président

agenda

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

. VII^e Salon de la Généalogie
Les 27, 28, 29 et 30 octobre 2021
Salle des Fêtes de la Mairie du XV^e, 31 rue Péclet, 75015 Paris
(entrée libre)

Organisé depuis sept ans par la Mairie du XV^e arrondissement et Archives & Culture

Pour plus d'information : www.salondogenealogie.com

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU CGF

. Assemblée Générale Extraordinaire du CGF
Le 25 septembre 2021 à 9h 30
au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun à Châteaulin

. Assemblée Générale du CGF
Le 23 octobre 2021 à 9h 30
au restaurant Tal ar Milin à Penzé - 29670 TAULÉ

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK

Les prochaines mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 7 janvier 2021 (pour le premier trimestre 2021)

Jeudi 1^{er} avril 2021 (pour le deuxième trimestre 2021)

Jeudi 1^{er} juillet 2021 (pour le troisième trimestre 2021)

Jeudi 7 octobre 2021 (pour le quatrième trimestre 2021)

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

Adressez vos articles à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

ou au siège social :

**Centre Généalogique du Finistère,
salle municipale, rue du Commandant Tissot
29200 BREST**

nouveaux adhérents

| | | | |
|--------|---------------------------|----------------------------------|---|
| 18385Q | GANSQUER Marie-Joëlle | 244560 CORSEPT | ANSQUER (Querrien) / VETAL (Saint-Thurien) |
| 18386Q | GOSSELIN Yannick | 62155 MERLIMONT | FAVENNEC (Le Trévoux, Quimperlé) / GLOANEC (Mel-lac, Quimperlé) |
| 18387M | LOGAN Yvette | L19 3QA LIVERPOOL UNITED KINGDOM | |
| 18388B | MARHIC Jean Yves | 29460 IRVILLAC | |
| 18389M | CLEDIC Joseph | 29600 STE SEVE | CLEDIC, BLEAS (Guiclan, Plouvorn) |
| 18390Q | HERVIEU Michel | 93400 ST OUEN | BOURLES (Châteaulin) |
| 18391M | LE BARON Sylvaine | 75017 PARIS | LE LOUS, RIOU, MASSON, COLLETER (Plougas-nou) / MORAND, VIVES (Morlaix) / FICHOUX, CAR-DINAL, SALIOU (Douarnenez) |
| 18392Q | HERROU André | 75006 PARIS | |
| 18393M | LAGATTU | 29670 TAULE | |
| 18394M | BOUDEAU Eric | 11210 PORT LA NOUVELLE | GUYADER, GOASGUEN, LE SAINT, CAM, CO-CHARD, RANNOU, TOUX, LE SANN (Carantec, Hen-vic, Saint-Pol-De-Léon) |
| 18395Q | BENADJAOUD Marc | 17500 JONZAC | BRABAN (Spézet) |
| 18396Q | CHABAY Alain | 94100 ST MAUR DES FOSSES | |
| 18397Q | BERNARD Corinne | 78390 BOIS D'ARCY | COM, MOAL, BERNARD (Spézet, Carhaix-Plouguer) |
| 18398Q | PARENT Marie-Paule | 59111 BOUCHAIN | CADORET, HENAFF, CORRE, STRULLU, COROL-LER, PERENNOU, D'HERVE (Landudec, Pouldreu-zic, Plogastel-Saint-Germain, Pouldergat, Quimper, Pluguffan, Guiler-sur-Goyen) |
| 18399M | LE DAIN-PHILIPPE Florence | 29410 PLOUNEOUR MENEZ | LE DAIN (Plounéour-Ménez, Saint-Thégonnec) / CRASSIN (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Plounéour-Ménez) |
| 18400Q | FORTINA Jean Robert | 6573 SEDGEFIELD AFRIQUE DU SUD | KERMARREC, KERNEIS, FITAMENT, CLOAREC, LEPAGE (Saint-Urbain, Dirinon) |
| 18401Q | LE JAOËN Yves | 76240 BONSECOURS | JAOUHEN / JOUHEN (Gouézec, Lennon, Pleyben) / PERON (Motreff) |
| 18402B | KERLOEGUEN Gérard | 22100 LANVALLAY | KERLOEGUEN (Plogastel-Saint-Germain, Pluguffan) / SCOARNEC (Plomodiern, Locronan) |
| 18403Q | LE MAY Sabine | 29300 MELLAC | GUERN, RAOUL, FOLL, QUENET (Plounévél) / MAY, MESTRIC, BERRE, MORVAN (Scaër) |
| 18404M | ROSEC Laurent | NW 20015 WASHINGTON USA | ROSEC, MILBE, BOTHOREL, FILY |
| 18405Q | LE GALL Jacques | 29180 QUEMENEVEN | GALL, DAVID, SALAUN, COTONEA, MOIGNE (Douarnenez, Le Juch, Pouldergat, Meillars) |
| 18406B | BILLON Bruno | 76400 FECAMP | BILLON, BRUNEAUX, COTRIANT, BARON |
| 18407B | BODET Dominique | 29430 PLOUESCAT | |
| 18408Q | FRIANT MENDRES Anne | 29170 FOUESNANT | MENDRES, CLOAREC, CARRE, STERVINO (Foues-nant, Saint-Goazec) |
| 18409Q | LE MOIGNE Marie-Françoise | 29190 PLEYBEN | LE MOIGNE, CUFF, QUERE, GUICHOUX, PICHON |
| 18410M | LEVER Mikaël | 56560 GUISCRIF | LEVER, GUILLOU, GUIQUET, MORIN (Plourin-lès-Morlaix, Pleyber-Christ, Ploujean, Nizon, Pont-Aven, Trégunc, Falaise) |
| 18411Q | GOURVÈS Jean-Pierre | 29510 BRIEC | GOURVES (Langolen, Landudal, Briec) / BERNARD (Landudal) / GUERN (Kergloff) |
| 18412Q | SALAÜN Olivier | 35250 ST SULPICE LA FORET | AUFFRET, SALAUN |
| 18413Q | SCAVENNEC Yann | 78750 MAREIL MARLY | |
| 18414B | MELON Hélène | 79100 THOUARS | ROUDAUT, KERVELLA (Plouguerneau) |
| 18415Q | CARVAL Alain | 14210 GRAINVILLE SUR ODON | |
| 18416Q | SALAUN-LEQUITTE Corinne | 29180 GUENGAT | |
| 18417Q | VAVASSEUR Gilles | 29000 QUIMPER | BRISSON (Concarneau) / SELLIN (Névez) / CORNIC (Quimperlé) / PERON (Querrien) |

| | | | |
|--------|-----------------------|--------------------------|---|
| 18418Q | MAXIME Pascal | 44250 ST BREVIN LES PINS | BOULOUARD, QUINTIN (Pleyben) / LE BAUT (Brasparts) / COATALEM (Lennon) |
| 18419Q | TALOUARN Didier | 29000 QUIMPER | TALOUARN, LE DU, DREAU (Quimper) / FECHANT (Douarnenez) / PERRIER, MORVAN (Brest) |
| 18420M | GUILLERM Marie-Pierre | 29250 ST POL DE LEON | PICHON |
| 18421B | TOSON Daniela | 64000 PAU | FLOCH, PRIGENT, BOUCHER, COLLIOU, LEIZOUR (Guipavas, Lambézellec, Cast) |
| 18422M | LE SAINT Catherine | 22300 LANNION | LE SAINT, COAT, BEUZIT, BEGOT, CONGAR (Plouvorn, Guiclan, Lampaul-Guimilliau, Landivisiau, Saint-Vougay, Quimper, Saint-Sauveur) |
| 18423B | LE GALL Michel | 04000 ENTRAGES | LE MOIGN, CORNEN, KEREBEL, BESCOND, JEGOU, APERE, PETON, TICOS, HOUSSIN, FERELLOC (Lampaul-Plouarzel) / LE GALL, CLOITRE (Ploumoguier) |
| 18424Q | GAREAU Joël | 35132 VEZIN LE COQUET | AUFFRET, BRONNEC (Carhaix) / NOURRY (Poullaouen) / SIMON (Saint-Hernin) |
| 18425Q | DUCHÂTELET Pierre | 29750 LOCTUDY | |
| 18426B | PULUHEN Christian | 29200 BREST | LANUZEL / LANNUZEL (Brélès) / LE DANTEC (Brest) / CLOAREC, PULUHEN (Ploumoguier) |
| 18427M | ARNAULT Clara | 73110 LA TABLE | CHEVANCE (Scrignac, Poullaouen) / BERREHARE, BLANCHARD, JAFFRENOU, LE BOULCH, SCOUARNEC (Scrignac) |
| 18428B | FRAENKEL Sylvie | 75011 PARIS | GAC, MORIZUR, SIMON, BERVAS, MORVAN, GUIQUER, SALAUN, LABAT, LE BIHAN |
| 18429Q | LESSARD Alain | 29900 CONCARNEAU | LESSARD, BRUNO, POULICHET, SALAUN (Scaër, Rosporden, Quimperlé, Bannalec) / GOANVIC, LANDURAND, JAZFFREZIC (Concarneau, Beuzec-Conq, Lanriec, Carhaix-Plouguer) |
| 18430Q | JONCOUR Christelle | 44100 NANTES | MARCHAND, JONCOURT, MADEC (Esquibien) |
| 18431M | TOUZAIN Jacques | 92160 ANTONY | |
| 18432Q | THOMAS-MENEZ Liliane | 31200 TOULOUSE | MENEZ, GENTRIC, BRIAND, GEFFROY |
| 18433B | MOLLE Louis | 57130 STE RUFFINE | LE MEUR (Le Conquet) / LOUEDOC (Ploudalmézeau) |
| 18434Q | O'LEARY Isabelle | 75013 PARIS | COTTEN, GUERNALEC (Beuzec-Conq) / ESTEVA (Crozon) |
| 18435B | DURANTHON Nathanaël | 12270 BOR ET BAR | COROLLEUR (Plouzané) / QUERE (Locmaria-Plouzané) |
| 18436M | TOULLEC Jean-Luc | 35120 EPINIAC | TOULLEC, BONNIOU, RANNOU, PICART, BILLON, DIREUR, POULIQUEN |
| 18437B | QUEMENEUR Laurent | 92500 RUEIL MALMAISON | TANIOU, LESCOP, CORNEC, GUEGUINO (Camaret-sur-Mer, Lannilis) |
| 18438Q | BEAUVIR Françoise | 56520 GUIDEL | MOING, GOFF, DAGORNE (Rédéné, Tournh) |
| 18439B | JONIAUX Emmanuelle | 29460 HANVEC | |
| 18440Q | MINIER Jean-Luc | 78280 GUYANCOURT | CORIOU, MORVAN |
| 18441B | MIGNON Gérard | 29480 LE RELECQ KERHUON | MIGNON, CARN (Crozon) / TEPHANY (Camaret-sur-Mer) / ALIX (Telgruc-sur-Mer) |
| 18442Q | HEN Catherine | 75016 PARIS | LARHER (Guerlesquin, Plounevez-Moëdec) / FEREC (Châteaulin, Lothey, Pleyben) / CAUGANT (Briec) / BODIOU (Plomodien) |
| 18443Q | CAVALEC Muriel | 29140 ROSPORDEN | CAVALEC (Brest, Ploudaniel, Plouédern) / LUCAS, DOARE (Brest, Plonévez-Porzay) / LE LANN (Plougonvelin, Plourin, Plouarzel) |
| 18444B | DESTREEZ Gilles | 29810 PLOUMOGUER | |
| 18445B | DESTREEZ Brigitte | 29810 PLOUMOGUER | |
| 18446M | GUYOMAR Sophie | 29600 MORLAIX | GUYOMAR (Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt) |
| 18447M | GUILLOU HUGUET Janine | 85270 ST HILAIRE DE RIEZ | GUILLOU, ANDRE, CAER (Tréflaouénan, Plouzé-védé, Plouvorn, Plouescat, Cléder, Plouénan) |
| 18448Q | GUILLOU Alain | 29000 QUIMPER | GUILLOU, ROCHER, HERVEOU, CORBEL (Scrignac, Guerlesquin, Huelgoat) / BRANELLEC, LABASQUE (Le Relecq-Kerhuon, Saint-Divy) |
| 18449B | DIVERRÈS Alain | 29820 BOHARS | DIVERRES, LE CORRE, COTTEN (Saint-Hernin, Elliant) |
| 18450B | BOUZY Jean Marie | 37000 TOURS | |

| | | | |
|--------|--------------------------|-----------------------------------|---|
| 18451Q | BEUCAMP Stéphane | 94160 ST MANDE | |
| 18452Q | GUELLEC Christiane | 56800 PLOERMEL | GUELLEC, LE GALL (Ploaré, Tréboul, Mahalon, Guiler-sur-Goyen) |
| 18453B | LEBOT Marie Christine | 56490 MENEAC | LEBOT / LEBAUT / BAUT / BOT / BAOT (Plougastel-Daoulas, Saint-Ségal, Dirinon, Landerneau, Brest, Cast) |
| 18454Q | JEZEQUEL Aurélie | 91510 LARDY | JEZEQUEL (Plougonven, Plourin-lès-Morlaix) / LI-JOUR, MOAL (Quimper, Scaër) |
| 18455M | MERRER Yvon | 29250 ST POL DE LEON | MERRER (Plouigneau, Plougonven) / LE THOUS (Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Plouigneau) / BERTHOU (Plouigneau) / LE BUHANNEC (Guerlesquin, Morlaix, Plouigneau, Ploujean) |
| 18456Q | NEDELEC Lionel | 83500 LA SEYNE SUR MER | NEDELEC, MARCHADOUR (Quéménéven, Briec, Gouézec) / HELIES, GOURMELON, MESSENGER (Brest, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau) / GOURVENEZ (Plouguerneau) / ROUX (Landéda) |
| 18457B | BESCOND Eric | 29830 PLOUDALMEZEAU | BESCOND, L'HOSTIS (Tréglonou, Plabennec, Ploudalmézeau) |
| 18458B | DAVID Martine | 92240 MALAKOFF | |
| 18459Q | CALIPPE Anne | 29170 FOUESNANT | |
| 18460B | RATEAU Mathilde | 29280 PLOUZANE | BOLLORE, JEZEQUEL, RIOU (Plouzané) / CONQ, JESTIN, L'ANNUZEL (Plourin) |
| 18461Q | TESSIER Geneviève | 28800 VILLIERS ST ORIEN | HENAFF, ROBIN, COURANT, PAULET, CADIC, BEC, BOULCH (Berné, Gourin, Scaër, Quimper, Le Saint, Kerfeunteun, Huelgoat, Saint-Thégonnec) |
| 18462Q | CORNEC Eric | 16130 GIMEUX | CORNEC, CORLEC, CORLER, JEANNEAU, NIVENOT, EVÉNOU, PÉRON, GEORGES, JOSSE |
| 18463Q | NICOLAS Ludovic | 29930 PONT AVEN | NICOLAS, BOLOU, PICARD (Riec-sur-Belou, Kernével, Bannalec, Scaër, Nizon, Lanriec) |
| 18464M | GUEGUEN Gaëlle | G0J 2L0 SAINTE-FLAVIE CANADA | GUEGUEN, LANNEVAL (Plounévezel, Poullaouen, Carhaix) |
| 18465M | LE QUERREC Daniel | 56240 BERNE | |
| 18466B | QUINQUIS Jean-Yves | 29820 BOHARS | QUINQUIS, GANNAT (Plomodiern, Saint-Nic) / PO-DEUR (Le Conquet, Plougonvelin) / CORNEN |
| 18467Q | D'HÉROUVILLE Jean-Pierre | 75116 PARIS | |
| 18468M | LAMANDA Thierry | 29640 PLOUGONVEN | LAMANDA, POULIQUEN |
| 18469M | CARRÉ Adèle | 93170 BAGNOLET | MERER, CORIOU, CHOQUER (Morlaix, Plougasnou, Pleyber-Christ) |
| 18470Q | RICHAUD Philippe | 97410 ST PIERRE ILE DE LE REUNION | GARIN (Guilligomarc'h, Querrien, Locunolé) |
| 18471B | LE COZ Michel | 44240 SUCE SUR ERDRE | LE COZ, CAZES, MAZE, DUFEU, FRESNEL, EON, COPPAZ, LAURENT, PAYOUX, FLEURY |
| 18472B | TROADEC Jean | 29870 LANDEDA | TROADEC, LE PORS, STEPHAN, UGUEN, BIZIEN, TREGUER, THEPAUT, DU ROS (Tréglonou, Landéda, Plouguerneau, Coat-Méal, Ploudalmézeau, Plouguin, Landunvez) |
| 18473Q | COBIGO Maryline | 56270 PLOEMEUR | EVEN, GOALERNE (Quimperlé) / LOY, LIENARD (Guiscriff) / GILLARD, CRESSE (Guilligomarch) / THIERRY (Arzano) |
| 18474Q | LE DREN Brigitte | 29000 QUIMPER | LE DREN (Cléden-Poher) / BOEDEC (Scaër) |
| 18475M | POINOT Anne | 29540 SPEZET | |
| 18476Q | LE POITVIN Denis | 45430 CHECY | LE ROY (Lothey) / PENGALET (Cast) |
| 18477Q | JOURDREN Annie | 28130 VILLIERS LE MORHIER | JOURDREN, MOAL, THEPAULT (Plouhinec, Pont-Croix, Huelgoat) |
| 18478Q | TRIVIDIC Patrick | 75013 PARIS | TRIVIDIC QUINIOU SALAÛN (Plonévez-du-Faou, Collorec, Loqueffret, Plouyé, Poullaouen, Landeleau, Spézet) |
| 18479Q | QUILLIEC Claudine | 91210 DRAVEIL | QUILLIEC, BRIS (Beuzec-Conq, Concarneau) |
| 18480B | JEZEQUEL Véronique | 29200 BREST | JEZEQUEL, KERJEAN, MAUDIRE (Guipavas, La Forest-Landerneau, La Martyre) |
| 18481B | DANTEC Philippe | 29800 PLOUEDERN | DANTEC, POULIQUEN, MARTIN, CAM, LE CANN, LESQUIVIT, TRELHU, BRENAUT (Plouédern, Ploudaniel, Trémaouézan, Saint-Méen, Commana, Guimiliau, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Kersaint-Plabennec, Landerneau, Lopérhet, Irvillac) |

| | | | |
|--------|----------------------|-------------------------------|---|
| 18482B | MILARD Gérard | 13005 MARSEILLE | PAGE (Plouguerneau) |
| 18483M | MONCOMBLE Pascal | 30820 CAVEIRAC | LE ROUX (Plonévez-du-Faou) |
| 18484Q | DURAND Patricia | 78130 CHAPET | DOARE, L'HELGOUALCH, GUEGUEN, PETON (Locronan, Plonévez-Porzay, Briec, Quéménéven) |
| 18485Q | LE DREF Hélène | 56860 SENE | LELGOUARCH, DONNARD |
| 18486M | CHOMETON Jean | 29241 LOCQUIREC | |
| 18487M | HABASQUE Marie-Line | 29420 PLOUVORN | HABASQUE, LOSQ, CARADEC, STEPHAN, PEDEL, BARAZEUR, BIHANNIC |
| 18488Q | LEBRET Valérie | 22250 BROONS | LASTENNET, FLOCH (Plomodiern) / SAGET, PLOE (Gouézec) |
| 18489M | GUIVARCH Eric | 29430 LANHOUARNEAU | MOAL, NEDELLEC (Roscoff, Santec) / GUIVARCH (Quimper) |
| 18490Q | LÉVÉNÈS Gilles | 44210 PORNIC | |
| 18491B | CHAUSSIGNAND Odile | 07400 LE TEIL | GALMICHE, CARAES, LE COAT DE KERNOTER (Brest) / LE FLOCH (Plouguerneau) / GUEGUEN (Plonévez-Porzay) / MAO (Guipavas) |
| 18492Q | DANIEL Marie | 29120 PONT LABBE | TANNEAU, DRAOULEC (Pont-l'Abbé, Plomeur, Penmarch) / PAPE, BERRE (Pouldreuzic) |
| 18493M | STÉPHAN Marie-Hélène | 29460 ST ELOY | |
| 18494M | TOUS André | 29600 MORLAIX | TOUS, HERROU (Plouéan) / STEUN (Ploujean) / THOMAS (Ploujean, Plouigneau) |
| 18495M | TOUS Madeleine | 29600 MORLAIX | GUILLOU (Scrignac) / LA BARS (Bolazec) |
| 18496B | JAOUEN Jean Yves | 22700 PERROS GUIREC | JAOUEN (Milizac) / GUIZIOU (Milizac, Coat-Méal, Plouguin) / JAFFRES (Lambézellec, Brest, Milizac) / BLOAS (Guilers, Milizac) |
| 18497B | HOUDOUIN Gilles | 56130 FEREL | |
| 18498B | BOSQUAIN Francine | 14600 GONNEVILLE SUR HONFLEUR | PAGE / (LE PAGE), MONZ, AUFFRET, LAOT, TUDAL, CORRE, ROSEC, DALIDEC, PRISER, OLLIVIER, BOZEC, LE BORGNE, TROADEC, YVEN, EDERN, INIZAN, ABAHMON, BALANANT, GUILLOU, GOASGLAS |
| 18499B | TOULLEC Alain | 29470 LOPERHET | TOULLEC, FAILLER, PRIGENT, PENFEUNTEN |
| 18500Q | VELLY Morgane | 29710 GUILER SUR GOYEN | VELLY, PERHERIN (Clédén-Cap-Sizun) / PERENNOU (Guiler-sur-Goyen) / HENAFF (Landudec) / PLOUHINEC (Mahalon) |
| 18501Q | LE ROUX Maelle | V94C2PA LIMERICK IRLANDE | LE ROUX (Melgven, Kernével) / DAERON (Melgven) / QUEMERE, RANNOU, LE CORRE, JEANNES (Elliant) / GOURMELEN (Saint-Yvi) / PORHIAL (Rosporden) |
| 18502B | CHARTIER Hélène | 64270 BELLOCQ | JEZEQUEL, BIZIEN, LE HIR, CAM, KERMARC, INIZAN, ABIVEN (Brest, Plougonvelin, Saint-Pierre-Quilbignon, Locmaria-Plouzané) |
| 18503B | L'HOSTIS Chantal | 29200 BREST | GOGÉ (Plouescat) / LE CANN (Logonna-Daoulas) |
| 18504Q | DIREUR Régine | 29170 ST EVARZEC | |
| 18505Q | GALLIOT Astrid | 1040 BRUXELLES BELGIQUE | GALLIOT, KERGOAT, TREGUIER, GUIGOURES |
| 18506Q | ZIRO Gwenaelle | 29550 PLONEVEZ PORZAY | ZIRO (Crozon) / CUEFF (Trézilidé) / MARC (Plouéan) |
| 18507Q | LARVOR Jean-François | 78870 BAILLY | CARIOU, GLOAGUEN (Meilars, Scaër) |
| 18508M | GUILLOU Jean-Yves | 28230 DROUE SUR DROUETTE | GUILLOU (Botsorhel) / KERBORIOU (Lannéanou) |
| 18509B | HUOT Paul-Marie | H1L 5A6 MONTREAL CANADA | GOURIOU |
| 18510B | ANDRE Annick | 29800 LANDERNEAU | |
| 18511M | ALAIN Thomas | 29630 ST JEAN DU DOIGT | THOMAS, BEVOUT, BECAM, KERYEL (Morlaix, Le Cloître-Saint-Thégonnec) |
| 18512B | VALETTE Virginie | 29280 PLOUZANE | |
| 18513Q | LE GUIRIEC Marcel | 75011 PARIS | |
| 18514M | THEPAUT Bernadette | 29410 PLEYBER CHRIST | NICOLAS, MARTIN (Plounéour-Ménez) / BIDEAU, FAGOT (Commana) |
| 18515M | LE PAPE Réole | 17140 LAGORD | LACHIVES (Plouégat-Moysan) |
| 18516Q | LE BORGNE Simone | 29100 DOUARNENEZ | OLIVIER / OLIER (Tréflévénez) / BORGNE (Le Faou) / GUERMEUR (Hanvec) |

| | | | |
|--------|-------------------------|----------------------------|---|
| 18517Q | PERENNEC Catherine | 29950 CLOHARS FOUESNANT | |
| 18518M | LAMANDA Pascale | 29640 PLOUGONVEN | |
| 18519M | SALAUN Yvon | 29400 LANDIVISIAU | QUEAU, MAGUER, SALAUN, RIOUALL |
| 18520M | IRVOAS Joseph | 31270 CUGNAUX | IRVOAS (Pleyber-Christ) / MALLEGOL, CUDENNEC (Saint-Thégonnec) |
| 18521M | IRVOAS Noëlle | 31270 CUGNAUX | CHAPEL, BOZELLEC, LAZENNEC (Saint-Pol-de-Léon) / DUJARDIN (Saint-Renan) |
| 18522Q | GUYADER Rita | 29710 PLONEIS | JAFFRY (Douarnenez et le Cap Sizun) |
| 18523M | BOSC Christine | 35700 RENNES | |
| 18524Q | PRIMET Janine | 29000 QUIMPER | MARBLEZ, LHELGOUACH |
| 18525Q | FERRERO Sandrine | 35000 RENNES | DREUJON (Touren) / MONOT, PRIGENT (Poul-louen) / TANGUY (Plounévezel) |
| 18526Q | PERON Anne | 29380 BANNALEC | |
| 18527B | LAURENT Jean-Marie | 02000 LAON | THEPAUT, THOMAS (Plouzané) |
| 18528M | HAMON Annie | 29600 MORLAIX | MOLIS (Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern) / ROLLAND (Plonéour-Lanvern) |
| 18529Q | CHAUVIÈRE Bertrand | 44470 CARQUEFOU | PERICHOU, GOUZIEN, CALVEZ, COROLLER, DE KERGOURNADECH (Laz, Saint-Goazec, Leuhan, Lennon, Châteauneuf-du-Faou, Ederne) |
| 18530Q | FRIAUT Marie-Luce | 29950 GOUESNACH | BERNES (Fouesnant, Tréboul) / DARCHEN (Tréboul) / TANGUY (Pont Aven) / LE GAC (Nizon, Névez, Pont-Aven) / YVON (Névez, Clohars-Carnoët) |
| 18531Q | BERTHOU-GUYADER Gisèle | 56260 LARMOR PLAGE | BERTHOU, EVENNOU, SAILLOUR, PAUGAM |
| 18532Q | HAMONIAUX Bernard | 95100 ARGENTEUIL | |
| 18533B | JAMBU Jeanne | 29860 LE DRENNEC | LE GAC, LE ROUX (Le Drennec, Lanarvily, Kernilis) |
| 18534Q | KERHROM Monique | 29120 PLOMEUR | KERHROM, LAY, ROUX (Pays Bigouden) |
| 18535B | PETON Vincent | 28100 DREUX | PETON (et variantes), LE BERRE (Plouguin, Plou-guerneau) |
| 18536B | BLANCHER Yvan | 29470 PLOUGASTEL DAOULAS | |
| 18537M | CHEVALLIER Laurent | 13003 MARSEILLE | DOHOLLOU (Plouégat-Moysan) |
| 18538Q | PICHELIN Sophie | 44100 NANTES | |
| 18539M | LE VER Marie Fran-çoise | 78580 MAULE | LE VER, POEZEVARA (Carhaix) / CLECH (Lanmeur) / SCOUR (Plougasnou) / CASTEL (La Roche Maurice) |
| 18540M | MIOSSEC Françoise | 29690 BRENNILIS | LECLOITRE (Collreoc) / FAVENNEC (Le Cloitre-Pley-ben) / MIOSSEC (Brennilis) |
| 18541B | ROUAULT Olivier | 29290 MILIZAC GUIPRONVEL | |
| 18542B | FERON Avel | 83140 SIX FOURS LES PLAGES | TRELLU, LAGADEC, LEROUX (Plouédern) |
| 18543B | STEPHAN Jean-Claude | 29800 LANDERNEAU | LE GALL, STEPHAN, PENCREACH, BLONCE, CAL-VEZ, URIEN, LEON (Landerneau, Ploudiry, La Roche Maurice, Plouneventer, Bodilis, Plougar, Saint Der-rien, Plouedern) |
| 18544B | CLOATRE André | 56100 LORIENT | CLOATRE, TREGUER, FOURN, PRIGENT |
| 18545Q | LE BRAS Pierre-Yves | 29510 LANDUDAL | |
| 18546Q | MEILLAND Louisa | 92500 RUEIL MALMAISON | LAZIOU, CARO (Briec, Huelgoat) |
| 18547Q | BRUNEL Barbara | 80100 ABBEVILLE | HARE (Bannalec, Gouézec) / RAFLE, LAVENANT (Quimperlé) / LEMOINE (Scaër) |
| 18548B | DESLANDES Marc | 44380 PORNICHE | POULMARC'H, HASCOET, JACQ, LE MOIGNE (Irvil-lac, Hanvec, Saint-Eloy, Rumengol) |
| 18549Q | HEMON Olivier | 91250 SAINTRY SUR SEINE | HEMON (Plogonnec, Plonévez-Portzay) |
| 18550Q | GALIPOT Bernard | 72230 MULSANNE | Pouldreuzic, Plovan, Lababan, Plozévet, Tréogat, Plonéour-Lanvern |
| 18551B | TROMEUR Marie-Françoise | 56330 PLUVIGNER | |
| 18552B | LE MOIGNE Evelyne | 29217 LE CONQUET | BALCON (Plouvien) / PHILIPPOT (Ploudaniel) / ME-ROUR (Camaret) |
| 18553Q | LE CLEC'H Claudine | 34080 MONTPELLIER | HERVIEU, COIC, CLECH, PODER |

questions

158 - 1 : Yves LEGUYADER et Jeanne LECORRE

Recherche date et lieu de mariage à Gouesnach ou environs vers 1700 de Yves LEGUYADER et Jeanne LECORRE. Leur fille Marguerite se marie avec Co-rentin TOULERASTEL le 26 juin 1724 à Gouesnach.

158 - 2 : Pierre LOZACH et Anne LEFORNER

Recherche date et lieu de mariage à Plomelin ou environs vers 1670 de Pierre LOZACH et Anne LEFORNER. Leur fils Jacques se marie avec Jeanne GUINVARCH.

158 - 3 : Pierre POCHAT et Jeanne OLIVIER

Recherche date et lieu de mariage à Combrit ou environs vers 1660 de Pierre POCHAT et Jeanne OLIVIER. Leur fils Pierre se marie avec Marie LESPOUL le 3 août 1709 à Combrit.

*M. Claude Constantin CGF 14640 Q
claude.constantin100@orange.fr*

158 - 4 : Jacques MORVAN et Françoise LAUTROU

Recherche, probablement à Spézet ou environs, l'as-

cedances du couple Jacques MORVAN et Françoise LAUTROU X 15.10.1706 à Spézet, dont Jean (° 26.07.1714 à Spézet).

158 - 5 : Claude LE BELLOUR et Alette LANNIVER

Recherche, probablement à Gourin (56) ou environs, l'ascendances du couple Claude le BELLOUR et Alette LANNIVER X le 25.08.1689 à Gourin (56), dont Jacqueline (° 17.02.1718 à Gourin (56)).

158 - 6 : Christophe LE NAIZET et Marguerite HÉLOU

Recherche, probablement à Brasparts, Lannédern ou environs, l'ascendances du couple Christophe LE NAIZET et Marguerite HÉLOU, X 13.02.1716 à Lannédern, dont Mathieu (° vers 1720 à Lannédern).

158 - 7 : Yves BLÉGAT et Françoise DERRIEN

Recherche ascendances du couple Yves BLÉGAT et Françoise DERRIEN, X 15.02.1730 au Cloître-Pleyben, dont Catherine (°31.08.737 au Cloître-Pleyben).

*M. André LANNUZEL CGF n° 5576 Q
lannuzelandre@gmail.com*

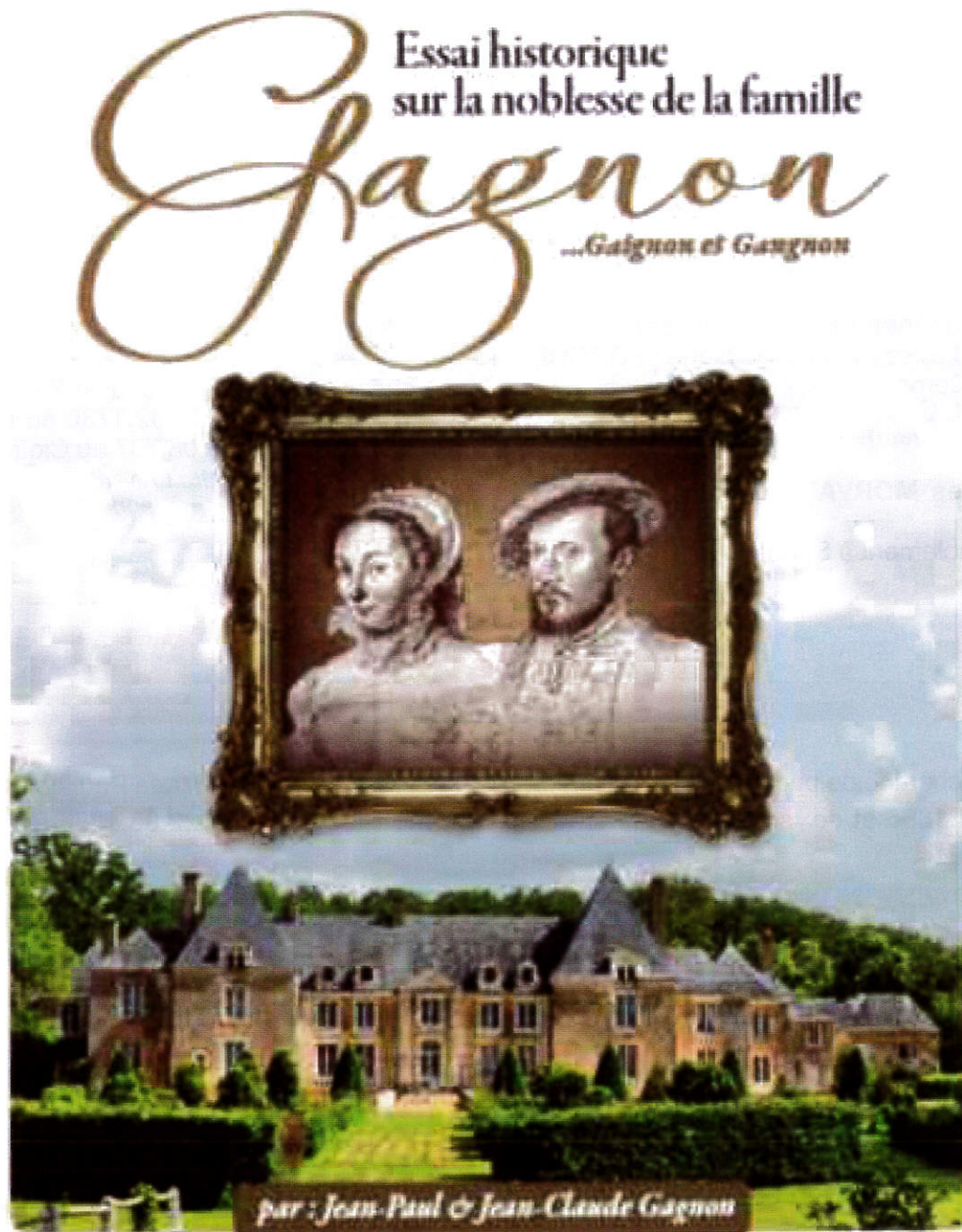
entraide

. Je suis à la recherche de photographies de ma grand-mère paternel Rosalie Marie Pauline CORRE, née à Tréfléz le 06.04.1885 et de son époux, Yves-Marie ACQUIT né à Tréfléz le 22.09.1880 et mort pour la France le 20.11.1914.

Je remercie d'avance les personnes qui pourront m'aider dans ma recherche.

*Jean-Pierre Acquiter CGF17764 M
jpacquitter@orange.fr*

ESSAI HISTORIQUE SUR LA NOBLESSE DE LA FAMILLE GAGNON...GAGNON ET GANGNON
PAR JEAN-PAUL ET JEAN-CLAUDE GAGNON



Dans ce document la 1^{ère} partie la noblesse des familles Gagnon avec leur château acquis au fil du temps.
La 2^{ème} partie est la souche ainsi que l'établissement des familles Gagnon en Amérique.
En final une base de données des Gaignon, Gasgnon et Gagnon sur plusieurs décennies.

Le livre sur l'essai historique est disponible au tarif de 36 € auprès de :

Jacqueline Gagnon-Gillet CGF 6897 B
16 Kernoble
29290 MILIZAC GUIPRONVEL
jacqueline.gagnon.gillet@orange.fr

Mise à jour de la base RECIF

Mars 2021

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour

LES AJOUTS

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Argol [Mariages] Ajout 1946 - 1946 | 180 actes | Motreff [Décès] Ajout 1972 - 1990 | 175 actes |
| Arzano [Naissances] Ajout 1870 - 1876 | 501 actes | Névez [Décès] Ajout 1847 - 1849 | 139 actes |
| Arzano [Mariages] Ajout 1870 - 1889 | 351 actes | Penhars [Décès] Ajout 1915 - 1918 | 4 actes |
| Bannalec [Naissances] Ajout 1907 - 1908 | 192 actes | Penhars [Décès] Ajout 1922 - 1922 | 50 actes |
| Bannalec [Décès] Ajout 1912 - 1914 | 285 actes | Penhars [Décès] Ajout 1934 - 1938 | 392 actes |
| Bénodet [Naissances] Ajout 1906 - 1910 | 247 actes | Penmarch [Naissances] Ajout 1916 - 1918 | 356 actes |
| Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1915 - 1915 | 1 acte | Pleyber-Christ [Mariages] Ajout 1796 - 1796 | 1 acte |
| Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1924 - 1936 | 328 actes | Ploaré [Décès] Ajout 1937 - 1941 | 242 actes |
| Brennilis [Décès] Ajout 1967 - 1976 | 141 actes | Plobannalec-Lesconil [Mariages] Ajout 1944 - 1946 | 89 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1924 - 1925 | 202 actes | Plogoff [Décès] Ajout 1852 - 1856 | 38 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1929 - 1935 | 1206 actes | Plomelin [Décès] Ajout 1969 - 1982 | 240 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1794 - 1796 | 1012 actes | Plomodiern [Naissances] Ajout 1716 - 1717 | 82 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1866 - 1866 | 1 acte | Plomodiern [Décès] Ajout 1716 - 1716 | 46 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1869 - 1869 | 1 acte | Plonéour-Lanvern [Naissances] Ajout 1921 - 1921 | 124 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1885 - 1885 | 2 actes | Plonévez-du-Faou [Mariages] Ajout 1945 - 1946 | 101 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1888 - 1889 | 3 actes | Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1900 - 1945 | 3764 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1894 - 1900 | 7251 actes | Plouégat-Guérand [Décès] Ajout 2001 - 2002 | 19 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1940 - 1959 | 2077 actes | Plouégat-Moysan [Décès] Ajout 1993 - 2002 | 82 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1743 - 1744 | 468 actes | Plougasnou [Décès] Ajout 2008 - 2012 | 316 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1913 - 1917 | 343 actes | Plouguerneau - Lilia [Décès] Ajout 1940 - 1940 | 2 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1734 - 1734 | 1 acte | Plouguerneau - Lilia [Décès] Ajout 1946 - 1955 | 210 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1741 - 1741 | 1 acte | Plounéour-Ménez [Naissances] Ajout 1793 - 1793 | 1 acte |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1745 - 1745 | 1 acte | Plounéour-Ménez [Naissances] Ajout 1797 - 1797 | 6 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1749 - 1749 | 1 acte | Plounéour-Ménez [Naissances] Ajout 1799 - 1801 | 29 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1754 - 1755 | 622 actes | Plouyé [Décès] Ajout 1963 - 1972 | 165 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1939 - 1944 | 778 actes | Plozévet [Décès] Ajout 1914 - 1922 | 164 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1950 - 1951 | 167 actes | Pont-Aven [Naissances] Ajout 1884 - 1884 | 1 acte |
| Collorec [Mariages] Ajout 1890 - 1900 | 148 actes | Pont-Aven [Naissances] Ajout 1887 - 1887 | 1 acte |
| Combrit [Décès] Ajout 1940 - 1941 | 39 actes | Pont-Aven [Naissances] Ajout 1889 - 1889 | 2 actes |
| Commana [Décès] Ajout 1993 - 2012 | 246 actes | Pont-Aven [Naissances] Ajout 1893 - 1902 | 471 actes |
| Crozon [Décès] Ajout 1947 - 1947 | 1 acte | Pont-l'Abbé [Décès] Ajout 1831 - 1831 | 6 actes |
| Crozon [Décès] Ajout 1949 - 1950 | 129 actes | Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1801 - 1803 | 92 actes |
| Dinéault [Naissances] Ajout 1911 - 1911 | 52 actes | Primelin [Naissances] Ajout 1910 - 1912 | 109 actes |
| Elliant [Naissances] Ajout 1918 - 1918 | 85 actes | Quéménéven [Naissances] Ajout 1879 - 1879 | 1 acte |
| Fouesnant [Mariages] Ajout 1920 - 1922 | 112 actes | Quéménéven [Naissances] Ajout 1903 - 1910 | 434 actes |
| Fouesnant [Décès] Ajout 1900 - 1904 | 258 actes | Quimper [Décès] Ajout 1897 - 1897 | 1 acte |
| Gouesnou [Décès] Ajout 1995 - 1996 | 44 actes | Quimper [Décès] Ajout 1899 - 1899 | 1 acte |
| Gouézec [Naissances] Ajout 1906 - 1908 | 225 actes | Quimper [Décès] Ajout 1902 - 1902 | 1 acte |
| Goulien [Décès] Ajout 1914 - 1936 | 354 actes | Quimper [Décès] Ajout 1903 - 1903 | 516 actes |
| Huelgoat [Décès] Ajout 2001 - 2010 | 679 actes | Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1905 - 1907 | 274 actes |
| Landivisiau [Décès] Ajout 1980 - 1995 | 1473 actes | Roscanvel [Mariages] Ajout 1946 - 1946 | 55 actes |
| Lanhouarneau [Décès] Ajout 1961 - 1961 | 14 actes | Roscoff [Décès] Ajout 2011 - 2011 | 98 actes |
| Lanhouarneau [Décès] Ajout 1996 - 2007 | 116 actes | Saint-Eloy [Mariages] Ajout 1943 - 1943 | 6 actes |
| Lanmeur [Mariages] Ajout 1943 - 1946 | 158 actes | Saint-Pol-de-Léon [Mariages] Ajout 1944 - 1944 | 41 actes |
| Lanmeur [Décès] Ajout 1991 - 1993 | 194 actes | Saint-Renan [Décès] Ajout 2001 - 2001 | 88 actes |
| Lanmeur [Décès] Ajout 2000 - 2000 | 79 actes | Saint-Rivoal [Décès] Ajout 1873 - 1887 | 220 actes |
| Lannéanou [Décès] Ajout 1973 - 1977 | 44 actes | Saint-Thégonnec [Naissances] Ajout 1689 - 1689 | 1 acte |
| Le Folgoët [Décès] Ajout 1962 - 2007 | 804 actes | Saint-Thégonnec [Naissances] Ajout 1691 - 1691 | 1 acte |
| Loc-Eguiner-SaintThégonnec [Décès] Ajout 1914 - 1914 | 5 actes | Scaër [Mariages] Ajout 1904 - 1904 | 63 actes |
| Loc-Eguiner-SaintThégonnec [Décès] Ajout 1918 - 1942 | 197 actes | Scaër [Décès] Ajout 1807 - 1807 | 1 acte |
| Locquirec [Décès] Ajout 1976 - 1979 | 85 actes | Scaër [Décès] Ajout 1813 - 1814 | 2 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1945 - 1945 | 1 acte | Scaër [Décès] Ajout 1817 - 1837 | 2246 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1957 - 1957 | 16 actes | Taulé [Décès] Ajout 1961 - 1965 | 179 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1963 - 1963 | 6 actes | Taulé [Décès] Ajout 1977 - 1978 | 58 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1963 - 1967 | 59 actes | Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1944 - 1945 | 2 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1973 - 1987 | 225 actes | Telgruc-sur-Mer [Décès] Ajout 1948 - 1949 | 64 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1993 - 2009 | 119 actes | Trégarvan [Décès] Ajout 1957 - 1966 | 58 actes |
| | | Tréméven [Naissances] Ajout 1733 - 1736 | 98 actes |
| | | Tréméven [Décès] Ajout 1733 - 1736 | 100 actes |
| | | Tréméven [Décès] Ajout 1741 - 1746 | 198 actes |

LES REMPLACEMENTS D'ACTES CORRIGÉS

Suite au déploiement de la nouvelle version de GAELIG, les actes « révisés » ne font plus l'objet d'une suppression préalable. L'enregistrement correspondant de RECIF fait l'objet d'une mise à jour à partir de la saisie réalisée.

| | | | |
|--|----------|--|---------|
| Brest [Décès] Rempl 1886 - 1886 | 1 acte | Plonévez-du-Faou [Décès] Rempl 1914 - 1916 | 3 actes |
| Brest [Décès] Rempl 1892 - 1898 | 20 actes | Plonévez-du-Faou [Décès] Rempl 1940 - 1940 | 2 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Rempl 1944 - 1945 | 1 acte | Plonévez-du-Faou [Décès] Rempl 1943 - 1943 | 1 acte |
| Penhars [Décès] Rempl 1915 - 1918 | 2 actes | Plounéour-Ménez [Naissances] Rempl 1798 - 1798 | 1 acte |
| Plonévez-du-Faou [Décès] Rempl 1902 - 1902 | 1 acte | Plounéour-Ménez [Naissances] Rempl 1804 - 1804 | 1 acte |
| | | Plozévet [Décès] Rempl 1916 - 1918 | 2 actes |

LES SUPPRESSIONS

En général, il s'agit de suppression de doublons.
Ayant fait l'objet d'une nouvelle saisie actualisée, les actes suivants ont été supprimés.

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Brest [Décès] Rempl 1869 - 1900 | 3 738 actes |
|---------------------------------|-------------|

Mise à jour de la base RECIF

Avril 2021

LES AJOUTS

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Arzano [Naissances] Ajout 1877 - 1921 | 2875 actes | Fouesnant [Décès] Ajout 1905 - 1909 | 300 actes |
| Arzano [Mariages] Ajout 1890 - 1901 | 202 actes | Gouézec [Naissances] Ajout 1909 - 1910 | 159 actes |
| Bannalec [Naissances] Ajout 1901 - 1901 | 1 acte | Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1913 - 1913 | 87 actes |
| Bannalec [Naissances] Ajout 1908 - 1912 | 759 actes | La Forest-Landerneau [Naissances] Ajout 1812 - 1813 | 21 actes |
| Bénodet [Naissances] Ajout 1911 - 1911 | 35 actes | La Martyre [Mariages] Ajout 1943 - 1946 | 27 actes |
| Bénodet [Décès] Ajout 1906 - 1912 | 166 actes | La Martyre [Décès] Ajout 1993 - 2002 | 53 actes |
| Bénodet [Décès] Ajout 1931 - 1932 | 46 actes | Lampaul-Plouarzel [Mariages] Ajout 1946 - 1946 | 17 actes |
| Botsorhel [Décès] Ajout 1990 - 1999 | 81 actes | Lampaul-Plouarzel [Décès] Ajout 1954 - 1956 | 54 actes |
| Brennilis [Décès] Ajout 1977 - 1981 | 67 actes | Landealeu [Naissances] Ajout 1895 - 1921 | 1782 actes |
| Brest [Naissances] Ajout 1920 - 1921 | 1110 actes | Landivisiau [Décès] Ajout 1996 - 2011 | 1547 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1910 - 1911 | 317 actes | Lanhouarneau [Décès] Ajout 2007 - 2012 | 42 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1922 - 1922 | 1 acte | Lanmeur [Décès] Ajout 1983 - 1990 | 661 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1926 - 1940 | 3020 actes | Lanmeur [Décès] Ajout 2000 - 2011 | 997 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1945 - 1945 | 1 acte | Lannéanou [Décès] Ajout 1961 - 1972 | 89 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1794 - 1797 | 1889 actes | Lannéanou [Décès] Ajout 1978 - 1989 | 90 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1899 - 1902 | 3655 actes | Lannéanou [Décès] Ajout 1990 - 2012 | 103 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1943 - 1944 | 2 actes | Lanneuffret [Mariages] Ajout 1945 - 1946 | 3 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1953 - 1953 | 1 acte | Lanneuffret [Décès] Ajout 2002 - 2003 | 6 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1958 - 1966 | 1280 actes | Lanneuffret [Décès] Ajout 2005 - 2008 | 6 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1897 - 1899 | 413 actes | Lanneuffret [Décès] Ajout 2010 - 2011 | 3 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1901 - 1901 | 1 acte | Lanneuffret [Décès] Ajout 2013 - 2014 | 2 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1914 - 1919 | 701 actes | Lanneuffret [Décès] Ajout 2017 - 2017 | 1 acte |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1741 - 1741 | 1 acte | Le Folgoët [Décès] Ajout 2017 - 2019 | 89 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1746 - 1747 | 2 actes | Locquirec [Décès] Ajout 1979 - 1982 | 76 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1750 - 1750 | 1 acte | Milizac [Décès] Ajout 1988 - 1992 | 86 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1755 - 1756 | 605 actes | Milizac [Décès] Ajout 1998 - 2002 | 74 actes |
| Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1759 - 1761 | 609 actes | Milizac [Décès] Ajout 2004 - 2007 | 70 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1941 - 1942 | 2 actes | Milizac [Décès] Ajout 2010 - 2019 | 156 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1944 - 1946 | 101 actes | Névez [Décès] Ajout 1849 - 1851 | 130 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1947 - 1949 | 102 actes | Penhars [Mariages] Ajout 1910 - 1919 | 164 actes |
| Dinéault [Naissances] Ajout 1912 - 1916 | 199 actes | Penhars [Décès] Ajout 1900 - 1902 | 132 actes |
| Elliant [Naissances] Ajout 1919 - 1920 | 213 actes | Penhars [Décès] Ajout 1905 - 1911 | 298 actes |
| Fouesnant [Mariages] Ajout 1923 - 1927 | 139 actes | Penhars [Décès] Ajout 1915 - 1916 | 2 actes |
| | | Penhars [Décès] Ajout 1923 - 1924 | 102 actes |
| | | Penhars [Décès] Ajout 1939 - 1940 | 155 actes |
| | | Penmarch [Mariages] Ajout 1875 - 1875 | 1 acte |
| | | Ploaré [Décès] Ajout 1940 - 1945 | 250 actes |

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Plogonnec [Décès] Ajout 1973 - 1976 | 99 actes | Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1907 - 1909 | 289 actes |
| Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1940 - 1942 | 6 actes | Saint-Eloy [Mariages] Ajout 1944 - 1946 | 15 actes |
| Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1944 - 2015 | 3195 actes | Saint-Frégant [Décès] Ajout 2003 - 2020 | 108 actes |
| Ploudaniel [Décès] Ajout 2020 - 2020 | 31 actes | Saint-Marc [Naissances] Ajout 1921 - 1921 | 91 actes |
| Ploudiry [Décès] Ajout 1940 - 1940 | 1 acte | Saint-Marc [Mariages] Ajout 1943 - 1943 | 49 actes |
| Ploudiry [Décès] Ajout 1942 - 1972 | 415 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1930 - 1930 | 1 acte |
| Ploudiry [Décès] Ajout 1983 - 2012 | 256 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1937 - 1952 | 1967 actes |
| Plouénan [Décès] Ajout 1963 - 1977 | 439 actes | Saint-Renan [Décès] Ajout 2002 - 2010 | 818 actes |
| Plouescat [Décès] Ajout 1966 - 1970 | 324 actes | Saint-Rivoal [Décès] Ajout 1888 - 1904 | 225 actes |
| Plougoulm [Décès] Ajout 1976 - 1977 | 59 actes | Saint-Urbain [Mariages] Ajout 1943 - 1945 | 18 actes |
| Plouider [Mariages] Ajout 1946 - 1946 | 58 actes | Saint-Urbain [Décès] Ajout 1968 - 1970 | 22 actes |
| Plouider [Décès] Ajout 2013 - 2020 | 144 actes | Saint-Vougay [Décès] Ajout 1883 - 1888 | 12 actes |
| Plouvorn [Décès] Ajout 1741 - 1741 | 109 actes | Saint-Vougay [Décès] Ajout 1983 - 1992 | 101 actes |
| Plouzévéde [Décès] Ajout 1983 - 1992 | 182 actes | Scaër [Mariages] Ajout 1905 - 1905 | 57 actes |
| Plozévet [Naissances] Ajout 1921 - 1921 | 134 actes | Sizun [Décès] Ajout 1953 - 1962 | 276 actes |
| Plozévet [Décès] Ajout 1916 - 1916 | 1 acte | Sizun [Décès] Ajout 1973 - 1982 | 305 actes |
| Plozévet [Décès] Ajout 1923 - 1927 | 284 actes | Sizun [Décès] Ajout 1985 - 1999 | 423 actes |
| Pont-Aven [Naissances] Ajout 1892 - 1893 | 2 actes | Sizun [Décès] Ajout 2006 - 2012 | 190 actes |
| Pont-Aven [Naissances] Ajout 1903 - 1912 | 483 actes | Taulé [Décès] Ajout 1972 - 1976 | 172 actes |
| Pont-Croix [Décès] Ajout 1739 - 1739 | 25 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 1940 - 1940 | 1 acte |
| Pont-l'Abbé [Décès] Ajout 1918 - 1918 | 1 acte | Tréflévénez [Décès] Ajout 1943 - 1967 | 113 actes |
| Pont-l'Abbé [Décès] Ajout 1931 - 1931 | 182 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 1978 - 2001 | 70 actes |
| Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1792 - 1793 | 2 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 2003 - 2004 | 6 actes |
| Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1803 - 1815 | 909 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 2006 - 2006 | 2 actes |
| Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1879 - 1880 | 378 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 2009 - 2009 | 1 acte |
| Poullan-sur-Mer [Décès] Ajout 1808 - 1808 | 1 acte | Tréflévénez [Décès] Ajout 2011 - 2012 | 2 actes |
| Primelin [Naissances] Ajout 1913 - 1920 | 224 actes | Tréflévénez [Décès] Ajout 2015 - 2019 | 11 actes |
| Quéménéven [Naissances] Ajout 1911 - 1921 | 440 actes | Trémaouézan [Mariages] Ajout 1945 - 1946 | 20 actes |
| Quéménéven [Décès] Ajout 1903 - 1907 | 165 actes | Trémaouézan [Décès] Ajout 2001 - 2004 | 17 actes |
| Quimper [Naissances] Ajout 1906 - 1906 | 415 actes | Trémaouézan [Décès] Ajout 2006 - 2020 | 38 actes |
| Quimper [Décès] Ajout 1903 - 1905 | 1100 actes | | |

LES REMPLACEMENTS D'ACTES CORRIGÉS

Suite au déploiement de la nouvelle version de GAELIG, les actes « révisés » ne font plus l'objet d'une suppression préalable. L'enregistrement correspondant de RECIF fait l'objet d'une mise à jour à partir de la saisie réalisée.

| | | | |
|---|----------|--|-----------|
| Bannalec [Naissances] Rempl 1909 - 1911 | 4 actes | Landeleau [Naissances] Rempl 1907 - 1907 | 1 acte |
| Brest [Mariages] Rempl 1926 - 1928 | 1 acte | Landeleau [Naissances] Rempl 1910 - 1911 | 2 actes |
| Brest [Mariages] Rempl 1936 - 1938 | 2 actes | Landeleau [Naissances] Rempl 1914 - 1914 | 1 acte |
| Brest [Décès] Rempl 1878 - 1878 | 1 acte | Landeleau [Naissances] Rempl 1919 - 1920 | 2 actes |
| Brest [Décès] Rempl 1893 - 1893 | 1 acte | Motreff [Décès] Rempl 1991 - 2012 | 175 actes |
| Brest [Décès] Rempl 1897 - 1897 | 1 acte | Ploudiry [Décès] Rempl 1940 - 1940 | 1 acte |
| Brest [Décès] Rempl 1899 - 1902 | 5 actes | Quimper [Décès] Rempl 1904 - 1905 | 2 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Rempl 1914 - 1918 | 1 acte | Saint-Vougay [Décès] Rempl 1883 - 1888 | 134 actes |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Rempl 1943 - 1943 | 1 acte | | |
| Carhaix-Plouguer [Décès] Rempl 1950 - 1950 | 69 actes | | |
| Landeleau [Naissances] Rempl 1900 - 1900 | 2 actes | | |

LES SUPPRESSIONS

Pas de suppressions d'actes

LES ACTES HORS ETAT CIVIL

RECIF comporte par ailleurs 22 886 relevés de naissances hors 'Etat-Civil' dont 22 865 établis à partir des registres matricules et 21 d'origines diverses.

Mise à jour de la base RECIF

Mai 2021

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour

LES AJOUTS

| | | | |
|--|-------------|--|------------|
| Arzano [Décès] Ajout 1870 - 1989 | 3528 actes | Penmarch [Naissances] Ajout 1677 - 1691 | 505 actes |
| Bannalec [Naissances] Ajout 1913 - 1915 | 500 actes | Penmarch [Naissances] Ajout 1693 - 1699 | 250 actes |
| Bénodet [Naissances] Ajout 1833 - 1833 | 1 acte | Penmarch [Naissances] Ajout 1919 - 1919 | 146 actes |
| Bénodet [Naissances] Ajout 1891 - 1891 | 1 acte | Penmarch [Mariages] Ajout 1634 - 1635 | 14 actes |
| Bénodet [Naissances] Ajout 1912 - 1912 | 40 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1637 - 1638 | 6 actes |
| Bénodet [Décès] Ajout 1913 - 1913 | 29 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1642 - 1644 | 27 actes |
| Bénodet [Décès] Ajout 1933 - 1933 | 20 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1649 - 1673 | 241 actes |
| Botmeur [Décès] Ajout 1958 - 2000 | 274 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1677 - 1688 | 133 actes |
| Botmeur [Décès] Ajout 2002 - 2009 | 21 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1690 - 1691 | 12 actes |
| Botsorhel [Décès] Ajout 2000 - 2009 | 58 actes | Penmarch [Mariages] Ajout 1693 - 1699 | 78 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1926 - 1926 | 1 acte | Penmarch [Décès] Ajout 1635 - 1658 | 500 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1928 - 1929 | 184 actes | Penmarch [Décès] Ajout 1669 - 1673 | 168 actes |
| Brest [Mariages] Ajout 1937 - 1943 | 839 actes | Penmarch [Décès] Ajout 1677 - 1691 | 482 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1798 - 1802 | 3394 actes | Penmarch [Décès] Ajout 1693 - 1699 | 306 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1818 - 1818 | 1 acte | Plouénan [Décès] Ajout 1978 - 1992 | 473 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1828 - 1829 | 2 actes | Plouescat [Mariages] Ajout 1940 - 1945 | 124 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1833 - 1833 | 1 acte | Plouescat [Décès] Ajout 1971 - 1975 | 332 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1836 - 1836 | 1 acte | Plouescat [Décès] Ajout 1980 - 1982 | 136 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1838 - 1857 | 14760 actes | Plougar [Décès] Ajout 1953 - 1982 | 300 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1892 - 1892 | 1 acte | Plougar [Décès] Ajout 1993 - 2012 | 156 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1896 - 1896 | 1 acte | Plougoum [Décès] Ajout 1977 - 2003 | 579 actes |
| Brest [Décès] Ajout 1901 - 1907 | 8926 actes | Plougourvest [Mariages] Ajout 1943 - 1946 | 45 actes |
| Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1966 - 1967 | 231 actes | Ploujean [Décès] Ajout 1999 - 2012 | 33 actes |
| Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1920 - 1921 | 324 actes | Plounéventer [Décès] Ajout 2002 - 2015 | 167 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1911 - 1911 | 1 acte | Plouzévédé [Décès] Ajout 1993 - 2002 | 170 actes |
| Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1914 - 1922 | 881 actes | Plozévet [Décès] Ajout 1928 - 1932 | 261 actes |
| Cléder [Naissances] Ajout 1714 - 1714 | 1 acte | Pont-Aven [Naissances] Ajout 1913 - 1921 | 356 actes |
| Dinéault [Naissances] Ajout 1917 - 1920 | 131 actes | Pont-l'Abbé [Décès] Ajout 1932 - 1933 | 373 actes |
| Dinéault [Mariages] Ajout 1903 - 1905 | 46 actes | Pouldergat [Naissances] Ajout 1903 - 1903 | 49 actes |
| Douarnenez [Décès] Ajout 1922 - 1924 | 220 actes | Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1816 - 1821 | 498 actes |
| Elliant [Décès] Ajout 1935 - 1936 | 97 actes | Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1851 - 1851 | 1 acte |
| Fouesnant [Mariages] Ajout 1927 - 1930 | 96 actes | Poullan-sur-Mer [Naissances] Ajout 1876 - 1878 | 392 actes |
| Fouesnant [Décès] Ajout 1910 - 1913 | 216 actes | Primelin [Naissances] Ajout 1921 - 1921 | 72 actes |
| Gouézec [Naissances] Ajout 1911 - 1912 | 144 actes | Primelin [Mariages] Ajout 1904 - 1907 | 54 actes |
| Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1914 - 1914 | 86 actes | Primelin [Décès] Ajout 1892 - 1901 | 342 actes |
| Kerfeunteun [Mariages] Ajout 1927 - 1932 | 203 actes | Quéménéven [Décès] Ajout 1908 - 1918 | 332 actes |
| Lampaul-Plouarzel [Décès] Ajout 1957 - 1971 | 265 actes | Quimper [Décès] Ajout 1906 - 1907 | 1009 actes |
| Lampaul-Plouarzel [Décès] Ajout 1975 - 1979 | 92 actes | Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1910 - 1910 | 152 actes |
| Lampaul-Plouarzel [Décès] Ajout 1983 - 1992 | 208 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 1954 - 1983 | 131 actes |
| Lampaul-Plouarzel [Décès] Ajout 1998 - 2002 | 91 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 1985 - 1995 | 33 actes |
| Landéda [Mariages] Ajout 1946 - 1946 | 107 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 1997 - 2004 | 13 actes |
| Locquirec [Décès] Ajout 1983 - 1987 | 107 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 2006 - 2009 | 9 actes |
| Mespaul [Décès] Ajout 1950 - 1950 | 1 acte | Saint-Eloy [Décès] Ajout 2011 - 2012 | 5 actes |
| Mespaul [Décès] Ajout 1970 - 1979 | 96 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 2014 - 2015 | 2 actes |
| Milizac [Décès] Ajout 1913 - 1922 | 271 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 2017 - 2017 | 1 acte |
| Névez [Décès] Ajout 1852 - 1852 | 88 actes | Saint-Eloy [Décès] Ajout 2019 - 2019 | 3 actes |
| Penhars [Décès] Ajout 1896 - 1898 | 78 actes | Saint-Marc [Mariages] Ajout 1922 - 1923 | 41 actes |
| Penhars [Décès] Ajout 1901 - 1901 | 2 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1945 - 1945 | 1 acte |
| Penhars [Décès] Ajout 1903 - 1905 | 164 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1947 - 1947 | 1 acte |
| Penmarch [Naissances] Ajout 1602 - 1638 | 1660 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1951 - 1951 | 1 acte |
| Penmarch [Naissances] Ajout 1640 - 1641 | 71 actes | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Ajout 1953 - 1979 | 2952 actes |
| Penmarch [Naissances] Ajout 1643 - 1652 | 350 actes | Saint-Renan [Décès] Ajout 2011 - 2012 | 192 actes |
| Penmarch [Naissances] Ajout 1654 - 1673 | 931 actes | Saint-Rivoal [Décès] Ajout 1905 - 1992 | 663 actes |
| | | Saint-Servais [Décès] Ajout 1973 - 1982 | 54 actes |
| | | Saint-Servais [Décès] Ajout 2004 - 2012 | 34 actes |
| | | Saint-Urbain [Mariages] Ajout 1755 - 1755 | 1 acte |
| | | Saint-Urbain [Décès] Ajout 1963 - 1967 | 34 actes |
| | | Saint-Urbain [Décès] Ajout 1971 - 1972 | 16 actes |
| | | Saint-Urbain [Décès] Ajout 2013 - 2019 | 44 actes |
| | | Saint-Vougay [Décès] Ajout 1993 - 2015 | 180 actes |
| | | Scaër [Décès] Ajout 1838 - 1850 | 1251 actes |
| | | Sizun [Décès] Ajout 1951 - 1952 | 81 actes |
| | | Sizun [Décès] Ajout 1963 - 1972 | 284 actes |
| | | Sizun [Décès] Ajout 2000 - 2005 | 189 actes |
| | | Taulé [Décès] Ajout 1950 - 1950 | 33 actes |
| | | Tréflévénez [Décès] Ajout 1968 - 1977 | 35 actes |

LES REMPLACEMENTS D'ACTES CORRIGÉS

Suite au déploiement de la nouvelle version de GAELIG, les actes « révisés » ne font plus l'objet d'une suppression préalable. L'enregistrement correspondant de RECIF fait l'objet d'une mise à jour à partir de la saisie réalisée.

| | | | |
|---|----------|---|----------|
| Brest [Décès] Rempl 1846 - 1856 | 13 actes | Milizac [Décès] Rempl 1914 - 1914 | 2 actes |
| Brest [Décès] Rempl 1897 - 1897 | 1 acte | Saint-Pol-de-Léon [Décès] Rempl 1953 - 1953 | 1 acte |
| Brest [Décès] Rempl 1902 - 1907 | 10 actes | | |
| Brest - Recouvrance [Décès] Rempl 1914 - 1920 | 2 actes | Tréogat [Naissances] Rempl 1702 - 1702 | 53 actes |

LES SUPPRESSIONS

En général, suppression de doublons

19 actes en doublon ont été supprimés de RECIF.

Par ailleurs, 3 128 actes de Penmarch entre 1602 et 1699 ont été supprimés. Ils ont été remplacés par une nouvelle saisie de 5 734 actes (voir la rubrique 'AJOUTS' ci-dessus).

LES ACTES HORS ETAT CIVIL

RECIF comporte par ailleurs 22 750 relevés de naissances hors "Etat-Civil" dont 22 718 établis à partir des registres matricules et 32 d'origines diverses.

BILAN

Au 1^{er} mai 2021 la base RECIF comportait :

5 068 751 naissances

1 328 178 mariages

4 237 855 décès

Soit un total de 10 634 784 actes (+ 127 880 actes depuis la mise à jour de février 2021)

10 547 188 de ces actes sont disponibles en ligne (N > 100 ans, M > 75 ans, D tous)

Important :

Les relevés de naissances postérieures à 1921 ainsi que les mariages postérieurs à 1946, quand ils sont informatisés, ne sont pas mis en ligne.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !

N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

Une modification de certains articles des statuts du C.G.F. est devenue obligatoire pour continuer à faire vivre notre association. Les statuts actuels (titre II, article VI) prévoient que toute modification apportée aux statuts doit être faite dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire des adhérents à jour de cotisation au moment de la tenue de celle-ci. Au cours de celle-ci, le projet de modification tel qu'il a été défini par le Conseil d'Administration sera présenté et soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Comme pour les votes lors de l'Assemblée Générale, les personnes ne pouvant prendre part à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont invitées à remplir les procurations prévues à cet effet que vous trouverez en page XXIII et à les faire parvenir **signées** par courrier postal ou par mail à leur antenne de rattachement au plus tard pour le **17 Septembre 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Si le quorum de l'assemblée générale extraordinaire n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire se tiendra le 23 octobre à la suite de l'assemblée générale au restaurant Tal ar Milin à Penzé en Taulé.

25 Septembre 2021 à 9h 30

Au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - 29150 CHÂTEAULIN

ATTENTION !

- Tous les adhérents à jour de cotisation au moment où se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire de Châteaulin sont invités à y participer (à savoir, les adhérents de 2021 et de 2022).

- Seul l'adhérent ayant cotisé au titre de l'année 2020 pourra émarger et voter lors de l'Assemblée Générale de Taulé. Un adhérent de 2021 qui ne l'était pas en 2020 est invité à participer à la réunion mais ne pourra ni voter ni émarger.

Voici les modifications apportées aux statuts qui seront soumises à l'approbation de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

Article IV. – Admission

Les demandes d'admission devront être formulées par écrit auprès de l'Association. Toutefois, le Conseil d'Administration a toute latitude pour refuser une demande d'admission. Chaque nouvel adhérent reçoit une copie des statuts lors de son adhésion.

En devenant membre du CGF, le nouvel adhérent s'engage à respecter fidèlement les statuts et le règlement intérieur.

Projet modificatif de cet article :

Article IV. – Admission

Les demandes d'admission devront être formulées par écrit **ou en ligne via le site du CGF** auprès de l'Association. Toutefois, le Conseil d'Administration a toute latitude pour refuser une demande d'admission.

Chaque nouvel adhérent a la possibilité de consulter une copie des statuts et du règlement intérieur sur le site du CGF.

En devenant membre du CGF, le nouvel adhérent s'engage à respecter fidèlement les statuts et le règlement intérieur.

TITRE II. – DECISIONS COLLECTIVES

Article VI. – Assemblées Générales

1) Dispositions générales, modalités de convocation :

.....

2) L'Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en principe au cours du 1er trimestre sur convocation du président du Conseil d'Administration du CGF.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises avec quorum du vingtième des membres inscrits et à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Toutefois un minimum de 80 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle, elle peut alors délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

3) L'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, en cas d'urgence, du président de ce Conseil ou encore du ou des contrôleurs de gestion. Elle statue sur la modification des statuts, sur la dissolution anticipée, sur toutes mesures de sauvegarde financières en cas de pertes importantes. Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises avec quorum du quart des membres inscrits et à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle : elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

TITRE III – ADMINISTRATION

Article VII. – Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'Administration composé :

- Des membres fondateurs, membres de droit
- Des 3 responsables des Conseils de gestion des 3 antennes (le Président, le secrétaire et le chargé des comptes)
- De 18 administrateurs élus, choisis parmi les membres actifs. Ils sont élus au scrutin secret.

Projet modificatif de cet article : (les modifications apportées sont en gras et italiques)

TITRE II. – DECISIONS COLLECTIVES

Article VI. – Assemblées Générales

1) Dispositions générales, modalités de convocation :

.....

2) L'Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en principe au cours du 1er trimestre sur convocation du président du Conseil d'Administration du CGF.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Un minimum de 50 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle, elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

.....

3) L'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, en cas d'urgence, du président de ce Conseil ou encore du ou des contrôleurs de gestion.

Elle statue sur la modification des statuts, sur la dissolution anticipée, sur toutes mesures de sauvegarde financières en cas de pertes importantes.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité qualifiée du 2/3 des membres présents ou représentés. Un minimum de 50 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle : elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

.....

TITRE III – ADMINISTRATION

Article VII. – Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'Administration composé :

- Des membres fondateurs, membres de droit
- Des 3 responsables des Conseils de gestion des 3 antennes (le Président, le secrétaire et le chargé des comptes)
- De 18 administrateurs élus, choisis parmi les membres actifs. Ils sont élus au scrutin secret, **ou à main levée si accord unanime des membres présents,**

ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale initialement prévue en mars 2021 se tiendra à l'automne. Si les adhérents de 2021 sont les bienvenus, seules les personnes, adhérentes durant l'année 2020, seront autorisées à participer aux votes qui s'y dérouleront. Cette Assemblée Générale de l'association se tiendra le :

Samedi 23 Octobre 2021 à 9h 30 au restaurant Tal ar Milin à Penzé - 29670 TAULÉ

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir la procuration que vous trouverez en page XXIII et faites la parvenir **signée** par courrier postal ou par mail à votre antenne de rattachement.

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le **14 octobre 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- . Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2019
- . Rapport moral et d'activité pour l'année 2020
- . Rapport financier pour 2020
- . Présentation du budget prévisionnel de 2021
- . Discussion et votes pour l'approbation des rapports et du budget prévisionnel

REPAS AU RESTAURANT TAL AR MILIN

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page **XIX**.

Il est à renvoyer à l'antenne de MORLAIX (Place Onésine Krébel 29600 Morlaix) avant le 14 octobre 2021 accompagné du règlement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du CGF.

Menu

café d'accueil, jus d'orange et viennoiseries
Apéritif (Kir et graines salées)
Brochettes de cabillaud, gambas et son riz basmati.
Suprême de volaille forestière et ses légumes.
Poire Belle-Hélène
boissons (vin blanc et rouge, eau minérale)
café

Prix du repas :

29 €

par personne



**RESTAURANT
TAL AR MILIN
15 route Nationale PENZÉ
29670 TAULÉ
02 98 67 10 61**

Sur la RN 12 à MORLAIX, prendre la D58 en direction de ROSCOFF.

Sur la D58 prendre la sortie TAULÉ, puis la D119 en direction de PENZÉ)

NB : Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, pensez à faire parvenir une procuration soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter au plus tard **le 14 Octobre 2021**.

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE

Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Morlaix **avant le 7 octobre 2021** accompagné du chèque de règlement d'un montant de **29 €** par personne libellé à l'ordre du CGF.

Mme / Melle / M :

Adhérent(e) n° _____ du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 23 octobre 2021, au prix de **29 euros** au restaurant Tal ar Milin (Penzé) à Taulé.

Nombre de participants :

Ci-joint, mon règlement par chèque de _____ €, en date du _____ à l'ordre de l'Antenne de Quimper du CGF.

Fait à _____, le _____

Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement **avant le 14 octobre 2021.**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le samedi 23 octobre 2021 au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)
à renvoyer à votre antenne de rattachement **avant le 14 octobre 2021.**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le samedi 23 octobre 2021 au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement **avant le 18 septembre 2021**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CGF qui se tiendra au Junévat-Notre-Dame à Châteaulin le 25 septembre 2021 et à défaut pour celle du 16 octobre 2021, qui se tiendra au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé, au cas où celle du 25 septembre n'atteindrait pas le quorum.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple) **avant le 18 septembre 2021**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CGF qui se tiendra au Junévat-Notre-Dame à Châteaulin le 25 septembre 2021 et à défaut pour celle du 16 octobre 2021, qui se tiendra au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé, au cas où celle du 25 septembre n'atteindrait pas le quorum.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")



SALON DE GÉNÉALOGIE 2021



27, 28, 29, 30 octobre

www.salondogenealogie.com



Archives & Culture



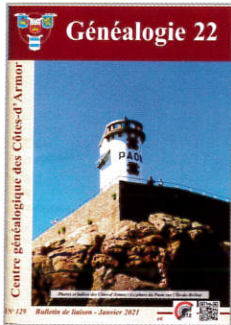
Avec le partenariat de :  Geneanet



Le CGF sera présent à cette manifestation

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

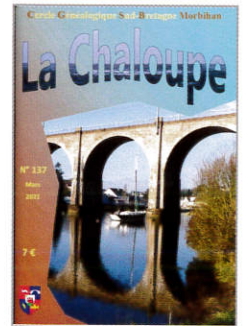
Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n°129

- Mlle Marie Dagorne : Une Légion d'honneur qui aurait été bien méritée..., par Monique Tardivel
- Yves Le Brigant, Sieur de Lanastancou, par Yves Beauvillé
- Incendiaires et incendies à travers la presse, par Renée-Claude Marion
- Guerre 1914-1918 : l'hôpital complémentaire n° 42 Broons (22), par Gérard Gouvary
- Jean Richepin, un poète turbulent été dérangeant, par Monique Jézéquel
- Aux urnes citoyennes ! Ailleurs et ici... par Henriette Herlant

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



La Chaloupe n° 137

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 17 – Pluvigner, par † Job Jaffré
- Langonnet, commune rebelle sous la Révolution (9), 1795 (suite), par Pierre-Yves Quémener
- Le contexte dans lequel vivaient nos grands-parents ou les leurs (3), par Denis Gabriel
- Un natif de Port-Louis, amiral de Napoléon, Zacharie Allemand, par Pierre Lévêque
- Un exode en 1940 (1), par Mauricette Volatron-Bizouarne
- Chroniques du recteur de Locquénin du 4 février 1943 au 9 mai 1945 (Père Joseph Le Bail)

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n°137

- Le galérien Jacques Porcher, par Ghislaine Fargeaud-Le Seigneur et Christian Bohanne
- Les étrangers dans l'Est de la Bretagne, de l'époque romaine à la Révolution, par Daniel Trochet
- Missionnaires au Colorado et au Nouveau-Mexique, par Virginie Joathon
- Contrat de la juridiction de Bourgbarré au château de Beauvais, par André Desmots
- Soldats brétiliens – soldats de la Milice de Dinan sur la période 1748-1758, originaires d'Ille-et-Vilaine

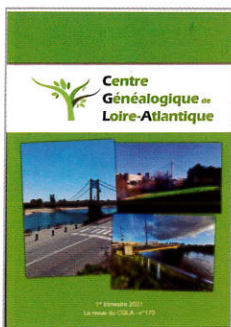
Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX



Kaier ar Poher n° 72

- Histoires de prénoms : Morvan, par Pierre-Yves Quémener
- Le roi Morvan et le Poher, par Bertrand Yeurc'h
- La gwerz de Morvan Lez-Breizh, par Christian Souchon
- Inventaire à Malimbe, par Jean-François Coënt
- Des Côtes d'Armor jusqu'au seuil de la Moneda – Desde las Côtes-d'Armor hasta el umbral de la Moneda – 4ème partie, par Sergio Hernan Riquelme Bayle et Gabriel Yves Marie
- La généalogie, une porte ouverte sur l'histoire des maladies. Exemple appliqué à la mucoviscidose, par Nadine Pellen
- Les reconnaissez-vous ? Les moissons à Carnoët vers 1942, par Corinne Laviec-Le Corre, Hyacinthe et Jérôme Caouën.
- Etude toponymique des communes de l'aire d'étude du Centre Généalogique et historique du Poher : de Gouëzec à Guiscriff, par Jean-Claude Even

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES



- Hommage à Louis Le Bail et à ses articles parus dans la revue
- Jean Vineis, maçon italien, par Louis Le Bail
- Misère et grandeur d'un instituteur à Sucé, au temps de mes arrière-grands-parents, par Dominique Dejoie
- Condensé de l'arbre généalogique de Dominique Dejoie (=familles recherchées)
- Les petits et grands devoirs. Recouvrement et difficultés jusqu'à en fulminer, par Patrick Perraud
- Contrôle et insinuation des actes sous l'Ancien Régime

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

Autres associations de l'UGBH :

Mémoire vivante de Fégréac

CHEF d'Armor à Lannion

Centre généalogique de la Côte d'Emeraude à Dinard

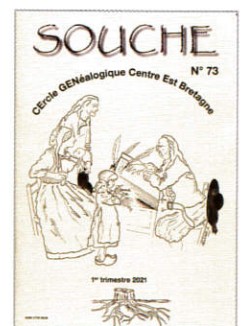
Cercle généalogique de Rhuys

Histoire et généalogie du Grand-Fougeray

Section généalogique de la Garde du Vœu à Hennebont

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

- De la paroisse à la commune : Concoret, par Christiane Blanchard
- Le 1er août, fête nationale des Bretons ? par Gisèle Morlan
- François Olivier, un homme d'exception, par Béatrice Maupoux
- Le commandant du sous-marin Minerve, par Hervé Fauve
- Attaque du château du Bois de la Roche en 1790, par Michel Drocourt
- Conte du Père Nouel, un Père Noël pas très catholique, par Didier Malabeuf
- Etat civil manquant, par Yvette Diabat
- Neuf mois de pérégrinations : mai 1940 à février 1941, par Françoise Le Moëlle, extrait des Mémoires de Colette Cattiaux-Charlet



Souiche n° 73



Brest



Morlaix



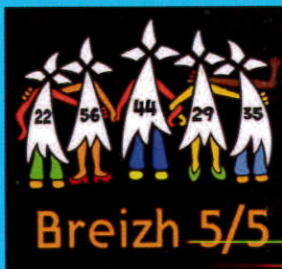
Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Breizh 5/5



Moëlan sur Mer